

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE
DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIV — ANNÉE 2007
4^{ème} LIVRAISON

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Les auteurs sont priés d'adresser les textes sur deux supports : un tirage papier et une disquette ou un CDrom (format word). Les illustrations doivent être impérativement libres de droits. Le tout est à envoyer à : Marie-Pierre Mazeau-Janot, directrice des publications, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les tapuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de vingt-cinq exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Directrice des publications :

Marie-Pierre MAZEAU-JANOT
assistée de : Patrick PETOT et la
commission de lecture

Ont collaboré à cette publication :

Alain BLONDIN, Brigitte DELLUC,
Gilles DELLUC, Gérard FAYOLLE,
Diane LAVILLE, Guy PENAUD,
Patrick PETOT, Claude-Henri PIRAUD,
Alain RIBADEAU DUMAS

Secrétariat :

Sophie BRIDOUX-PRADEAU

**Communication, relations
extérieures :**

Gérard FAYOLLE

Gestion des abonnements :

Marie-Rose BROUT

*Le présent bulletin a été tiré
à 1 350 exemplaires*

Décembre 2007

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Le Code de la propriété intellectuelle autorisant aux termes de l'article L.122-5, 2°) et 3°) d'une part que « Les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « Toute représentation, ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite » (art. L.122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit de la directrice des publications.

La directrice des publications : Marie-Pierre Mazeau-Janot
S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – F 24000 Périgueux

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE
DU
PÉRIGORD



TOME CXXXIV — ANNÉE 2007
4^{ème} LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON 2007

- Compte rendu de la séance
 - du 1^{er} août 2007 487
 - du 5 septembre 2007 491
 - du 3 octobre 2007 498
- Éditorial : De Gutenberg à l'encre électronique 505
- Les monticules de La Ferrassie : entre réalité géologique et vue de l'esprit (Diane Laville) 507
- René Rivière préfet de la Dordogne de 1941 à 1943. Un témoignage inédit sur la période de l'Occupation (Guy Penaud) 523
- Dans notre iconothèque et les archives : Jean Galmot, sycophante (Brigitte et Gilles Delluc) 597
- Notre sortie d'automne dans le Mareuillais (Alain Ribadeau Dumas, Alain Blondin, Claude-Henri Piraud) 609
- Notes de lecture : L'Auvézère et La Loue (P. Thibaud), Périgueux : un sentiment d'éternité (F. Annet et J.-J. Ratier), La Latière : une foire en Périgord (collectif), Dordogne-Périgord (collectif), Monsieur de Puylobard ou Vieilles haines et jeunes amours en Périgord vert (M. de Pindray d'Ambelle), Histoire de Meyrals des origines à la Révolution (J. Jouanel), Saint-Amand-de-Coly en Périgord : histoire d'une abbaye et d'un village (collectif) 617
- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) 621

Le présent bulletin a été tiré à 1 350 exemplaires.

Photo de couverture : Le château d'Aucors, à Beaussac (avec l'aimable autorisation de Cl.-H. Piraud).

Comptes rendus des réunions mensuelles

SÉANCE DU MERCREDI 1^{er} AOÛT 2007

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 75. Excusés : 6.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FÉLICITATIONS

- M. Guillaume Alix, reçu au diplôme de l'École supérieure d'Arts graphiques, avec la mention Bien, pour son travail *Tissu de consciences*

- M^{me} Marguerite Lajugie, nommée chevalier de la Légion d'honneur (au titre des Justes de France)

- M. Philippe Lavaysse, nommé chevalier de la Légion d'honneur (à titre militaire)

NÉCROLOGIE

- Robert Cruège

- M. Hamelin

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées d'ouvrages

- Aubarbier (Jean-Luc), 2007 : *Histoires peu ordinaires à Sarlat*, Bordeaux, Elytis édition (don de l'éditeur)

- Got (Jean-Pierre), 2007 : *Histoires peu ordinaires à Bergerac*, Bordeaux, Elytis édition (don de l'éditeur)
- Gizard (Vincent), 1995 : *Petite vie de Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur de la Famille Marianiste*, Paris, éd. Desclée de Brouwer
- Grigné (Jean-Marie), 1987 : *Périgord Noir. Aspects historiques et géographiques d'une région*, Sarlat, éd. Delpeyrat
- Sirot (Elisabeth), 2007 : *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, éd. Picard (coll. Espaces médiévaux)
- Delsol (Henri), 1931 : *En glanant dans le passé de Brive*, brochure éditée à l'occasion du Congrès des officiers de réserve de la 12^e Région, 26-28 juin 1931 (don de B. et G. Delluc).

Entrées de brochures, tirés à part et documents

- Faure (Jean-Michel) (d'après le texte original d'Adolphe Faure), Faure (Arlette), 2007 : *Campagne franco-allemande 1914-1918. Journal de guerre de Faure Adolphe (126^e régiment d'infanterie, matricule 745)*, brochure multigraphiée (don de J.-M. Faure)
- *Dossier sur l'histoire du château de Coulonges*, ensemble de photocopies (don de M. Hommel).

REVUE DE PRESSE

- *Le Festin*, n° 62, 2007 : Chancelade, le cœur roman du Périgord (C. Mavarra-Le Bihan et A. Guilhem-Ducléon pour les photographies)
- *Archéologia*, n° 445, 2007 : « Cro-Magnon, le vrai et le faux » (interview du Dr G. Delluc par R. Pigeaud à propos de *Le Sexe au temps des Cro-Magnons*) (don de B. et G. Delluc)
- *Spéleo-Dordogne*, n° 179, 2006 : « Le CO2 sous terre : à propos d'une vision « chamanique » à Lascaux » (G. Delluc).

COMMUNICATIONS

M. le président salue le Pr. Randall White, qui fouille actuellement dans le vallon des Roches de Sergeac, à l'abri Castanet, et M. René Castanet, propriétaire de ce gisement aurignacien de référence. Après les nouvelles de notre compagnie, il donne la parole à M. Alain Ribadeau Dumas pour la sortie du 29 septembre après-midi. Le programme a

subi quelques modifications. Il est maintenant bien défini : église de Fontaine et château de la Ligerie (Champagne-et-Fontaine), château de Villebois-Lavalette et château d'Aucors (Beaussac).

Les programmes des manifestations estivales sont disponibles sur le bureau : en particulier, le 9 août, une conférence de Gilles et Brigitte Delluc à Montferrand-du-Périgord sur *Lascaux, art et archéologie* ; les nocturnes de l'abri Pataud et du Musée national de la Préhistoire (31 juillet, 7, 14 et 21 août) sur le thème « De la Préhistoire à l'Histoire » ; le colloque des Amis de Cadouin, le 18 août, avec des interventions de Marcel Berthier sur *La chemise de l'Enfant Jésus de Trémolat*, de l'abbé Bouet sur les curés concordataires de Cadouin et de Gilles et Brigitte Delluc sur les tapisseries d'Aubusson de la chambre du prieur ; du 7 au 9 septembre, manifestations franco-québécoises organisées en collaboration avec M. Bernier, successivement au château de Montréal, à Bergerac, Montagnier et Saint-Astier ; les conférences *À la rencontre d'Eugène Le Roy* à Hautefort le 15 septembre, avec des interventions de Claude Lacombe sur une conférence maçonnique d'E. Le Roy, de Gérard Fayolle sur les œuvres d'E. Le Roy et de Guy Penaud et José Correa sur les traditions culinaires du Périgord au XIX^e siècle dans l'œuvre d'E. Le Roy ; le 15 septembre, à La Force, un colloque sur *les maires de la III^e République dans le pays de La Force*.

Le Dr Gilles Delluc annonce le décès du Pr. Lassner, grand spécialiste de l'anesthésie et du traitement de la douleur. Il était propriétaire du château du Paluel, dont notre bulletin publie, en ce moment, l'étude minutieuse par J.-J. Tournaud.

Fr. de La Clergerie parle ensuite de ses recherches radiesthésiques concernant les Celtes sur le territoire d'Atur, à Périgueux, près de l'Abîme, à Chancelade, dans la vallée du Céou. Il donne des explications particulières concernant divers phénomènes géologiques. Pour lui, de nombreux monuments remonteraient aux Celtes et auraient été ensuite récupérés par les Gallo-romains, par exemple, de nombreux tumulus et même la tour de Vésone.

En avant première, Gilles Delluc présente les cinq tapisseries d'Aubusson de la chambre du prieur de Cadouin. Ces tapisseries étaient considérées comme illustrant quatre fables de La Fontaine et une fable de Florian. Gilles Delluc montre, illustrations à l'appui, que les cartons de quatre de ces tapisseries sont en fait des illustrations de quatre fables d'Ésope, publiées en 1582. Le cinquième carton correspond à un dessin inversé d'une autre fable d'Ésope qui ne sera connue qu'au XVII^e siècle. La confusion s'explique parce que les fables de La Fontaine et les fables

de Florian sont le plus souvent inspirées par les fables d'Ésope. Ces tapisseries datent de la 2^e moitié du XVII^e siècle, au temps de Louis XIV, à l'époque de la création d'un logement pour le prieur. Aucune d'elles ne conserve de bordure. Elles ont toutes été recoupées pour s'adapter aux dimensions des encadrements. Ce qui est surprenant c'est le choix des sujets pour ces tapisseries d'une chambre de prieur. Ce qui est certain, c'est qu'elles étaient encore en place en 1790, au moment des inventaires, et qu'elles n'ont pas bougé depuis. En outre, Cadouin possédait alors une cinquantaine de tapisseries.

Dominique Audrerie suggère que notre compagnie consacre une de ses journées d'excursion à Cadouin, dans tous ses détails y compris les jardins. Il commente la convention internationale sur la diversité culturelle, vécue comme richesse et non comme source de conflits. Il annonce pour le 12 octobre la tenue des 2^e journées patrimoniales de Périgueux qu'il organise au site universitaire, dans l'amphithéâtre, avec, à midi, une réception au château Barrière. Il signale un livre récemment publié à Montréal : *L'Arbre de vie* par Michel Aurillac (ancien ministre). Ce livre se passe en Ribéracois.

Brigitte Delluc (avec la collaboration de Gilles Delluc) présente ensuite avec un montage au vidéo-projecteur les fouilles de Louis Didon à Blanchard et Labattut (Sergeac) (voir : *BSHAP*, 2006, t. CXXXIII, p. 97-122). Elle insiste sur la qualité des fouilles effectuées entre 1910 et 1914 par un jeune agriculteur de Sergeac, Marcel Castanet, sous la direction de Louis Didon. Ce dernier était le prototype même de l'honnête homme. Il était le patron du Grand hôtel des Postes et du Commerce de Périgueux, membre de la SHAP, secrétaire général de l'Automobile club, collectionneur d'objets et d'archives. Il était cultivé, curieux, consciencieux : il se rendait souvent à Sergeac en voiture, une De Dion Bouton, faisant l'aller et le retour dans la même journée. Il était en relations très suivies avec l'abbé Breuil et Denis Peyrony. Il fit très vite connaître le résultat de ses recherches : la publication de ses fouilles à l'abri Blanchard dans notre *Bulletin* date de 1911, c'est-à-dire tout de suite après la fin de ses travaux. On aimerait que toutes les fouilles d'aujourd'hui soient suivies de la même façon par leur compte rendu systématique. Malheureusement, il ne put publier de la même façon le résultat de ses fouilles à l'abri Labattut, en particulier en raison de la guerre. Il nous reste heureusement les archives qu'il avait méticuleusement classées et en particulier les lettres quasi quotidiennes que lui adressait Marcel Castanet, son fidèle fouilleur. Brigitte Delluc se réjouit des fouilles reprises par le Pr Randall White à

l'abri Castanet avec tous les moyens modernes de la recherche : elles sont en quelque sorte l'aboutissement des recherches de Louis Didon et de Marcel Castanet. Ces fouilles nouvelles confirment l'importance des découvertes faites à Blanchard et à Castanet au début du XX^e siècle. Elles apparaissent bien comme les premières manifestations de l'art aurignacien en France.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2007

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 90. Excusé : 1.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FÉLICITATIONS

- M^{me} Louise Eytier, honorée de la médaille d'honneur du travail pour ses 20 ans d'activités au service de notre Compagnie.

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées d'ouvrages

- Le Roy (Eugène), Secret (Jean), Galet (Jean-Louis) pour les textes, Deviers (Marcel) pour les illustrations, 2007 : *Promenades littéraires en Périgord « Au pays de Jacquou le Croquant »*, Les Éditions du Périgord Noir – Emmanuel Leymarie, repris par le Conservatoire des anciens métiers, arts, lettres et traditions en Périgord (don de l'éditeur)

- Collectif, 2007 : *Saint-Amand-de-Coly en Périgord. Histoire d'une abbaye et d'un village*, Association des Amis de Saint-Amand-de-Coly (don de l'éditeur)

- Salon (Jean-Paul), 2005 : *Au temps du Front populaire*, Périgueux, éd. La Lauze (don de l'éditeur)

- Collectif, Synergie culture, 2007 : *La Latière, une foire en Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac (don de l'éditeur)

- Maury (Serge), Combet (Michel), Boisvert (Thierry), Chadeuil (Michel), Laborie (Yann), Roux (Jean), Lesfargues (Bernard), Genty (Michel), 2007 : *Dordogne Périgord*, Paris, Christine Bonneton éditeur (don de l'éditeur)

- Cestac (Maurice), 2007 : *Saint-Crépin de Richemont, au fil du temps*, éditions de l'auteur, Peyro Jovento, Périgueux (don de l'auteur)

- Boswell (Laird), 2006 : *Le communisme rural en France. Le Limousin et la Dordogne de 1920 à 1939*, Limoges, éd. Pulim (Presses universitaires de Limoges) (traduction de l'américain par Guy Clermont)

- Andrieux (Francis), Armengaud (Max), Boismoreau (Joseph), Burc (Jean-Louis), Chevallier (Florence), Choquier (Luc), Delcour (Sabine), Ogura (Estelle), 2000 : *Photographie en val de Dronne*, éditions Le Festin / Centre culturel de Ribérac

- Pindray d'Ambelle (Marie de), 2007 (1925, 1^e édition) : *Monsieur de Puyloubard ou Vieilles haines et jeunes amours en Périgord vert*, Pomport, éd. Cyrano (don de l'éditeur)

- Charneau (Bertrand) (texte), Dubau (Michel) (photographies), 2000 : *Le Pays beaumontois, Dordogne*, Service régional d'inventaire d'Aquitaine, communauté de communes du Pays beaumontois

- Aubarbier (Jean-Luc), 2007 : *La France des Templiers. Sites, histoire et légendes*, Bordeaux, éd. Sud Ouest (don de l'éditeur) : avec un chapitre sur la Dordogne, Sergeac, Sarlat, Le Temple-Laguyon, Saint-Paul-La-Roche, Les Andrivaux, Bonnefare, Bonneville, Puylautier

- Thibaud (Pierre), 2007 : *L'Auvézère et la Loue*, Périgueux, éd. Fanlac (don de l'éditeur)

- Jouanel (Jacqueline), 2007 : *Histoire de Meyrals, des origines à la Révolution*, Sarlat, éd. Récéad (concours des Clochers d'or 2006, Prix des maires) (don de l'auteur).

Entrées de brochures, tirés à part et documents

- Audrerie (sous la direction de Dominique), 2007 : *Patrimoine et diversité culturelle*, Premières rencontres patrimoniales de Périgueux, Presses universitaires de Bordeaux

- Souloumiac (sous la direction de M.), 2007 : *Sensibilisation au patrimoine local, datation de l'habitat traditionnel du Landais et du pays de La Force*, journée du patrimoine de pays, ARAH du pays de La Force

- *Tour du Pays nontronnais au temps d'Eugène Le Roy*, CD Rom (don de l'Office de Tourisme de Nontron)

- Un lot de documents concernant le lycée de garçons de Périgueux, 1952-1955, en particulier menus de repas avec signatures, photocopies couleurs (don de M^{me} Michel Delord)

- « Cavernes à ossements gravés ou sculptés », extrait du *Magasin pittoresque*, 1865, p. 194-198, photocopies (don de M^{me} Michel Delord) : Laugerie-Basse et grotte des Eyzies

- « Les quatre baronnies du Périgord », extrait du *Magasin pittoresque*, 1851, p. 259-262, 289-290, photocopies (don de M^{me} Michel Delord)

- « Les quatre baronnies du Périgord », extrait du *Magasin pittoresque*, 1860, p. 40, photocopies (don de M^{me} Michel Delord)

- « Au pays de Montaigne : 1533-1933 », extrait de *L'illustration*, 25 février 1933, n° 4695, p. 233-236, photocopies (don de M^{me} Michel Delord)

- *Travaux et projets de l'association Vieux-Mareuil Patrimoine*, brochure multigraphiée

- Delluc (Brigitte et Gilles), 2006 : Titres et travaux scientifiques (Préhistoire et archéologie) (don des auteurs)

- La Clergerie (François de), 2007 : « Prospection du groupe radiesthésie archéologie du Périgord », « Note radiesthésique sur le village de Saint-Orse », tapuscrits

- Cestac (Maurice), 2007 : *Index thématique des noms de personnes et des noms de lieux de l'ouvrage de L. de Lamothe Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins*, tapuscrit (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- *Église en Périgord*, n° 16, septembre 2007 : béatification de sœur Marie-Céline

- *Documents d'archéologie périgourdine*, n° 20, 2005 : *L'ADRAHP a 20 ans* : le site de Chaurieux – La Pierre-Branlante à Siorac-de-Ribérac (C. Sanchez et col.) ; épigraphie et histoire de *Vesunna* (J.-P. Bost et G. Fabre) ; l'institution Sainte-Marthe de Périgueux (C. Girardy-Caillat, H. Gaillard et T. Tardy) ; une maison-tour à Beynac (P. Garrigou-Granchamp et A.-L. Napoléone) ; verreries (XIV^e – XVII^e siècles) entre Bars et Lacropte (I. Dubreu et col.) ; le voyage à Rome d'un prélat périgordin (1501-1502) (B. Fournioux) ; du *Vray Pourtraict de la ville de Périgueux* (1575) (C. Lacombe) ; une structure insolite en forêt de Born (XVII^e siècle) (B. Fournioux) ; prospection – inventaire de la vallée de la Dronne (suite) (C. Chevillot et col.)

- *Groupe de recherches historiques du Nontronnais*, CR n° 367, 2007 : « Jean de Bretagne » (voir M^{me} Batut, CR n° 21 bis)

- *Périszoom*, n° 72, 2007 : « rencontre avec Raymond Biaussat, peintre de l'oratoire de Vergt »

- *Le Journal du Périgord*, n° 151, 2007 : « Le Jauvent » de Notre-Dame-de-Sanilhac (d'après un texte de Charles Aublant, 1907)

- *Mémoire de la Dordogne*, n° 19, 2007 : sépulture de Gui de Mussidan (L. Grillon) ; les Bertin (M. Cabanac) ; histoire du pigeon (S. Vidal) ; le château de Vern 1605-1843 (C. Paoletti) ; les tribulations d'un réfugié espagnol (Felipe Villacanas) ; évocation de la translation de saint Front

- *Art et histoire en Périgord Noir*, n° 109, 2007 : saint Pierre Thomas (A. Lebon) ; les jésuites à Sarlat (B. Podevin) ; la Terreur en Sarladais (J.-Cl. de Royère) ; un drôle de « miracle » à Jayac (E. Le Roy et compléments par Cl. Lacombe) ; La Roque-Gageac, le 17 janvier 1957 (R. Bondonneau et M. Jacobson)

- GRHiN (présentées par le), 2007 : *Chroniques nontronnaises*, n° 22 bis : Guerres et insurrections de la misère (M.-Th. Mousnier), notes publiées dans les CR du GRHiN en 2006-2007 (don du GRHiN)

- *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. CXXXV, 2007 : mouvance féodale de l'abbaye de Solignac aux confins des anciens diocèses de Limoges, Périgueux, Angoulême (Chr. Rémy) ; excursion en Périgord Vert et en Périgord Blanc (J. Perrier)

- *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 104, n° 3, 2007 : indice d'un art mégalithique en Aquitaine (A. Beyneix) ; analyse de l'ouvrage *Chamanismes et arts préhistoriques. Vision critique* de M. Lorblanchet, B. et G. Delluc et al., édition Errance (G. Gaucher)

- *Archéologie du Midi médiéval*, t. 23-24, 2005-2006 : les vestiges romans de l'ancienne abbaye de Sarlat (M. Bénéjean).

COMMUNICATIONS

Le président rappelle les nombreuses réunions estivales : à Jumilhac, à Reignac, au Préhisto-parc (pour les vingt ans du parc), à Montferrand (pour les conférences du CIRPC), à Cadouin (pour le colloque des Amis de Cadouin). Aujourd'hui, au château de Bourdeilles, se tient une réunion à laquelle participe Guy Penaud. Le 7 à la Gaubertie, un colloque célébrera le 250^e anniversaire de la mort du chevalier du Pavillon, avec une conférence de Dominique Audrierie.

Le 11 septembre, Gilles Delluc fera une conférence à Sarlat sur « Le sexe au temps des Cro-Magnons ». Le 15 septembre, à Hautefort, Gérard Fayolle participera à une conférence « À la rencontre d'Eugène Le Roy », avec une exposition au château, et à La Force, se tiendra un colloque sur « Les maires de la III^e République ». Le 25 septembre, Gilles Delluc fera une conférence à Notre-Dame-de-Sanilhac sur « La dérive alimentaire de la Préhistoire à nos jours », puis le 26 à La Villette et le 1^{er} octobre à l'Institut supérieur agricole de Beauvais, sur le même sujet. Il présentera ce même jour, en fin de journée, à la cinémathèque de Tours, une conférence sur « Louis Delluc, l'éveilleur du cinéma français ».

Alain Ribadeau Dumas donne ensuite les derniers détails sur la sortie du 29 septembre après-midi. Le programme est inchangé. Le départ aura lieu à 13 heures sur le parking de la Cité administrative à Périgueux.

Francis Bernier précise ensuite le programme des diverses manifestations franco-québécoises en Dordogne du 7 au 9 septembre : au château de Montréal, à Bergerac, Aubeterre, Saint-Astier et Sarrazac.

Erik Egnell, auteur de *Napoléon et la Dordogne*, présente la réédition de *Monsieur de Puyloubard* de la marquise de Pindray d'Ambelle. La première édition par Plon en 1925 et la seconde en 1940 sont épuisées. La famille est éteinte. E. Egnell a correspondu avec une parente qui lui a affirmé que les héros étaient inventés, mais que les situations étaient bien réelles (la copie de la lettre sera déposée à la bibliothèque). D'où l'intérêt de ce livre pour l'histoire du Périgord Vert à l'époque de Jacquou le Croquant. Le sous-titre original était « Esquisse du vieux Périgord », mais E. Egnell a préféré le remplacer par « Vieilles haines et jeunes amours ».

Jean-Marie Védrenne conte ensuite l'histoire exemplaire de la reconstruction à l'identique du clocher de l'église de Fleurac, en 1952. Avec toutes les pièces à l'appui, il analyse l'histoire archéologique de l'une de nos plus charmantes églises romanes de campagne. Elle présente une nef encadrée d'un côté par une chambre de défense surmontant le choeur et de l'autre par un clocher-mur. Le 23 novembre 1949, une partie de la façade et le clocher se sont effondrés, entraînant les cloches, qui arrivèrent au sol sans se briser. Grâce à la générosité des habitants de la commune et surtout grâce à celle de M^{lle} Edith Normant, propriétaire du château, grâce à une subvention départementale et sous la direction de M. Legendre, architecte des Beaux-Arts, la commune de Fleurac put exiger la remise en état du

monument à l'*identique* et confier ce travail à une entreprise locale de Sainte-Foy-de-Longas. Le résultat est parfait, au point qu'« un œil non averti ne s'aperçoit guère que ce qu'il voit n'est pas d'origine » (le texte de cette communication est présenté à la commission des publications).

Alain Blondin se demande si le donjon ne serait pas antérieur à la nef. C'est possible, mais J.-M. Védrenne signale, qu'en Dordogne, il existe aussi des églises, qui ont été transformées en tour de défense.

Gilles Delluc rappelle le rôle de la famille Normand (ou Normant) dans l'essor économique de ce village au XIX^e siècle : Fleurac est alors devenue une petite bourgade agro-industrielle consacrée à la culture et à la transformation des prunes et de la vigne, avec une coopérative agricole, des entrepôts, des chais, des logements ouvriers, des rues redessinées (voir : Delluc S. et Rossy Th., 1989 : « Deux dessins du château de Fleurac par le conventionnel Rouquier », *Le Périgord révolutionnaire*, SHAP, suppl. au tome CXVI, p. 355-370).

L'architecte Xavier Arsène-Henry, dans une communication d'une belle envolée et témoignant d'une profonde réflexion, nous présente ensuite le 3^e tome de ses *Mémoires*, publié à l'Harmattan. On lui doit en particulier le quartier du Lac à Bordeaux et le pont d'Aquitaine. Il commence par préciser les deux idées qui ont influencé toute sa vie. Sa première grande idée est que, depuis l'origine, l'homme doit se libérer des contraintes de la nature pour créer un monde nouveau. Déjà en 1966, ses conférences sur « le monde artificiel » avaient fait grand bruit. Il estime que, dans 30 ans, plus de la moitié de la population mondiale habitera dans des villes. Sa deuxième grande idée est que nous sommes tous des gens différents. Avec la faculté de choisir, nous sommes capables de devenir les hommes que nous devons être. Il ne faut jamais copier. En même temps, il est important d'avoir des témoins du passé pour construire l'avenir : c'est pour cela qu'il est très attaché à la SHAP. Il se considère comme un philosophe de l'avenir.

Il rappelle ses visites à l'église de la Gonterie, lorsqu'il avait 17 ans, le curé Jean Fayolle, avec lequel il allait à la chasse aux perdreaux après la messe, les casse-croûte, les arrêts chez le fermier où l'abbé commandait un sac de pommes de terre. Il se souvient de sa première visite à Lascaux, en compagnie de son père, alors qu'il était venu en permission : c'était dans les tout premiers jours après la découverte, en compagnie de Léon Laval qui souhaitait avoir l'avis de M. Arsène-Henry ; ils s'étaient éclairés avec des bougies plantées sur des bâtons ; en partant, ils avaient refermé l'entrée de la grotte, dit-il,

avec des blocs de pierre et des broussailles ; la visite avait duré une dizaine de minutes.

Xavier Arsène-Henry nous avait parlé, il y a un an, de ce qu'il considère comme le massacre de la Dordogne. Avec la décentralisation, les maires ont des pouvoirs énormes : pour diverses raisons, les abords des églises et des châteaux en font souvent les frais. Heureusement il y a des exceptions : ainsi les abords de l'église de Marsac ont été très bien aménagés, sans tenir compte des prescriptions habituelles.

Tout au long de sa vie, il a dessiné : environ 300 dessins depuis 1950. Il a déjà mis en dépôt dans notre bibliothèque une quarantaine de dessins des églises du Périgord. Il vient de signer un protocole avec un éditeur pour ses dessins du bassin d'Arcachon.

Gilles Delluc précise que la découverte de la grotte de Lascaux est souvent racontée très imparfaitement. L'histoire des quatre enfants et du chien est plus légendaire que réelle. Un livre récent de François Laval *Mon père, l'homme de Lascaux* (Pilote 24 édition) fournit d'utiles précisions à ce sujet (voir aussi un article de B. et G. Delluc : « Marcel Ravidat, inventeur de Lascaux », *BSHAP*, 2003, p. 491-510).

Gérard Fayolle raconte ensuite ce qu'il appelle « la traversée du désert du colonel Bugeaud ». « Entre 1815 et 1830, le colonel Bugeaud se retrouve écroué en un véritable « exil » périgordin. Il paie durement ses choix pendant les Cent-Jours, ou plutôt une absence de choix véritable. Il semble s'être rallié à l'Empereur, par la force des choses, c'est-à-dire la volonté de son régiment. Napoléon est satisfait. Louis XVIII le sera moins. Il fait payer à cet officier, dont la carrière s'annonçait brillante, son ralliement pourtant peu enthousiaste à l'Empereur. C'est une véritable assignation à résidence en Dordogne que doit vivre le colonel dont les déplacements sont surveillés et qui fait l'objet de rapports sévères de la part du préfet. Il devra donc attendre patiemment les événements qui, en 1830, permettront son entrée dans l'histoire. Pour l'heure, la traversée du désert se fait à Excideuil. Comment le demi solde occupe-t-il son temps ? Son courrier à son collègue et ami le comte d'Esclaibes fournit une mine de renseignements sur sa vie quotidienne. Il s'adresse à son vieil ami avec franchise, spontanéité, impatience et traverse des périodes d'enthousiasme puis d'abattement. Elles se succèdent dans quelque trente neuf lettres adressées durant cette période à l'officier en garnison dans l'Est et dont nous n'avons, hélas, pas les réponses. Les principales préoccupations de Bugeaud restant, en priorité, sa situation militaire, sur laquelle il revient régulièrement même lorsqu'il feint de s'en désintéresser, et la vie politique nationale



*Louise Eytier
et Gérard Fayolle.*

et locale, qu'il juge sans indulgence. Après avoir affirmé à plusieurs reprises qu'il ne demandera rien au pouvoir, il finit par adresser une lettre de candidature pour demander sa réintégration. Sans succès. Mais nous sommes déjà en 1830 et la traversée du désert va prendre fin. » (résumé de l'intervenant).

La réunion se termine par la remise de la médaille d'honneur du travail à M^{me} Louise Eytier, dont le dévouement à notre compagnie depuis plus de vingt ans est souligné par chacun.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

SÉANCE DU MERCREDI 3 OCTOBRE 2007

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 98. Excusé : 1.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FÉLICITATIONS

- M^{me} Brigitte Delluc, pour sa sélection dans l'édition du 25^e anniversaire de *Who's Who in the World*

NÉCROLOGIE

- Marthe Bontemps
- Arnaud d'Abzac
- Jean-Louis Mention
- Michel Audouin
- M. Redon
- Louis Grillon

ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE

Entrées d'ouvrages

- Collectif, 2007 : *Un siècle de construction du discours scientifique en préhistoire*, Actes du XXVI^e congrès préhistorique de France, Avignon septembre 2004, Société préhistorique française, 3 volumes : *Des idées d'hier...* (vol. 1 et 2) et ... *Aux conceptions d'aujourd'hui* (vol. 3) : « André Leroi-Gourhan et l'art paléolithique » et « André Glory, un préhistorien méconnu » (B. et G. Delluc) ; « les fouilles de Hallam Movius à Pataud » (L. Chiotti et R. Nespoulet) ; « le paysage dans les représentations de la préhistoire » (M.-F. Diot et J.-G. Marcillaud) ; « arrêt sur le Badegoulien » (C. Créatin) ; « les léporidés de la grotte Vaufrey » (D. Cochard)

- Annet (Francis) (images), Ratier (Jean-Jacques) (textes), 2007 : *Périgueux, un sentiment d'éternité*, Sarlat, éd. Annet (don de l'auteur).

Entrées de brochures, tirés à part et documents

- Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord, 2007 : *Recueil des actes d'état civil des communes* de Saint-Étienne-de-Puycorbier (1660-1902), Saint-Laurent-des-Hommes (1633-1907), Saint-Michel-de-Double (1670-1907), Beauronne (1669-1906), Saint-Germain-du-Salembre (1668-1907), Salignac (1669-1905), Saint-Victor (1667-1906), Monestier (1682-1902), Saint-Avit-Sénieur (1675-1907), Eyzerac (1668-1902), Castels (1691-1907), Villars (1668-1904)

- Béatification de Marie-Céline de la Présentation (Jeanne Germaine Castang), livret de la cérémonie le 16 septembre 2007 en la cathédrale Saint-André de Bordeaux (don de Dominique Audrerie)

- Église et village de Plazac, photographies (don de Annie Bélingard)

- Intérieur de l'église de Bars (musée de l'harmonium), photographies (don de Annie Bélingard).

REVUE DE PRESSE

- *Documents d'Archéologie et d'Histoire périgourdines*, n° 21, 2006 : « les polissoirs de La Trompetterie à Condat-sur-Vézère » (C. Harielle et al.) ; « Les Brageots à Saint-Crépin-de-Richemont » (C. Chevillot) ; sculpture petrucore redécouverte (S. Mongibeaux et al.) ; « le site gallo-romain de Aux Maines à Montagrier » (C. Chevillot et al.) ; « La Dame du Rigola à Bourdeilles » (C. Chevillot et al.) ; « Le Roc de Gueyfier à Condat-sur-Vézère » (J. Lasconjéras et al.) ; « les

DS.P. de Petit-Bersac » (J. Rigoir) ; « le trésor monétaire de Coursac » (C. Lacombe et al.) ; « un statut du vin à Sarlat en 1292 » (J. Roux et al.) ; « la bastide de Saint-Louis-en-l'Isle » (B. Fournioux) ; « les fouilles du château de l'Herm » (M. Palué) ; « les médecins originaires de Dordogne au XIX^e siècle » (S. Baunac) ; « projection-inventaire de la vallée de la Dronne. Le triangle Lisle – Saint-Pardoux-la-Rivière – Thiviers »

- *Préhistoire du Sud-Ouest*, n° 14, 2007 : civilisation des Matignons dans la vallée de la Dronne (F. Fischer et C. Burnez) ; première datation pour la grotte du Moulin de Laguenay à Lissac-sur-Couze (Corrèze), tout près de la Dordogne

- *Bulletin de la Société des Études du Lot*, tome CXXVIII, 3^e fasc., 2007 : extension des consulats urbains du Quercy en guerre (1345-1445), jusqu'en Dordogne (Nicolas Savy) ; note sur les verreries de la Double (Tristan Busser) ; compte rendu du 2^e colloque « Bastides et abbayes » de Puybrun (Jean-Pierre Laussac)

- *Le Festin*, n° 63, 2007 : la forge de Savignac-Lédrier (Ludovic Pizano)

- *Bulletin de la Société de Borda*, 132^e année, n° 486 : « le berceau de saint Vincent de Paul » (Jean-Pierre Béis)

- *Art et histoire en Périgord Noir*, n° 110, 2007 : les évêques et les protestants au XVII^e siècle (Jean-Jacques Despont) ; les famines en Périgord, hiver 1709 (Philippe Rougier) ; l'église de Saint-Cyprien en 1822 (Robert Bouet) ; les derniers loups du XVII^e au XX^e siècles (Claude Lacombe)

- *Aquitaine historique*, n° 87, 2007 : sous le château de Lanquais (Nelly Rigoulet)

- *Roccafertis*, tome VI, n° 40, 2007 : compte rendu de l'exposition « De pierre et de terre. Les Gaulois entre Loire et Dordogne » à Chauvigny (Vienne) (Philippe Duprat)

- *Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 82, 2007 : présence protestante en Périgord sous l'ancien régime (Lylian Duclaud) ; les abjurations dans la paroisse de Monbos (Simone Fourcade)

- *Le Journal du Périgord*, n° 153, 2007 : Périgueux, les mystères de la cité disparue, Vesunna ; « Quand les nazis ont fait main basse sur les trésors de la cathédrale de Strasbourg » (Pascal Serre)

- *Collection MANIA*, n° 183, 2007 : cartes postales du petit train de Périgueux à Saint-Pardoux-la-Rivière ; monnaie de Bergerac du XIV^e siècle (don de Marie-Pierre Mazeau-Janot)

- Un lot de documents sur Sem, textes et dessins, photocopies (don de M^{me} Michel Delord)

- Vautel (Clément), 1905 : « Un homme qui refuse la croix : M. Eugène Le Roy », extrait de *La Vie illustrée*, 20 janvier 1905, photocopie (don de M^{me} Michel Delord)

- Presse locale, avril 2007 : à Bergerac, église Notre-Dame et non église Saint-Jacques (tassement d'une partie du clocher).

COMMUNICATIONS

Le président, après avoir donné de bonnes nouvelles de l'excursion du 29 septembre, annonce que le thème retenu pour la deuxième livraison de notre *Bulletin* en 2008 est « L'Occitanie », en prévision de la prochaine félibrée qui aura lieu à Périgueux-Marsac et demande à nos membres intéressés de penser à envoyer rapidement leurs communications. Il donne ensuite la parole à deux jeunes étudiantes de l'IUT Tourisme venues nous présenter les 2^e Journées patrimoniales de Périgueux qui auront lieu le 12 octobre sous la direction de Dominique Audrerie, à l'amphithéâtre du site universitaire.

Le Dr Gilles Delluc a lu avec beaucoup d'intérêt deux livres : *La Grande Histoire des premiers hommes européens* par H. de Lumley, aux éditions Odile Jacob ; *L'Absinthe. Ses dessinateurs de presse* par M.-C. Delahaye, très belle édition du Musée de l'Absinthe à Auvers-sur-Oise, où quelques pages sont consacrées au dessinateur Marius Rossillon, *alias* O'Galop, créateur de Bibendum, bien connu en Périgord (p. 334-336). Revenant sur Bugeaud, à l'occasion de la sortie du film *L'ennemi intime*, il dit quelques mots sur la guerre dévastatrice qu'il fit mener à ses colonnes, en Algérie, après le traité de la Tafna (1837), jusqu'à la reddition d'Abd-el-Kader en 1847. Il cite deux livres à lire : *Bugeaud* de J.-P. Bois, Fayard, 1997, et *Histoire de l'Algérie contemporaine (1830-1999)*, du Pr Ageron, 1999, PUF, Que sais-je ?.

Il présente ensuite une peinture sur toile qu'il vient de découvrir à Villeneuve-sur-Loz, dans l'église Sainte-Catherine. Jusqu'ici non citée, elle représente l'évêque saint Front, crossé et mitré, grandeur nature, présenté là en compagnie de 54 autres personnages, saints ou saintes. Datable des années 1920, elle est due à un peintre de Chatou, Maurice Réalier Dumas, connu pour ses tableaux impressionnistes et pour ses affiches d'Art nouveau. G. Delluc avait été mis sur la piste de ce tableau lors d'une recherche sur Internet.

M. Maurice Cestac nous présente ensuite le dépouillement analytique qu'il vient de réaliser sur les noms cités dans l'ouvrage de M. de Lamothe : *Voyages agricoles en Périgord*, dont notre bibliothèque possède 2 des 3 tomes. Ces *Voyages* avaient également été publiés

dans les *Annales de la Société d'Agriculture*. Louis Sylvestre de Bessot de Lamothe (1813-1893), par sa famille paternelle, était originaire de La Queyzie à Saint-Chamassy. Son père était un agriculteur peu fortuné. Il était né à Périgueux, mort au château d'Aucors, chez sa fille après y avoir vécu 10 ou 12 ans. M. de Lamothe voyageait beaucoup en Périgord et il écrivait tout le temps, sur des petits carnets, d'une écriture microscopique, dans tous les sens. Ses voyages se situent à une époque où l'agriculture change : avant 1860, c'est un âge d'or ; après, la période est plus difficile et la crise va durer jusqu'à la guerre de 1914 (crise du phylloxera, baisse des prix, sans doute sous l'effet du libre échange, accentuation de l'exode rural, crise de la sériciculture). M. de Lamothe propose des solutions, comme supprimer le libre échange ou limiter l'exode rural en favorisant l'enseignement agricole. Tout au long de ses voyages, il fournit des descriptions des propriétés agricoles, des expérimentations, des descriptions de monuments, de vitraux (en particulier le vitrail de la chapelle de l'avenue Georges-Pompidou)... Il rédige des notices historiques, des notices sur des personnages célèbres (par exemple : Jean Rey du Bugue). M. Cestac a établi un index portant sur les noms propres de personnes, sur les noms de lieux et un index thématique. Chaque nom de personne ou de lieu est accompagné de quelques mots ou phrases clefs permettant de situer rapidement le contenu du passage relatif à ce mot. L'index thématique porte simplement sur quelques grands thèmes.

En complément aux informations citées par M. Cestac, Gérard Fayolle précise que le Buguois, Jean Rey, a fait sa thèse de médecine à Montpellier en 1609. Pour lui, les idées de M. de Lamothe sur le protectionnisme sont les mêmes que celles d'Eugène Le Roy. Gilles Delluc indique que le vitrail de la chapelle funéraire (avenue Georges-Pompidou) est présenté dans nos *Cent portraits* : il représente le fils du Dr Parrot, jeune externe des hôpitaux de Paris, tué pendant le siège de Paris, alors qu'il était penché sur un blessé. Le passionnant travail de M. Cestac lui paraît d'autant plus utile que toutes les *Annales de la Société d'Agriculture* sont disponibles sur Internet (Gallica). Alain Ribadeau Dumas parle du château d'Aucors et de la famille Dupin de Saint-Cyr. Il indique que Louise de Lamothe avait épousé Jean-Henri Dupin de Saint-Cyr, propriétaire d'Aucors. Gilles Delluc évoque l'un des représentants de cette famille, Louis, curé de la Cité dans les années 1960 : il avait participé aux combats de la poche de Royan, sous les ordres de son frère, lieutenant de vaisseau, dans le bataillon des fusiliers marins de Rochefort qui débarquèrent à Oléron en 1945.

M. Jean-Claude de Royère nous parle ensuite de la Terreur à Sarlat, d'après deux séries de documents : 1 - une liasse d'une cinquantaine de circulaires du comité de salut public de Sarlat aux citoyens municipaux, dont beaucoup sont inédites (récemment retrouvés dans ses archives familiales) ; 2 - les minutes du greffe (éditées en 1880 par l'imprimerie Cassard frères à Périgueux), comprenant les jugements du tribunal criminel et révolutionnaire de Périgueux sous la Terreur (1792 - 1794). L'intervenant rappelle que « le département de la Dordogne fut un de ceux dans lesquels on organisa un tribunal révolutionnaire à l'instar de celui de Paris (décret du 12 mars 1793). Les juges sont nommés par la Convention. Dans ce tribunal d'exception, les jugements sont exécutés sans recours au tribunal de cassation (article 13). Les conventionnels envoyés par Paris en mission sont Romme, Isabeau, Lakanal, Roux-Fazillac. Les documents retrouvés révèlent que, comme le reste de la province française, la Dordogne a résisté, parfois activement, parfois passivement, au pouvoir parisien. Les jacqueries étaient opposées non à des « messieurs de Nansac », mais au fisc et avaient à leur tête des hobereaux locaux. De même, les quelques attaques de châteaux recensées ont été organisées, programmées par les autorités. Les citoyens municipaux devaient, sous peine de sanctions, appliquer le décret du 4 juillet sur la suppression des signes de royauté et de féodalité et l'arrêté de Roux-Fazillac relatif à la démolition des châteaux. Comme les municipalités se refusaient, bien heureusement (sans quoi le Périgord aurait perdu beaucoup de son attrait touristique), à appliquer cet arrêté imbécile, on envoyait l'armée populaire. Cela a été le cas à Besse, près de Villefranche-du-Périgord. La petite troupe envoyée par Sarlat, comprend une quinzaine d'hommes de l'armée dite populaire, des ouvriers maçons et deux bons « sans culotte », chargés d'endoctriner les populations au passage, prend la route, en chemin trinque à la santé de la Nation, plante un arbre de la liberté, arrive à destination, veut appliquer l'arrêté de Roux-Fazillac. Un maçon ivre scie la pierre sur laquelle il est assis. Il tombe et se tue. Dégrisée, la troupe rentre à Sarlat. L'analyse des 110 affaires du tribunal de Périgueux révèlent que les levées d'hommes, réquisitions de grains, de numéraires, vases d'argent des églises, cordes des cloches, bétail, charrettes, cochons, emprunt forcé sont cause de nombreuses émeutes paysannes. Un peu partout, dans beaucoup de communes de Dordogne, on sonne le tocsin, on coupe les arbres de la liberté, on reçoit à coups de cailloux et de gourdins, aux cris de « Foutus gueux, vous n'aurez pas notre blé », les commissaires et les gendarmes qui

doivent se retirer en désordre... » L'intervenant conclut en insistant sur le fait qu'« il convient de privilégier l'état de droit, la démocratie, le pouvoir réellement donné au peuple par le vote à bulletin secret ». (résumé d'après le texte de l'intervenant, déposé à la bibliothèque).

Gilles Delluc, enfin, rend un amical et fervent hommage à Louis Grillon, décédé récemment. Il fut un de nos grands historiens. Sérieux, méticuleux, discret, il avait beaucoup travaillé, à l'université de Limoges, avec le regretté Pr. Bernadette Barrière, sur les abbayes cisterciennes du nord du Périgord (Dalon, Peyrouse, Boschaud). Il avait publié le cartulaire de Chancelade et celui de Dalon, et étudié la bastide de Puybrun. Durant plus de quarante ans, il a apporté à notre *Bulletin* de nombreux articles, de l'invention du corps de saint Front au traitement des loupes, du pâtre à l'hôpital Sainte-Marthe. À Cadouin, il avait découvert le rôle important de l'abbé Pierre Mary. Depuis des années, cet infatigable chercheur, si habile à déchiffrer les manuscrits et toujours d'une implacable honnêteté scientifique, étudiait et publiait les documents des Archives municipales de Toulouse sur le long séjour dans cette ville du suaire de Cadouin, qui fut marqué par des vols et des procès. Chaque année, il présentait l'avancement de ses travaux au colloque des Amis de Cadouin et il guida notre collègue Michel Carcenac pour son *Histoire du suaire*. Il nous a quitté au moment même où il venait de feuilleter la dernière livraison de notre *Bulletin*, contenant son étude du prieuré d'Alsonne, dépendance de Chancelade au diocèse de Rodez. Ce fut sa dernière satisfaction.

Vu le président
Gérard Fayolle

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

Admissions du 17 septembre 2007. Ont été élus :

- M. et M^{me} Querenet de Bréville Jean et Marie, 36, rue de Lille, 75007 Paris, présentés par M. P. Philip et M^{me} P. Philip ;
- M. et M^{me} Belloir-Furet, La Cote, 24340 Beaussac, présentés par M. P. Becquet et M. A. Ribadeau Dumas ;
- M^{me} du Plantys Brigitte, 11, allée de Tourny, 24000 Périgueux, présentée par M^{me} M.-R. Brout et M^{me} C. Colcombet ;
- M^{me} Poirier Colette, 69, rue du Pavillon, 24750 Boulazac, présentée par M^{me} G. Doche et M^{me} A. Bélingard ;
- M. Verdon Jean-Pierre, La Couture, 24440 Montferrand-du-Périgord, présenté par M. J. Magimel-Pelonnier et le P. P. Pommarède.

ÉDITORIAL

De Gutenberg à l'encre électronique

Depuis le codex au IV^e siècle, les incunables au XIV^e siècle et l'invention déterminante de l'imprimerie typographique à la Renaissance, l'évolution du texte imprimé est en marche et le XXI^e siècle est annonciateur d'un événement majeur pour le livre : le numérique.

Entre livres électroniques et bibliothèques numériques, ne nous méprenons pas. Cette nouvelle technologie est bien entendu un outil unique qui permet la recherche et incite à la découverte des livres et périodiques. Mais encore faut-il avoir toujours à l'esprit que c'est un des moyens d'investigation, aussi génial soit-il, et non une fin. L'Internet ne peut se substituer aux activités intellectuelles de recherche qui nécessitent bien plus qu'un investissement depuis une tour de contrôle que serait l'ordinateur ! Il est en revanche deux avantages indéniables : la rapidité de l'accès au référencement de l'ensemble des livres et l'information de son réseau d'accessibilité (bibliothèque, librairie...). Bien entendu, notre propos n'étant nullement d'opposer l'imprimerie traditionnelle à la technologie qui ne peuvent aujourd'hui être dissociées.

La découverte et la diffusion d'un texte imprimé, quel qu'il soit, sont accessibles à tous. Dès lors, la connaissance et le savoir semblent se démocratiser. Les différents systèmes qui chaque jour s'améliorent ne sont pas là pour se substituer au livre proprement dit. Seulement, à chacun d'en faire bon usage. Aussi, nous vous invitons à poursuivre la lecture du *Bulletin* en feuilletant ses pages et à consulter les ouvrages de notre bibliothèque...

Quoi qu'il en soit, les livres électroniques ou les textes numérisés n'ont rien d'un livre. Le feuilletage, l'odeur du papier, la couverture, le texte imprimé, continueront toujours à nous émouvoir.

Marie-Pierre Mazeau-Janot

Appel à communications

À l'occasion de la félibrée qui aura lieu à Périgueux/Marsac le dimanche 6 juillet 2008, nous souhaitons consacrer la 2^e livraison 2008 de notre Bulletin à l'**Occitanie** (traditions, linguistique, littérature, poésie, troubadours, toponymie, architecture traditionnelle, coutumes, légendes, culture populaire...).

Nous vous remercions de nous proposer vos articles avant le **15 avril 2008**.

Nous vous rappelons également que la date limite de dépôt des articles pour les **Mélanges Pierre Pommarède** (4^e livraison 2008) a été fixée au **15 juillet 2008**.

Tous les articles sont à adresser à :

SHAP

Madame la directrice des publications

18, rue du Plantier

24000 Périgueux

Les monticules de La Ferrassie : entre réalité géologique et vue de l'esprit

par Diane LAVILLE

Le grand abri de La Ferrassie (commune de Savignac-de-Miremont, Dordogne), fouillé par Denis Peyrony et Joseph-Louis Capitan dans le premier quart du XX^e siècle, est aussi bien connu pour son ensemble de sépultures néandertaliennes que pour son imposante stratigraphie, qui servit de base à la définition par Peyrony des différentes industries du Paléolithique supérieur en Périgord. De nouvelles campagnes de fouilles (sous la direction de Henri Delporte, 1968-1973) ont conduit à une première réévaluation de cette chronostratigraphie (Laville et Tuffreau, 1984), ainsi qu'à la découverte d'un dernier squelette néandertalien. Depuis ces travaux, les niveaux moustériens sont masqués par des remblais et leur caractérisation sur le terrain étant pour l'heure impossible, ils sont généralement exclus des récentes études sédimentologiques consacrées au gisement (Texier, 2001 et 2004, Bertran et alii., à paraître).

Cependant, réexaminer l'ensemble sépulcral de La Ferrassie aujourd'hui ne pouvait se faire sans s'interroger sur les processus sédimentaires et post-sédimentaires ayant pu affecter les couches moustériennes. Si l'idée n'est pas neuve (Gargett, 1989), elle ne s'est pas toujours accompagnée d'une véritable critique comparative des différentes sources, et rarement de la recherche de nouvelles informations (Maureille et

Van Peer, 1998). Ces données inédites existent pourtant, certes dispersées, mais souvent accessibles et riches d'enseignements. Nous présentons ici les résultats d'une telle démarche axée sur la nature des célèbres monticules du grand abri, réputés anthropiques et associés par Peyrony aux restes d'un fœtus néandertalien (La Ferrassie 5) découvert en 1920.

Rappel historique

Au mois de mars 1920, Peyrony travaille en tranchée dans la zone centrale du grand abri de La Ferrassie. À cet endroit, le préhistorien remarque que la couche moustérienne présente de curieuses ondulations, qu'il interprète comme un ensemble de monticules d'origine anthropique, disposés plus ou moins régulièrement en avant de la terrasse surélevée qui s'étend au nord, le long de la paroi de l'abri. C'est à la base de l'un de ces monticules, dans une toute petite dépression ovale, orientée est-ouest et s'enfonçant de 0,05 m dans la couche sous-jacente, que Peyrony dégage de la coupe, le 26 avril, ce qu'il prend pour « deux petites phalanges humaines ¹ » ainsi qu'un racloir. Les ossements, envoyés à Capitan, qui les montrera à Marcellin Boule et René Verneau, se révéleront être ceux d'un fœtus ². Peyrony procède alors au dégageement des couches supérieures par tranches horizontales, jusqu'à parvenir le 24 mai sur le fond de la cuvette, où il trouve deux autres racloirs, posés à plat, au même niveau, selon lui, que le premier. Les restes osseux ne se trouvaient que dans l'argile de base et semblaient s'être décomposés dans la couche moustérienne : et Peyrony de conclure, « combien ont dû disparaître de la sorte ! ³ »

Sources écrites et graphiques

Si les deux squelettes d'adultes (La Ferrassie 1, 1909, et La Ferrassie 2, 1910) ont fait l'objet d'une couverture photographique importante pour l'époque, s'il est question de photographies (non publiées) des fosses décrites pour La Ferrassie 3 et 4 (1912), on ne connaît actuellement aucun cliché se rapportant au cinquième squelette et aux monticules avoisinants. Les seules représentations de ces structures se résument jusqu'ici au plan d'ensemble du grand abri et à une coupe, publiés par Peyrony dans sa monographie de 1934 (fig. 1 et 2). La recherche d'archives inédites concernant cette partie du site nous semblait dès lors indispensable.

1 PEYRONY, 1934, p. 31.

2 Environ 7 mois d'après Jean-Louis Heim (1976 et 1982).

3 PEYRONY, 1934, p. 32.

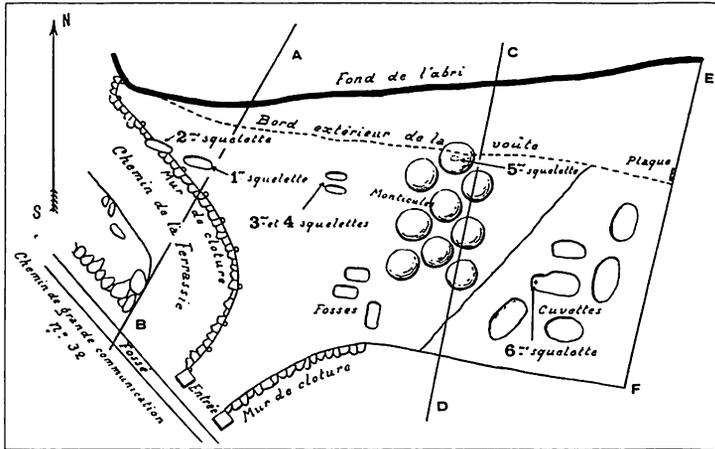


Fig. 1. Plan de la partie fouillée du grand abri de La Ferrassie, d'après D. Peyrony, 1934.

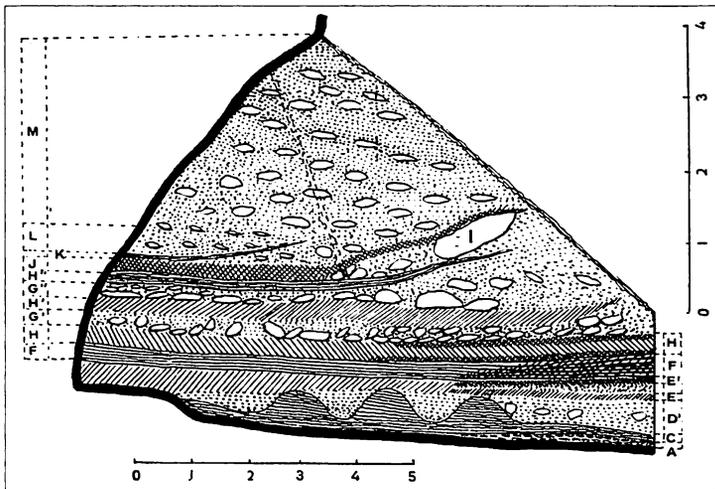


Fig. 2. Coupe du grand abri de La Ferrassie, suivant la droite CD du plan (fig. 1), d'après D. Peyrony, 1934.

Publications anciennes et nouvelles données

La première publication du cinquième squelette de La Ferrassie a lieu dès juillet 1920, à l'occasion du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences de Strasbourg (Capitan et Peyrony, 1920) : on n'y trouve aucune mention des monticules ! À la fin de cette même année, Denis Peyrony envoie son rapport annuel au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts (Fonds Bordes, Bibliothèque municipale de Périgueux, inédit), dans lequel on lit la description suivante :

« Une série de petits monticules composés des éléments de la couche moustérienne, assez régulièrement espacés, au nombre d'une dizaine ⁴, étaient placés à peu près au milieu du gisement, en avant de la terrasse moustérienne. Je les ai soigneusement fouillés ; je n'y ai remarqué rien de particulier, sauf à la base de l'un d'eux où j'ai découvert une sépulture d'enfant dont je parle tout à l'heure. »

En 1921, ces monticules sont à nouveau absents dans l'article que Peyrony consacre aux pratiques funéraires des Moustériens (Peyrony, 1921), tandis qu'ils reparaissent, à quelques mois d'intervalle, dans la communication relative à la découverte du sixième squelette (Capitan et Peyrony, 1921) :

« L'an dernier sur la terrasse, le niveau moustérien formait des monticules et offrait également une série d'ondulations en relief, au lieu d'être en creux. »

Les archives du Musée de l'homme nous fournissent une nouvelle description, dans une lettre inédite, datée du 8 juillet 1924, que Peyrony adresse au Professeur Boule :

« De plus au cours des fouilles j'ai rencontré sur la plateforme A une série de monticules plus ou moins réguliers formés de la terre de la couche moustérienne. La coupe en montre quatre irréguliers. À la base de l'un d'eux était une sépulture d'enfant (1920). »

La dernière source écrite que l'on possède actuellement, celle qui est aussi la plus connue et la seule généralement utilisée, provient de la monographie de 1934 (p. 31-32) :

« À peu de distance je remarquai que la couche moustérienne formait de petits monticules. Leur fouille ne donna lieu à aucune observation particulière pour les cinq premiers, mais, le 26 avril, je rencontrai à la base d'un sixième, une petite dépression dans le sol jaunâtre de l'abri. [...] Trois autres monticules furent rencontrés par la suite, ce qui porte leur nombre à neuf, mais un seul recelait des ossements humains. »

Sources graphiques inédites

Denis Peyrony présente dans son rapport de 1920 au ministère (RBA) le dessin d'une autre coupe d'ensemble (fig. 3), que nous désignons comme C1920, ainsi qu'une coupe de trois des monticules (fig. 4). La lettre de 1924, dont il est question ci-dessus, était accompagnée d'une coupe (C1924) et d'un plan (P1924) (fig. 5 et 6), restés tous deux inédits jusqu'à présent, et conservés parmi les archives du Professeur Boule au Musée de l'Homme. À cette époque, le paléontologue travaillait encore à son mémoire sur les squelettes néandertaliens de La Ferrassie, et souhaitait de plus amples informations pour l'introduction de son ouvrage. Dans la discussion qui suit, la coupe et le plan de la monographie sont dénommés C1934 et P1934.

4. Les termes que nous soulignons servent de base à la discussion.

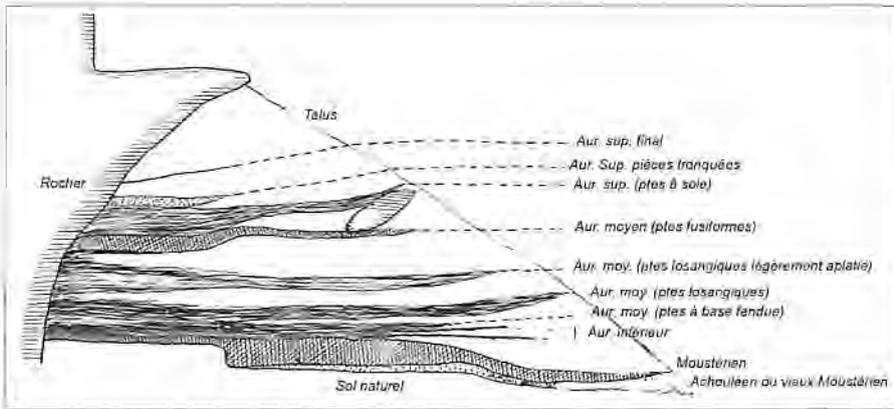


Fig. 3. Coupe du grand abri de La Ferrassie, relevée en 1920, d'après un dessin inédit de D. Peyrony, rapport au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, 1920, Bibliothèque municipale de Périgueux, fonds Bordes.

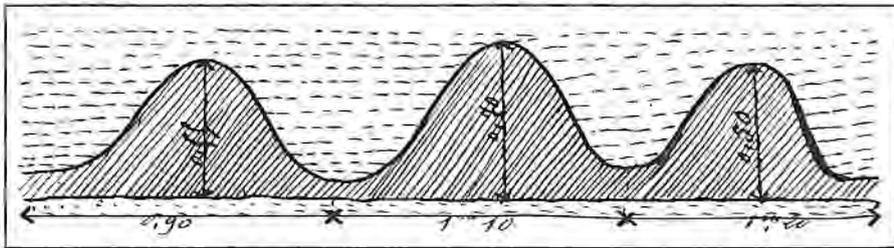


Fig. 4. Coupe de trois monticules, d'après un dessin inédit de D. Peyrony, rapport au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, 1920, Bibliothèque municipale de Périgueux, fonds Bordes.

Discussion

Quelques remarques préliminaires

Première constatation : l'absence de mention des monticules à la fois dans la première publication consacrée à LF5 et dans le plaidoyer de Peyrony en faveur de l'existence de l'inhumation intentionnelle à l'époque moustérienne. Si la première omission est à la rigueur justifiable par la courte communication, on comprend mal pourquoi le préhistorien n'utilise pas cet argument pour donner du poids à l'existence de rituels funéraires au Moustérien, comme dans le RBA et la monographie.

Deuxième constatation : l'impossibilité de donner un nombre et une disposition exacts à ces structures. D'abord au nombre d'une dizaine (1920), elles passent à 14 sur P1924 – un ensemble de 10 et 4 autres très irréguliers un peu plus loin (dans la coupe) – et se retrouvent neuf sur P1934. Quant à leur

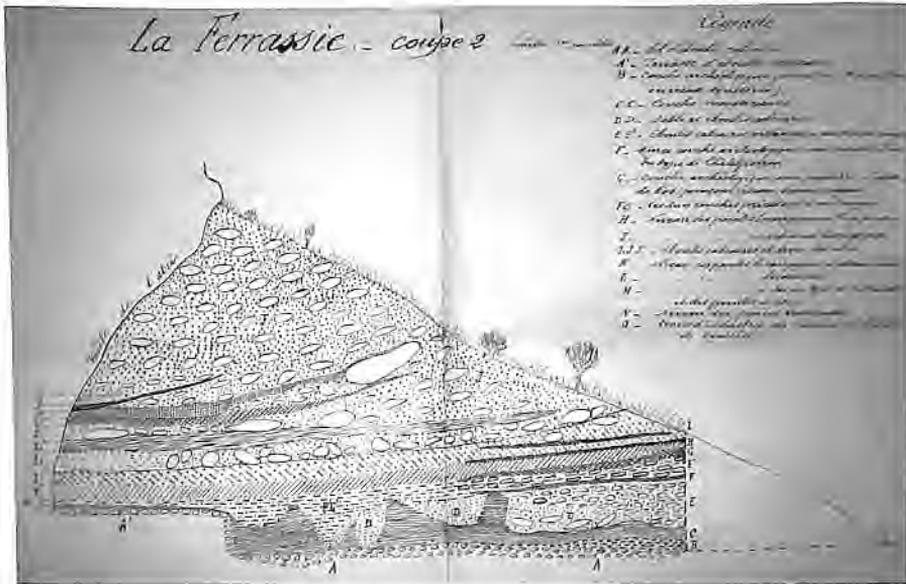


Fig. 5. Coupe du grand abri de La Ferrassie, d'après un dessin inédit de D. Peyrony, réalisé en 1924, archives du Musée de l'Homme.

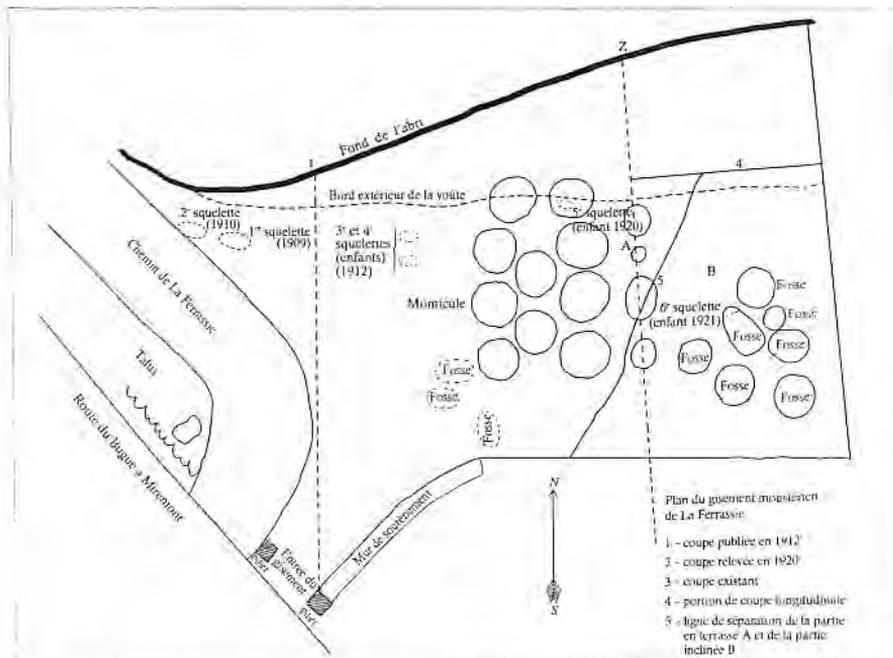


Fig. 6. Plan de la partie fouillée du grand abri de La Ferrassie, d'après un dessin inédit de D. Peyrony, réalisé en 1924, archives du Musée de l'Homme.

répartition, les dix monticules de 1924 sont disposés en trois rangées (4, 2, 4) perpendiculairement à la paroi de l'abri, LF5 se trouvant sous le monticule le plus au nord de la rangée la plus à l'est ; dix ans plus tard, les neuf monticules sont toujours répartis en trois rangées (3, 3, 3), mais celle du milieu est légèrement décalée vers nord, le monticule le plus près de la paroi surmontant LF5. Entre une dizaine et neuf la marge est faible, mais le changement d'affectation du monticule associé à LF5 est problématique, et il reste que les 14 monticules au total du tout premier plan connu du grand abri s'accordent difficilement avec la « dizaine » annoncée, même au sens très large.

Troisième constatation : la différence de traitement entre LF5 et les autres sépultures dans la monographie de 1934. Pour toutes les autres, Peyrony se contente de reprendre strictement les descriptions précédemment publiées au moment des découvertes ; seule la sépulture du fœtus et ses monticules bénéficient d'une nouvelle présentation (avec le nombre et la disposition des monticules tels qu'on les connaît depuis). Pourquoi ?

Des représentations mouvantes

L'examen des trois coupes est particulièrement révélateur du problème relatif au degré de « confiance » et de précision que l'on peut accorder à des relevés de cette époque. La première, C1920, ressemble davantage à un croquis rapide qu'à un véritable levé stratigraphique : l'échelle n'est pas précisée et seules les couches archéologiques sont dessinées (les éboulis et couches stériles ne sont pas représentés). La simplification du tracé y est évidente. Les détails suivants servent de points de comparaison avec les deux autres coupes :

- la présence d'un bloc de taille importante, entre les niveaux définis comme Aurignacien supérieur et Aurignacien moyen, avec un pendage sud-nord ;
- la division de ce qui s'appelle encore l'Aurignacien inférieur (Châtelperronien) en deux strates dans la partie sud ;
- un niveau moustérien important au milieu de la coupe, de faible épaisseur sur la banquette calcaire au nord et s'amincissant également vers le sud ;
- l'absence de représentation des monticules ;
- un niveau acheuléen ou vieux Moustérien présent jusqu'au commencement de la terrasse calcaire.

La coupe C1924, même si elle est faite sur du « mauvais papier », ce dont s'explique Peyrony dans sa lettre à Boule⁵, est considérablement plus détaillée que la précédente. La représentation de certains niveaux archéologiques occupant une très faible superficie (par exemple O) ou le profil géométrique de quelques couches (comme F'G' et D) paraissent indiquer que Peyrony

5. Cf. transcription en annexes.

s'est référé à ses notes prises pendant les travaux, ou même à un croquis qu'il aurait recopié, et qui représenterait cette fois-ci davantage ce qu'il a vu, que ce qu'il a cru comprendre de l'organisation des faciès sédimentaires : il eut été difficile autrement de les redessiner ainsi de mémoire. Des points évoqués précédemment, la comparaison fait apparaître les constats suivants :

- le bloc est dessiné au même endroit, avec à peu près la même taille et le même pendage ;

- le Châtelperronien est toujours divisé en deux strates au sud ;

- le niveau moustérien est, dans sa partie centrale, très irrégulier, du fait de la présence de quatre monticules.

On remarque également :

- le pendage sud-nord des blocs formant la partie supérieure du remplissage ;

- un niveau mélangeant deux couches, F'G', qui comble les dépressions entre les monticules côté nord ;

- un dépôt d'éboulis et de sables calcaires (D), discontinu, comblant les autres dépressions laissées entre les monticules plus au sud, avec à l'avant des couches, la présence de blocs de taille plus importante ;

- un second niveau d'éboulis (E), mélangé à un limon rouge, et présent uniquement dans le tiers sud de la coupe, au-dessus du niveau D.

La différence de profil entre C1924 et C1934 est frappante : elle s'explique par l'utilisation d'une double échelle pour C1934. Une fois réglée la question de l'échelle, les deux coupes présentent un profil relativement proche (fig. 7), avec des modifications dans le dessin néanmoins évidentes :

- on retrouve le même bloc dans la partie supérieure, mais les autres blocs présentent cette fois un pendage subhorizontal, voire nord-sud pour certains ;

- si le niveau châtelperronien est toujours divisé en deux à l'avant, sa puissance au nord, sur la terrasse d'éboulis, est considérablement augmentée par rapport à C1924 : l'aspect irrégulier de la couche F'G', dénommée désormais E, en est complètement gommé ;

- le niveau moustérien comporte ici trois monticules bien formés et régulièrement espacés ;

- les niveaux d'éboulis précédemment numérotés D et E sont regroupés sous la forme d'un seul, D.

La présence de ce bloc caractéristique dans le haut du remplissage, la cohérence globale de l'ensemble des faciès, le profil similaire, montrent que ces trois représentations se rapportent à la même coupe de base, relevée dans le courant de l'année 1920 après la découverte de LF5, et un peu à l'est de celle-ci. Comment expliquer alors les distorsions qui ressortent de leur comparaison, en particulier en ce qui concerne les niveaux moustériens et châtelperronien ? La volonté de simplification pourrait expliquer l'absence des monticules sur

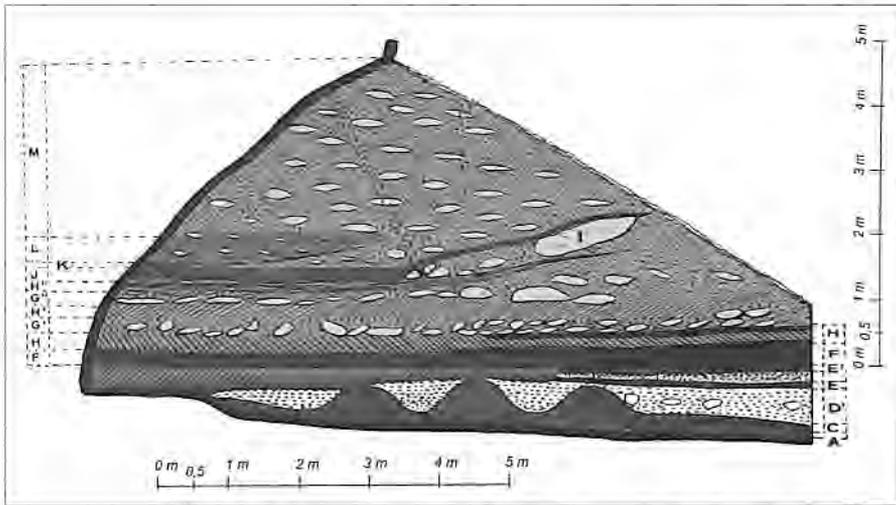


Fig. 7. C1934, après rectification de l'échelle.

C1920, non destinée à être publiée, et associée, dans le même rapport, à une coupe de trois de ces structures. C1934, bien que publiée, semble également avoir été retravaillée dans le sens, non seulement de la simplification, mais avec une volonté interprétative bien précise par rapport à C1924 : certaines couches changent d'attribution, d'autres disparaissent ou voient leur tracé modifié, et l'ensemble des niveaux tend à se rapprocher de l'horizontalité. La coupe C1924 n'est sans doute pas non plus entièrement exempte d'interprétation ou de schématisation : l'abondance et la régularité des blocs d'éboulis de la partie supérieure, par exemple, n'est pas très réaliste, mais leur pendage, lui, correspond à ce que l'on peut actuellement observer sur la coupe témoin. C'est ce genre de détails, comme le tracé géométrique de certains niveaux, qui laisse volontiers penser que l'on se rapproche ici d'un « dessin d'observation ».

Une stratigraphie complexe

La combinaison des premières informations « stratigraphiques » correspondant à cette zone de l'abri donne la succession suivante : sur un sol d'éboulis calcaires venait une couche jaunâtre argilo-siliceuse, dont Peyrony rattache alors l'industrie à l'Acheuléen final ou au vieux Moustérien, couche qui s'amincissait et semblait disparaître en allant vers l'est. Au-dessus, un fort dépôt moustérien, très irrégulier, allant de 0,80 m à 0,10 m selon les endroits du fait de la présence des monticules, est décrit d'une part comme formant trois strates distinctes et d'autre part comme étant de même homogénéité, même compacité, même couleur. Superposé au précédent s'étendait un dépôt rougeâtre de Châtelperronien, divisé en deux dans la partie sud de la coupe.

Ce n'est qu'en 1934, que Peyrony distingue la première couche archéologique, argileuse et rouge brique par endroits, d'une mince couche de sable calcaire jaune (dénommée B), dépourvue d'argile comme les niveaux moustériens supérieurs. Cependant, cette couche B n'apparaît pas sur C1934. Plus tard encore, dans une note manuscrite datée de 1949 et insérée dans l'exemplaire de sa monographie conservé au Musée national de Préhistoire des Eyzies-de-Tayac, il insiste sur le mélange des industries châtelperroniennes et moustériennes, en contact direct et dont les pièces furent très difficiles à isoler, alors que ces deux niveaux sont clairement séparés par des éboulis dans sa description de 1934 ainsi que sur C1934. Pourtant, les premières descriptions et représentations (surtout C1924) s'accordent avec la note tardive. Un autre point pose problème sur C1934 : l'absence de Moustérien sur la banquette calcaire au nord, alors que la couche C se prolonge jusqu'à la paroi sur la coupe de 1924. Or, c'est dans cette zone que les fouilles récentes ont mis au jour un dernier squelette d'enfant néandertalien en 1973, dans des formations attribuables au Moustérien. Comment expliquer dans ce cas l'absence de ce dépôt sur C1934 ? Enfin, que dire de la division du Moustérien en trois strates ⁶ associée à des critères de mêmes homogénéité, compacité, couleur ?

La définition des niveaux archéologiques inférieurs et de leur succession dans cette zone du grand abri semble avoir posé des difficultés à Denis Peyrony : combiné à la décomposition évidente des vestiges humains dans la couche moustérienne, ce problème de reconnaissance des différents dépôts, laisse volontiers penser que le préhistorien périgordin s'est retrouvé confronté à un phénomène d'ordre post-sédimentaire, que les connaissances de l'époque ne lui permettaient pas de comprendre. Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par les fouilles récentes, qui ont mis en évidence, dans cette même zone, l'importance de la perturbation des dépôts par des processus de cryoturbation et de ruissellement.

Des « monticules » ailleurs sur le site ?

Une photographie inédite (archives du Musée de l'Homme), prise en septembre 1909 (fig. 8), au cours du dégagement du premier squelette de La Ferrassie, montre la coupe à cet endroit du gisement : on y aperçoit les quelques fragments osseux alors en place, mais c'est surtout la morphologie des dépôts qui est intéressante. Bien que Capitan et Peyrony aient toujours insisté sur la régularité des couches au-dessus de LF1, la photographie offre une autre réalité : les « ondulations » qui apparaissent dans ce qui semble être le niveau moustérien font penser à ce qu'en 1920 Peyrony qualifiera de « monticules » d'origine anthropique. Si la faible qualité de cette photographie centenaire

6. Jamais représentées et dont les vestiges sont tous classés dans une même industrie.



Fig. 8. Photographie montrant la coupe au-dessus de LF1, d'après un cliché inédit de 1909, archives du Musée de l'Homme.

ne permet pas de certifier que les dépôts présentaient la même morphologie dans les deux cas, la comparaison vaut néanmoins d'être signalée sur le même gisement.

De la nature des monticules

Deux des trois coupes présentées ici nous paraissent devoir être écartées en raison, soit d'une trop grande schématisation (C1920), soit d'une modification de la géométrie et de la succession des couches, en accord avec l'état contemporain de la réflexion de Peyrony sur la chronostratigraphie des industries paléolithiques du Périgord (C1934). La coupe de 1924 apparaît donc, dans l'état actuel de nos connaissances, comme la plus proche de ce que Denis Peyrony a pu observer au cours de ses travaux du printemps 1920. L'adéquation entre cette coupe et les données textuelles est également la plus satisfaisante. Force est donc d'y associer le plan P1924 et non plus le très célèbre plan de 1934.

À partir de là, la nature des monticules peut-elle être précisée ? Dans l'ensemble des 14 monticules dessinés sur P1924, les 4 ondulations irrégulières les plus à l'est peuvent être considérées dans un premier temps à part. L'hypothèse la plus probable au sujet de celles-ci est une origine post-sédimentaire. En effet, l'agencement très particulier des niveaux C, D et F'G' (C1924) n'est pas sans présenter certaines ressemblances avec ce que l'on reconnaît aujourd'hui comme étant la marque de dépôts fortement cryoturbés



Fig. 9. Involutions liées au processus de cryoturbation, coupe de Lussac (Dordogne), Photographie P. Bertran.

(fig. 9). Le phénomène est, nous l'avons dit, attesté sur le site, dans un secteur voisin (zone d'où provient le dernier squelette) et cohérent avec les problèmes relevés dans l'analyse stratigraphique.

Pour l'ensemble des dix autres monticules associés par Peyrony au squelette du fœtus, on peut s'interroger sur la valeur à accorder à leur nombre, leur disposition, leur « régularité ⁷ », sachant les incertitudes qui transparaissent des sources mêmes de leur inventeur : les différentes descriptions qu'il en donne, l'absence de mention de ces structures dans certains cas, tout comme l'absence de photographies, font planer un doute sur une éventuelle origine anthropique. De plus, la similitude de la déformation (ondulations) observée pour le niveau moustérien sur la photographie de 1909 montrant la coupe au-dessus de LF1, nous conduit au problème de la reconnaissance de ces structures par Peyrony : dans quelle mesure leur repérage a-t-il été conditionné par la présence, à la base de l'un d'eux, des ossements d'un fœtus, tandis qu'en 1909 Peyrony ne voit dans la coupe que des couches parfaitement horizontales ? On en vient donc à considérer l'hypothèse d'une origine post-sédimentaire de type cryoturbation pour l'ensemble des « monticules », en gardant à l'esprit que de

7. Le dessin du RBA, s'il s'accorde avec la régularité des monticules de la coupe C1934, n'est cependant pas réalisé à l'échelle, comme le prouve l'inadéquation entre le dessin et les dimensions indiquées.

nouvelles données sont toujours susceptibles de remettre en cause notre vision des choses. Si c'était déjà l'idée de Gargett en 1989, nous ne partageons pas les conclusions qu'il en tire sur le caractère intentionnel de l'inhumation du fœtus : ce point doit faire, selon nous, l'objet d'un examen indépendant, en suivant une démarche analytique propre à l'étude des sépultures.

Conclusion

En l'absence de nouvelles observations réalisées sur les couches moustériennes du grand abri de La Ferrassie, ou de la découverte de structures similaires dans un autre gisement par exemple, l'hypothèse de l'origine post-sédimentaire des monticules reste très probable mais non encore certaine. Ce qui est sûr, c'est que Denis Peyrony a observé un phénomène dont la réalité géologique ne semble pas pouvoir être mise en doute, et qu'il a interprété avec son regard, ses connaissances et dans le contexte idéologique, culturel et historique de son époque. Sans prétendre pénétrer son mode de pensée, on ne saurait négliger le fait qu'il fut un fervent défenseur de l'inhumation intentionnelle au Moustérien et très attaché à un certain comparatisme ethnographique (cf. le RBA en offre un bon exemple). A-t-il voulu donner davantage de poids aux rituels funéraires néandertaliens en insistant sur la régularité de ces monticules, ou sur la symbolique du nombre 3 (et donc du 9) ? « Faut-il voir dans cette disposition l'effet du hasard ou bien le nombre trois avait-il, dès ces temps reculés, un caractère rituel ou magique ?⁸ »

Quoi qu'il en soit, les changements successifs de points de vue ne doivent pas nous faire oublier l'immense travail accompli par nos prédécesseurs, et tout le bénéfique que nous pouvons retirer de son étude approfondie. Sachons gré surtout à Denis Peyrony d'avoir su, malgré ses convictions, réaliser ce qui s'apparente le plus à un « dessin d'observation », dont la qualité nous permet encore aujourd'hui de forger de nouvelles hypothèses en accord avec les avancées de la sédimentologie appliquée à l'archéologie.

D. L.

8. PEYRONY, 1934, p. 92.

Annexes

Transcription d'une lettre de Denis Peyrony à Marcellin Boule, datée du 8 juillet 1924, archives du Musée de l'Homme :

« Cher maître et ami,

Vous excuserez le retard mis à vous adresser les documents demandés. Votre lettre est arrivée au moment où j'avais le plus de travail : un déménagement, des affaires de famille et mon ouvrage ordinaire avec de nombreux étrangers qui veulent me tous me voir.

J'ai dressé un plan des lieux du gisement moustérien aussi exactement que possible à l'échelle de 2cm par mètre. Les emplacements des 6 squelettes ont été repérés ainsi que leur orientation. De plus au cours des fouilles j'ai rencontré sur la plateforme A une série de monticules plus ou moins réguliers formés de la terre de la couche moustérienne. La coupe en montre 4 irréguliers. À la base de l'un d'eux était une sépulture d'enfant (1920).

Sur le plan incliné B existe une série de cuvettes irrégulières. C'est dans l'angle de l'une d'elle qu'a été découvert le 6^e squelette 1921. Ces sortes de fosses ont été conservées telles qu'elles ont été trouvées et se voient encore dans le gisement. À l'entrée, au S.O. des monticules, nous avons trouvé 3 fosses creusées dans le niveau acheuléen ou vieux moustérien.

Ces petits tertres et ces excavations artificielles ainsi que les pierres à cupules avaient probablement un caractère rituel. On ne saurait expliquer leur signification d'une autre façon.

Toutes les observations faites, tous les faits soigneusement relevés plaident en faveur d'un rite funéraire. Pour moi, il s'agit de l'ensevelissement d'une famille entière qui aurait pu être massacrée par des tribus voisines, à moins que la mort du chef n'entraînât celle de toute la famille pour l'accompagner dans son voyage d'outre tombe. Quelle que soit l'hypothèse, il semble bien que l'inhumation des cadavres a eu lieu en même temps.

À remarquer la distance sensiblement la même entre les squelettes d'adultes et ceux des deux 1^{ers} enfants, et celle entre ces derniers et le 5^{ème}, et le 6^{ème} et le 5^{ème}.

Vous voudrez bien examiner attentivement le plan et me dire ce que vous suggère son examen. Vous trouverez dans les divers articles dont je vous donne la liste et que vous possédez, tout ce qui a été écrit à ce sujet.

Le plan et la coupe ont été faits sur du mauvais papier. Je n'en avais pas d'autre sous la main. Il aurait fallu faire un voyage à Périgueux pour cela. Comme de toute façon vous les auriez fait refaire, je me suis décidé à vous les adresser ainsi.

Vous voudrez bien me dire ce qui vous manquera encore. Pour les vues déjà parues, l'E. d'Anthr. pourra vous prêter les clichés.

Je suis à votre disposition et votre tout dévoué

Signature : Peyrony

P.S. Mes hommages à Mme Boule. Ma femme se rappelle à votre bon souvenir.

Si vous pensez que je dois écrire quelques mots au sujet de l'interprétation des tertres, des cuvettes, des fosses, des pierres à cupules et des sépultures, je le ferai avec plaisir. »

Transcription d'un extrait du rapport de Denis Peyrony au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, décembre 1920, inédit, Bibliothèque municipale de Périgueux, fonds Bordes :

« Au cours de mes travaux j'ai relevé la coupe suivante :

1° Reposant sur un sol d'éboulis calcaires, une couche sableuse à nombreux éléments calcaires dont l'industrie peut se rattacher soit à l'Acheuléen final, soit au vieux Moustérien.

2° Au-dessus, un fort dépôt moustérien formant trois strates distinctes.

3° Superposé au précédent, l'Aurignacien inférieur qui en comprend deux.

4° Puis l'Aurignacien moyen avec quatre.

5° Enfin l'Aurignacien supérieur se subdivisant en trois parties.

Le tout est recouvert de terre et d'éboulis calcaires de toutes les dimensions.

Acheuléen final ou Moustérien ancien. – Ce niveau m'a donné bien peu d'objets. Il s'amincit de plus en plus et semble disparaître en se dirigeant vers l'Est. Quelques coups de poing de petites dimensions et de nombreux éclats utilisés caractérisent cette industrie.

Moustérien – Le dépôt moustérien est très irrégulier. Il a parfois 0,80 d'épaisseur tandis qu'il atteint à peine 0,10 sur d'autres points. Il se compose de trois strates qui m'ont donné de nombreux outils en silex : pointes, racloirs, couteaux, scies, disques, etc., ainsi que des compresseurs en os et des matières colorantes. Toutes ces pièces, dont quelques-unes très belles, sont venues enrichir notre Musée, mais n'ont rien ajouté à nos connaissances scientifiques.

Au cours des travaux dans ce niveau, trois faits ont particulièrement attiré mon attention : 1^e Une série de monticules ; 2^e Une sépulture ; 3^e Une pierre à godet et une autre à cupules et rigoles.

1^e Monticules – Une série de petits monticules composés des éléments de la couche moustérienne, assez régulièrement espacés, au nombre d'une dizaine, étaient placés à peu près au milieu du gisement, en avant de la terrasse surélevée.

Je les ai soigneusement fouillés ; je n'y ai remarqué rien de particulier, sauf à la base de l'un d'eux où j'ai découvert une sépulture d'enfant dont je parlerai tout à l'heure. Existait-il une relation entre les autres élévations de terre et celle-ci ? Serait-ce pour laisser ignorer le point d'ensevelissement du cadavre qu'on avait fait des tas semblables à celui où reposait le corps ?

Serait-ce dans un but fétichique ou religieux ? Autant de question auxquelles il est difficile actuellement de répondre. Les indigènes de l'Australie en construisent de semblables en rapport avec divers dessins tracés sur le sol, autour et au milieu desquels ont lieu certaines initiations ou des cérémonies mystiques. Ceux de nos lointains ancêtres avaient-ils le même usage ou la même destination ? »

Bibliographie

- BERTRAN (Pascal), CANER (Laurent), LANGOHR (Roger), LEMÉE (Laurent), D'ERRICO (Francesco), « Continental palaeoenvironments during MIS 2 and 3 in southwestern France : the La Ferrassie rockshelter record. », à paraître.
- CAPITAN (Joseph-Louis) et PEYRONY (Denis), « Nouvelles fouilles à La Ferrassie (Dordogne) », in : *Association française pour l'avancement des sciences, congrès de Strasbourg*, 1920, p. 540-541.
- CAPITAN (Joseph-Louis) et PEYRONY (Denis), « Découverte d'un sixième squelette moustérien à La Ferrassie (Dordogne) », in : *Revue anthropologique*, sept-déc. 1921, p. 382-388.
- DELPORTE (Henri) et *alii.*, *Le grand abri de La Ferrassie : fouilles 1968-1973*, Études Quaternaires, mémoire n°7, Paris, éd. Laboratoire de paléontologie humaine et de préhistoire, 1984.
- GARGETT (Robert H.), « Grave Shortcomings : The Evidence for Neandertal Burial », in : *Current Anthropology*, vol. 30, n° 2, avril 1989, p. 157-177.
- HEIM (Jean-Louis), *Les hommes fossiles de La Ferrassie, Tome I*, Archives de l'Institut de paléontologie humaine, mémoire 35, éd. Masson, 1976, 331 p.
- HEIM (Jean-Louis), *Les enfants néandertaliens de La Ferrassie*, Fondation Singer-Polignac, éd. Masson, 1982, 169 p.
- LAVILLE (Henri) et TUFFREAU (Alain), « Les dépôts du grand abri de la Ferrassie : stratigraphie, signification climatique et chronologie », in : DELPORTE et *alii.*, 1984, p. 25-50.
- MAUREILLE (Bruno) et VAN PEER (Philip), « Une donnée peu connue sur le premier adulte de La Ferrassie », in : *Paleo*, n° 10, 1998, p. 291-302.
- PEYRONY (Denis), « Les moustériens inhumèrent-ils leurs morts ? », in : *BSHAP*, 1921, t. XLVIII, p. 132-139.
- PEYRONY (Denis), « La Ferrassie. Moustérien - Périgordien - Aurignacien », in : *Préhistoire*, tome III, 1934, p. 1-92.
- TEXIER (Jean-Pierre), « Sédimentogenèse des sites préhistoriques et représentativité des datations numériques », in : BARRANDON (Jean-Noël), GUIBERT (Pierre) et MICHEL (Véronique), *Datation. XXI^e rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*, Éditions APDCA, 2001, p. 159-175.
- TEXIER (Jean-Pierre), « La Ferrassie », in : TEXIER (Jean-Pierre) dir., AGSOU (Safia), KERVAZO (Bertrand), LENOBLE (Arnaud), NESPOULET (Roland), *Sédimentogenèse de sites préhistoriques classiques du Périgord*, édition numérique 1, 2006, p. 23-30 (édition papier, ASF, 2004).

René Rivière préfet de la Dordogne de 1941 à 1943

Un témoignage inédit sur la période de l'Occupation

présenté par Guy PENAUD

René Rivière (1900-1959) fut préfet du département de la Dordogne de 1941 à 1943. Il a laissé un témoignage sur son action non seulement en Périgord, mais également comme préfet régional à Limoges, en 1943. Ce document inédit, publié grâce à l'obligeance de sa belle-fille, M^{me} Veuve Denise Rivière, dévoile des faits ou événements ignorés jusqu'alors.

René Rivière est né à Ménerville (Algérie) le 22 août 1900 de Louis, gendarme à cheval, et de Madeleine Allabert. Il s'est marié avec Marie Rose Streissel, dont la famille était originaire d'Alsace. Après des études à la faculté de droit d'Alger, il a obtenu un Doctorat en droit, un diplôme de droit musulman et un brevet d'arabe. Il a effectué son service militaire du 5 octobre 1920 au 11 septembre 1923 (sous-lieutenant le 1^{er} octobre 1925). Administrateur de communes mixtes en Algérie de 1923 à 1928, il a été détaché à la préfecture de Police le 1^{er} janvier 1928 en qualité de sous-chef du service des affaires



*Le préfet René Rivière (1900-1959)
(coll. Denise Rivière).*

indigènes nord-africaines. Sous-préfet rattaché à la préfecture de la Seine le 7 décembre 1932, il est devenu secrétaire général de la Haute-Vienne le 19 mai 1934. À disposition du gouverneur général de l'Algérie en octobre 1935, il a occupé les fonctions de directeur du cabinet du gouverneur général. Nommé préfet des Hautes-Alpes le 22 mai 1937, il a été maintenu à disposition du gouverneur général de l'Algérie. Il a rejoint son poste de préfet des Hautes-Alpes le 2 novembre 1940. Nommé préfet de la Dordogne le 14 novembre 1941, il a été installé le 6 décembre. Remplacé le 8 janvier 1943, il a été nommé le même jour préfet de la Haute-Vienne et de la région de Limoges. Il sera installé dans ce nouveau poste le 16 janvier 1943. Il sera rapidement mis, sur sa demande, en congé de maladie (12 avril 1943) grâce à la complicité des professeurs

Clovis Vincent, de l'Académie de médecine à Paris, et René Louis Fontaine de la Faculté de Strasbourg, alors installé à l'hôpital de Clairvivre, commune de Salagnac (Dordogne). Durant son absence seront successivement nommés préfets délégués Louis François Marie Tuillon, Gaston Adrien Constant Veveaud et André Jacques Marie Jean-Fauré. Ayant repris son activité deux mois (du 11 juin au 10 août 1943), René Rivière fut mis définitivement en congé de maladie à cette dernière date, toujours avec la complicité du professeur Fontaine. Il vécut dès lors, jusqu'à la Libération, dans la clandestinité, d'abord en Dordogne (jusqu'à la fin de l'année 1943), puis en Ariège et dans l'Aude. Par un décret du 20 mai 1945, tout en reconnaissant qu'il avait « toujours eu une attitude anti-allemande et anti-italienne », il fut mis en disponibilité avec demi-traitement « ayant occupé un poste politique important sous le Gouvernement de fait de Vichy » ; par nouveau décret du 17 décembre 1945, il fut « mis en position d'expectative à compter du 1^{er} janvier 1946 » et « à la

retraite à compter du 1^{er} juillet 1946 ». Il se consacra dès lors à sa propriété de Paul-Robert en Algérie, participant à l'animation d'associations agricoles et de la chambre d'agriculture, et œuvrant dans les domaines économiques, civiques ou sociaux. Il est mort à Paris le 22 septembre 1959. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 28 juillet 1938.

René Rivière a donc été préfet du département de la Dordogne du 7 décembre 1941 au 15 janvier 1943, période particulièrement agitée qui vit, en particulier, l'occupation de la zone Sud et donc du Périgord, par les troupes allemandes, le 11 novembre 1942. Il fut ensuite préfet régional de Haute-Vienne du 15 janvier au 10 août 1943 (dont une absence de deux mois pour congé de maladie), avec compétence sur la Dordogne.

Durant l'Occupation, l'un de ses fils, Marcel Rivière, âgé de 16 ans à peine, a rejoint la Résistance : en effet, il faisait partie d'un groupe de liaison et de renseignements monté par le commandant de Rochebouët, dit « Aumale ». En juin 1944, le fils Rivière incorpora, en Dordogne, l'état-major interallié créé dans ce département par un officier des services secrets anglais, Jacques Poirier alias « Nestor » ou « Captain Jack », dont faisait partie, depuis mars 1944, l'écrivain André Malraux, réfugié dans la région depuis quelques mois. Ce réseau baptisé « Author-Digger » dépendait du célèbre « Special Operation Executive » (S.O.E.), dont le responsable de la section française était le colonel Maurice Buckmaster, et dont les bureaux étaient à Londres ; ce service secret était chargé d'infiltrer des officiers anglais dans les pays occupés pour aider et approvisionner les résistants locaux en armes, munitions ou explosifs. Le 20 juin 1944, le P.C. Interallié qui était jusqu'alors installé à la Treille-Haute, commune de Castelnau-Fayrac (Dordogne), rejoignit le château de la Vitrolle à Limeuil (Dordogne), propriété depuis 1941 de Pierre Averseng (1909-1961) dont le régisseur était Pierre Bernardi. Ces deux derniers étaient originaires d'Afrique du Nord et connaissaient le préfet René Rivière et de Rochebouët, et c'est tout naturellement qu'ils avaient mis la demeure de la Vitrolle à la disposition du P.C. Interallié. Le jeune Marcel Rivière sera l'un des acteurs et le témoin d'une tragédie qui s'y déroula. Le 23 juin 1944, le Groupe de combat Wilde, de la 11^e Panzer Division de la Wehrmacht, se rapprochant de Limeuil, l'état-major interallié fut alerté. Sur une moto, en compagnie du lieutenant Émile Châteaureynaud (ancien membre du cabinet du préfet Rivière à Limoges), agent de liaison, il fut envoyé en éclaireur. Étant tombés sur un élément avancé de cette division, Châteaureynaud fut mortellement abattu par l'unité allemande ; Marcel Rivière réussit à échapper aux troupes nazies, mais l'état-major interallié dû se disperser pour s'installer, le 25 juin suivant, dans le château de la Pujade, commune d'Urval (Dordogne). Marcel Rivière se replia de son côté dans la région de Sarlat où il continua à assurer la liaison avec l'état-major régional de la Résistance, jusqu'à la Libération.

F. F. I.	Bordeaux, 10 Décembre 1944
FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR	Etat-major Inter-régional
<p>Je soussigné, Commandant de ROCHEBOUËT, dit Commandant AIMALD, chef du S.R. de l'Etat-Major Inter-Régional, certifie que Monsieur RIVIERE Marcel a fait partie du groupe de liaison et renseignement, qui avait été monté par mes soins dans la région SUD-OUEST, réfugié avec sa famille, pour suivie par la Gestapo, en raison de l'activité anti-allemande et anti-S.T.O. de Monsieur RIVIERE, son père, ex-préfet de Limoges, il a eu grand plaisir de mettre spontanément à ma disposition pour accomplir toutes les missions de liaison que je pouvais lui demander. En particulier, le 26.6.1944, le P.C. Inter-régional ayant été attaqué par une colonne motorisée allemande, il est parti en liaison avec le Lieutenant CHATEAUBRAYNAUD, chargé de reconnaître l'avance de la colonne allemande envoyée contre nous. Son chef de mission ayant été tué à LIMOUILL (Dordogne), au cours de cette mission, Mr Marcel RIVIERE, après avoir rendu compte de la situation se réplait dans la région de SARLAT où il a continué à assurer la liaison avec l'Etat-Major Régional, malgré la présence continue des colonnes allemandes, de répression contre le maquis de la région. Malgré son jeune âge, Mr Marcel RIVIERE a rendu à la Résistance des services inestimables que je tiens à reconnaître.</p>	
	<p>Bordeaux 2 20-12-1944 <i>Ch. Aimald</i> <i>C. de P. Rochebouët</i></p>

Attestation du commandant de Rochebouët, chef du service de renseignement de l'état-major interrégional (10 décembre 1944) (coll. Denise Rivière).

D'après ses propres dires, ce fut en 1953 que l'ancien préfet René Rivière rédigea ce qui s'apparente à un véritable plaidoyer sur ses activités de préfet d'abord dans les Hautes-Alpes, puis en Dordogne et enfin en Haute-Vienne. Ce document est instructif à plus d'un titre, puisqu'il nous révèle des faits et gestes ignorés jusqu'à ce jour, que ce soit sur la situation des Alsaciens et Lorrains réfugiés en Périgord, le concert organisé à Périgueux le 14 juillet 1942, l'occupation de la zone Sud par les troupes allemandes, ou le rôle joué par Maxime Roux, alors inspecteur d'académie en Dordogne, et futur préfet de ce même département au moment de la Libération.

On regrettera simplement que le préfet Rivière, dans son plaidoyer, ne fasse aucune allusion au sort des juifs, et plus particulièrement aux rafles effectuées en Dordogne par la police ou la gendarmerie françaises avant l'occupation de la zone Sud. Ainsi le 26 août 1942, suite à d'intenses négociations entre le pouvoir de Vichy et les autorités d'occupation, René Bousquet, secrétaire général pour la Police au ministère de l'Intérieur, lors d'une rencontre avec Karl Oberg, chef supérieur des SS et de la police allemande en France, et son adjoint, Helmut Knochen, responsable de la Sipo-SD, s'étant engagé à livrer aux Allemands 10 000 juifs dits apatrides de la zone libre (zone Sud), une rafle fut réalisée en Dordogne. Deux centres d'hébergement furent créés par la préfecture à Saint-Pardoux-la-Rivière et au château du Roc, commune du Change. Sur 329 personnes recherchées, seulement 87 réussirent

à échapper à la rafle. Ces dernières firent l'objet, dès le 10 septembre 1942, d'un avis préfectoral de recherche. Les autres furent conduites à Saint-Pardoux (151) et au Change (91). Un certain nombre furent libérées. Finalement 172 (ou 174) juifs furent transférés à Drancy, puis à Auschwitz. Bernard Reviriego a noté (dans *Les Juifs en Dordogne 1939-1945*) que si 73,5 % des personnes recherchées en Dordogne avaient été arrêtées, le taux n'était que de 70 % pour la région de Limoges et de 23,45 % seulement dans la région de Nice. À la suite de ces arrestations, le préfet Rivière précisa au ministère de l'Intérieur : « L'opinion publique a été gravement émotionnée par les opérations de police du 26 août se rapportant au ramassage des juifs... En tous cas, cette rafle de juifs a très fortement compromis l'attitude plutôt bienveillante qu'avait maintenant la majorité de la population envers le gouvernement Laval... »

De même, en février 1943, une nouvelle rafle consécutive à un attentat ayant coûté la vie à deux officiers allemands, concerna toute la France, dont la région administrative de Limoges. Des centaines de juifs furent arrêtés et déportés à cette occasion.

Pour essayer de comprendre ce silence, on notera simplement qu'à l'époque de la rédaction du plaidoyer du préfet Rivière, on ne faisait encore guère la distinction entre les hommes qui avaient été requis au titre du S.T.O. (« les déportés du travail » selon les propres termes de René Rivière) et les véritables déportés qui furent transférés par Compiègne ou Drancy dans les camps de concentration ou d'extermination. D'ailleurs, lors des nombreux procès visant devant le Tribunal militaire permanent de Bordeaux, à cette époque, des ressortissants allemands ou des collaborateurs français, il n'est pas question des déportations contrairement aux assassinats, incendies volontaires, destructions ou pillages. Il en fut ainsi lors des poursuites engagées au début des années 1950 contre le général Walter Brehmer, dont la division avait pourtant déporté des centaines de juifs. Ce ne fut que bien des années après que l'opinion publique prit réellement conscience de la tragédie des déportations et du drame de la Shoah.

Voici le témoignage inédit et fort révélateur de l'ancien préfet René Rivière sur la période de l'Occupation en Périgord. Qu'il nous soit permis de remercier M^{me} Denise Rivière, veuve du professeur Marcel Rivière, fils du préfet, qui a eu l'amabilité de bien vouloir nous donner l'autorisation de publier ce texte.

G. P.

DE 1941 À 1943
TRENTE MOIS AU SERVICE DE LA FRANCE

par
René Rivière
Ancien préfet

Bien que j'y aie été souvent invité par mes collaborateurs qui avaient été si intimement liés à mon action administrative et qui en avaient été les témoins directs, je n'avais jamais voulu rien écrire sur ce qu'avait été cette action pendant les trente mois, durant lesquels je fus préfet, en exercice, du 16 novembre 1940 au 10 août 1943.

J'ai toujours considéré, en effet, que la satisfaction du devoir accompli dans une période aussi difficile, aussi délicate, était largement suffisante pour un haut fonctionnaire, et qu'il était nullement besoin d'étaler publiquement certains faits, au reste suffisamment connus par ceux de mes administrés qui en ont été les bénéficiaires.

Cependant, le récent procès d'Oradour, les débats devant le Parlement, les polémiques dans la presse à l'occasion de ce procès (1) ¹, m'ont bouleversé, ayant administré successivement les deux départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne. J'ai été le témoin du patriotisme admirable des réfugiés alsaciens et lorrains, de leurs douleurs morales comme aussi de leurs espoirs. Par les renseignements qui nous parvenaient par la filière des évadés qui arrivaient journellement à Périgueux, je connaissais le drame de l'Alsace. Les réfugiés vivaient dans l'inquiétude, ils partageaient moralement les souffrances de leurs compatriotes, de leurs parents, restés au pays natal.

Aussi et surtout, devant le silence observé par le Gouvernement de Vichy, sur l'annexion de fait de l'Alsace par l'Allemagne, sur l'incorporation de force des jeunes Alsaciens et Lorrains dans l'Armée allemande, j'ai connu l'écœurement des réfugiés qui m'avouaient ne pouvoir comprendre qu'aucune protestation solennelle n'ait été adressée à la face du Monde entier par le Gouvernement.

J'ai le devoir, en cette pénible circonstance du procès d'Oradour, de rappeler qu'au moment où le Gouvernement de 1940-1942 observait un silence complet sur cette annexion de fait, il y avait eu, au moins, un haut fonctionnaire français de cette époque, un préfet, qui, lui, avait, bien souvent, protesté.

1. Les chiffres entre parenthèses dans le texte renvoient à la liste des personnes, événements ou lieux cités, avec commentaires, en annexe.

solennellement et publiquement, contre cet état de fait, devant des dizaines et des dizaines de milliers d'auditeurs, et que ce préfet avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour aider moralement et matériellement ses compatriotes alsaciens et lorrains.

C'est uniquement le procès d'Oradour qui m'a fait sortir de mon mutisme volontaire pour proclamer bien haut, que pour ma part, dans l'exercice de mon métier de fonctionnaire, je n'ai pas servi le Gouvernement de Vichy, que je n'ai SERVI QUE LA FRANCE ET LA FRANCE SEULE.

Je le devais à mon honneur, à l'honneur de mes trois enfants, dont le père pour une certaine opinion publique malveillante, n'aura jamais été qu'un « préfet de Vichy », alors qu'ils savent bien, eux, qui ont vécu dans les transes, que leur père n'a jamais été et ne pouvait être qu'au service de la Patrie.



Le préfet Rivière lors d'une cérémonie officielle (1941) (coll. Denise Rivière).

MON ACTION ADMINISTRATIVE EN 1941-42-43

J'ai été préfet, directeur du cabinet du Gouverneur général de l'Algérie, Monsieur Georges Le Beau (2), de 1935 à fin juillet 1940, date à laquelle j'ai été relevé de mes fonctions en même temps que M. Le Beau. Remis par ce dernier à la disposition du ministre de l'Intérieur :

J'ai été préfet des Hautes Alpes du 16 novembre 1940 au 6 décembre 1941, soit	12 mois 20 jours
Puis préfet de la Dordogne du 7 décembre 1941 au 15 janvier 1943, soit	13 mois 8 jours
Ensuite, préfet régional de Limoges du 16 janvier 1943 au 11 avril 1943, soit	2 mois 25 jours
(date à laquelle je fus remplacé par un intérimaire, M. André Jean-Faure, durant mes deux mois de congé), et du 11 juin au 10 août 1943	2 mois
TOTAL :	30 mois 23 jours

Dans les Hautes-Alpes, pas de difficultés de ravitaillement

Rien d'important à signaler pour les Hautes-Alpes sur le plan administratif. Il s'agit d'un département laitier par excellence, avec une usine Nestlé à Gap, qui organise le ramassage rationnel. L'hiver 1940-41 avait été particulièrement rigoureux, la neige recouvrant pratiquement tout le département jusqu'en fin mars. Ce n'est qu'à partir d'avril-mai qu'il a été possible de faire quelque chose. Le ravitaillement général ne soulevait guère de difficultés ; les impositions de contingent de pommes de terre pour ravitailler la ville de Marseille étaient normales ; les productions de fruits, surtout pommes et poires, suivaient leur débouché naturel vers Marseille.

À part les différends avec le chef départemental de la Légion française des Combattants, aucune difficulté administrative vraiment digne d'être signalée.

Mon action administrative est à base économique et touristique

Je donnais surtout une orientation économique à mon action administrative du fait de l'expérience acquise en Algérie dans nos précédentes fonctions : assainissement des marais, commencement de défrichement de

700 hectares dans la plaine du Poët, remise en marche de l'abattoir collectif de Gap qui permit l'envoi de grandes quantités de sang à Marseille pour la fabrication de boudins, dont les Marseillais étaient friands en ces temps de grande disette ; remise en ordre des associations syndicales d'irrigation avec M. Nourrit, ingénieur du Génie rural. Comme j'avais un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, M. de Viry, d'un dynamisme rare, des travaux importants furent commencés et presque terminés, au téléphérique de Serre-Chevalier et au col de Vars, pour les sports d'hiver. Lors de l'inauguration de Serre-Chevalier en 1942, je recevais de nombreux télégrammes me félicitant et me remerciant de tout ce que j'avais fait en faveur de la construction de cette magnifique réalisation, une des plus belles de France.

En Dordogne, la présence de 100 000 réfugiés pose de graves questions de ravitaillement

Arrivé en Dordogne le 7 décembre 1941, j'eus de suite l'impression de la nécessité d'une action administrative plus vaste et surtout plus active. Département très étendu de polyculture, avec des possibilités de ravitaillement assez intéressantes. Le ravitaillement était la question la plus angoissante, du fait de la présence de plus de 100 000 réfugiés alsaciens et lorrains, dont 25 à 30 000, au moins, à Périgueux. Or, on se souvient de l'âpreté au gain des paysans, de leur souci constant de ne vendre qu'au marché noir. Par ailleurs, je connaissais mieux que quiconque les difficultés de vie des réfugiés, et la solidarité française n'était bien souvent qu'un vain mot pour le paysan et la paysanne, vis-à-vis des réfugiés. Les autochtones les plaignaient, bien sûr, mais pour les ravitailler aux prix normaux et imposés par les taxes, c'était une autre question. Pour obtenir les rations réglementaires de pommes de terre, de légumes secs, de viande, d'œufs, etc... c'était vraiment difficile. Je dirais même qu'il était difficile d'obtenir des « rutabagas » de si triste mémoire, que les paysans réservaient à leur bétail. Le système de troc jouait dans toute sa splendeur, mais les réfugiés, eux, n'avaient rien à échanger. On ne saura jamais la diplomatie, la supplique dans les conférences, l'autorité aussi, qu'il a fallu déployer pour obtenir des résultats assez satisfaisants. Il faut ajouter à cela que ce département était prospecté par toutes sortes de personnes, qui faisaient « métier » d'envoyer du ravitaillement, au prix fort bien entendu, soit en remplissant des valises, soit par des envois de colis postaux vers les grandes villes du Midi, et surtout vers la Côte d'Azur. Les bureaux des postes et les gares étaient envahis par tous ces individus, et le directeur départemental des Postes me signalait des chiffres astronomiques. Si je ne trouvais pas d'œufs pour les réfugiés et les villes, je savais cependant que des dizaines de mille partaient journellement de Dordogne dans des colis, comme œufs durs. Les prix pratiqués au marché noir étaient exorbitants. Malgré une telle ambiance,

je crois que dans ce domaine du ravitaillement, qui était en somme le grand problème de l'heure (faire vivre les populations citadines), j'avais acquis la sympathie des populations et notamment des réfugiés. J'indique par ailleurs les rations supplémentaires obtenues pour la Ville de Périgueux, que j'ai pu faire admettre par le ministre Charbin (3), comme ville de plus de 100 000 habitants, pour le « supplément » dit « supplément National ».

Le ravitaillement en farine, problème délicat

C'est surtout le ravitaillement en farine qui m'a causé le plus de soucis. Le département était importateur, et chacun sait que c'était surtout la zone Nord occupée qui était productrice excédentaire. Combien de fois ne m'a-t-on pas signalé que nous n'avions plus que pour 48 heures de pain dans le département ! Combien de fois avons-nous dû transporter de la farine d'un point du département, où il y avait encore de la farine pour 4 jours, alors que sur un autre point, le ravitaillement n'étant pas arrivé par suite de difficultés de transport, il n'y avait plus que pour un jour de pain ! Dieu seul sait, le nombre de fois où j'ai téléphoné au ministère du Ravitaillement à Vichy, menaçant les fonctionnaires de donner publiquement ma démission, surtout au moment de la soudure juillet-août. Les organismes spécialisés départementaux n'avaient qu'une ressource : celle de venir trouver le préfet, et c'était au préfet d'agir en conséquence. Combien de fois contre tous les règlements, nous devions faire du troc départemental. Nous envoyions des camions de vins du Bergeracois, dans la Haute-Vienne, qui revenaient chargés de pommes de terre. Nous ne pouvions agir autrement, il fallait que les populations vivent, tant bien que mal, et pour cela il fallait utiliser souvent les seuls moyens du bord.

Peut-on s'imaginer le nombre incalculable de réclamations de la part de paysans qui s'estimaient lésés, surtout dans les réquisitions d'animaux : tel paysan auquel on avait réclamé un veau le mois précédent, estimait n'avoir pas à en donner un le mois suivant, parce que tel autre paysan... etc... Ils préféraient, évidemment, les camoufler pour les vendre au marché noir, en vue d'abattages clandestins pour le ravitaillement des fortunés, surtout des commerçants, qui en échange les ravitaillent en étoffes, en souliers, etc...

La vie était difficile ; le fonctionnement des services publics dans ce domaine du ravitaillement, encore plus difficile et complexe. Faire son devoir de tuteur, si c'était essayer de contenter le consommateur des villes, c'était aussi mécontenter le producteur des campagnes. Mais la question du ravitaillement des réfugiés était dominante dans mon esprit, et je dus agir souvent par voie d'autorité et sous la menace de sanctions graves.

Puis comme dans les Hautes-Alpes, j'imprimais à mon action une orientation économique : sélection des semences de céréales et de pommes

de terre pour accroître la production, car les paysans étaient singulièrement en retard sur le progrès agricole dans ce département. Les résultats obtenus, dès l'année 1943, par ces sélections, furent excellents.

Le soutien des maires élus et des fonctionnaires constamment attaqués par la Légion, accaparait, avec la besogne administrative normale, le plus clair de mon temps. Je tiens à dire solennellement, que sous mon administration aucun maire, aucun fonctionnaire n'a fait l'objet d'une sanction quelconque, malgré les attaques incessantes dirigées contre eux.

En Haute-Vienne avec la population ouvrière

Dans la Haute-Vienne, toujours mêmes préoccupations en ce qui concerne le ravitaillement et également même esprit chez les paysans. Mais comme il n'y avait pas de réfugiés dans la ville de Limoges, ville de 120 000 habitants, et quoique sérieuse, la situation était plus favorable, car chaque habitant avait des parents à la campagne. Seuls les fonctionnaires, assez nombreux d'ailleurs, avaient davantage de difficultés.

Durant mes 4 mois d'administration, je me suis surtout occupé de la population ouvrière si importante, et aussi si remuante, dans cette ville. Je parle par ailleurs, des augmentations de salaires de 10 et 15 % contre les instructions de Vichy et de mon action contre le S.T.O.

Je voudrais seulement ajouter quelques mots au sujet de l'action remarquable qui a été menée par l'intendant des Services économiques, M. Yrissou (4), action menée en plein accord avec moi.

Les stocks de l'intendance militaire sont sauvés de la réquisition allemande

L'intendance militaire à Limoges possédait, soit dans ses dépôts, soit en dépôts camouflés dans certains organismes, des stocks importants qui menaçaient à tout instant de tomber aux mains de l'ennemi qui occupait la zone Sud depuis le 11 novembre 1942. Il s'agissait de ravitaillement en boîtes de conserves, de tenues de drap, de chaussures, de fers à chevaux, etc... c'est-à-dire les réserves qu'on trouve généralement dans l'Intendance militaire en temps de guerre. M. Yrissou mena des négociations très difficiles avec cette Intendance militaire qui, soit qu'elle ne voulait pas comprendre, soit par crainte des responsabilités, n'acceptait pas de transférer aux civils, des stocks militaires pourtant gravement compromis. M. Yrissou réussit néanmoins par une action incessante, à obtenir des satisfactions assez larges. Mais il s'agissait d'enlever ces stocks à l'insu des Allemands, dont les troupes et les services étaient nombreux à Limoges. Il s'enquit de camions ; il constitua, sous sa

responsabilité, des équipes d'hommes courageux, qui transportèrent la nuit, avec de grands risques, une grande partie de ces stocks qui rendirent de très appréciables services par la suite.

J'ai tenu à signaler ce fait, car je me souviens, avoir souvent dit à M. Yrissou, quand il venait me rendre compte des résultats des opérations : « Mon cher ami, nous allons nous faire coffrer un de ces jours, et nous l'aurons bien mérité, et la reconnaissance que l'on aura pour nous sera bien minime eu égard aux risques encourus. » M. Yrissou me répondait toujours avec ce tranquille courage qui le caractérisait : « Tout de même on ne va pas laisser prendre tous ces stocks par les boches ! Et puis, je suis célibataire, je risque le tout pour le tout ».

J'ajoute encore qu'en tant qu'Intendant économique, M. Yrissou en ce qui concerne les collectes du Ravitaillement, était constamment penché sur son téléphone pour s'assurer qu'elles partaient bien dans les grands centres urbains déficitaires, c'est-à-dire pour être distribuées à des Français, et il n'ordonnait le départ des trains ou wagons que lorsque cette garantie était acquise. Il ravitaillait surtout les départements méridionaux, et en retour il obtenait des envois supplémentaires de vin.

Partout le ravitaillement des populations était l'objectif n° 1

Les populations françaises ne sauront jamais combien leur ravitaillement a pu causer de souci à ceux qui, de par leurs fonctions, en avaient la charge et la responsabilité. Il s'agissait d'une charge très ingrate, constante, dont on n'a pas toujours apprécié l'importance dans ces temps difficiles, non seulement parce qu'elle n'était pas spectaculaire, mais aussi parce qu'elle heurtait, il faut le dire, l'esprit mercantile de beaucoup de producteurs. Mais la sauvegarde de la production et la répartition de cette production au bénéfice de la seule population française, sont restées en toute hypothèse, mon premier objectif, dans l'exercice de mes fonctions de préfet.

MES RAPPORTS AVEC LA LÉGION FRANCAISE DES COMBATTANTS

La Légion se considérait comme l'élément moral de la nation

La Légion Française des Combattants fut créée à la fin de l'année 1940 (5). Elle s'organisa sur le plan départemental, d'arrondissement, cantonal et communal. Elle donna de suite l'impression qu'elle voulait être un État dans l'État, un organisme de contrôle à tous les échelons, à la fois des services administratifs et des élus. Dès mon arrivée comme préfet des Hautes-Alpes, en

fin novembre 1940, le commandant de réserve, M. Bues, chef départemental de la Légion, m'indiqua que le maréchal Pétain leur avait dit qu'il les considérait comme les « préfets moraux » des départements. Cette phrase fut amplement diffusée dans la presse, en zone Sud non occupée. Et très rapidement aussi, le chef d'arrondissement de la Légion se considérait, à son tour, comme le « sous-préfet moral », le chef communal de la Légion se considérait comme le « maire moral » chargé de contrôler les agissements du maire élu.

Les heurts furent immédiats, d'autant plus que, généralement, les maires étaient des élus républicains, et les chefs communaux de Légion avaient été délibérément choisis, soit parmi leurs adversaires aux élections précédentes, soit parmi les modérés, notamment dans les deux départements que j'ai administrés : dans les Hautes-Alpes, le commandant Bues, chef départemental, était inscrit à l'Action Française ; en Dordogne, M. Rials (6), chef départemental était un sympathisant de l'A.F. Leur prestige, à tous deux, sur les anciens combattants était grand, car ils avaient été, tous deux, de très valeureux combattants de la guerre 14-18, la poitrine constellée de décorations : commandant Bues : 14 citations dont 12 palmes – M. Rials, 8 citations, dont 6 palmes.

La Légion contre les maires et les fonctionnaires républicains

Les exigences des chefs légionnaires aux différents échelons furent grandes pour l'installation de leurs organismes. Il y avait un véritable état-major à l'échelon départemental, dans un grand immeuble réquisitionné à cet effet. Cet état-major constituait les fiches des habitants, recevait les doléances des uns et des autres, contre le maire, contre l'Intendant départemental du ravitaillement, contre l'instituteur surtout parce que républicain, il entravait l'action de la Légion, contre le percepteur, contre le receveur des Postes, etc... en somme toute une pluie de réclamations pour les motifs les plus futiles, contre les services publics, c'est-à-dire contre les fonctionnaires. Contre tous les élus aussi, les maires en particulier, dont on demandait la révocation avec son conseil municipal pour les remplacer par une délégation spéciale qui aurait été évidemment, présidée par le chef communal de la Légion. Ces réclamations étaient envoyées par le chef départemental au préfet ; il en envoyait le double à Vichy à l'échelon national. Les réponses du préfet au chef départemental et à Vichy se terminaient invariablement par la formule : « réclamation infondée, M. X..... instituteur, est un excellent fonctionnaire qui remplit ses fonctions avec zèle » ou « M. Y..... maire est un excellent maire, ayant conservé la confiance de ses administrés ». Le préfet devait également être en solidarité étroite avec ses chefs de service départementaux : l'inspecteur d'académie, le directeur départemental des Postes, le directeur du Ravitaillement, etc...

toujours attaqués, parce que anciens fonctionnaires de la III^e République et par conséquent, considérés comme adversaires de la Rénovation Nationale.

Il faut avoir été préfet pour savoir quelles ont été les difficultés soulevées constamment, et à tout propos, par les chefs départementaux, cantonaux et communaux de Légion. Si les fonctionnaires et les maires n'avaient pas été soutenus à bloc par le préfet, c'eut été un véritable désastre sur le plan administratif.

Les rassemblements hebdomadaires de la Légion – je décide de les présider

Dans les Hautes-Alpes comme en Dordogne, les chefs départementaux profitaient des beaux jours du printemps, en 1941, et en 1942, pour faire des rassemblements légionnaires dans les chefs lieux de canton. Naturellement les fonctionnaires absents ou les maires absents étaient pointés et immédiatement attaqués et signalés comme adversaires de la Légion et de la Révolution Nationale.

Ayant analysé cette situation qui menaçait de devenir tragique et pour conserver mon autorité tout en diminuant celle du chef départemental, je décidais très rapidement de présider moi-même les réunions cantonales de la Légion. Je devais en profiter pour soutenir mes fonctionnaires, mes maires et l'organisation administrative traditionnelle, contre la tyrannie et la dictature des chefs de Légion aux divers échelons.

Immédiatement, du fait de ma présence, soit dans les Hautes-Alpes, soit en Dordogne, ces réunions prirent une toute autre allure. Les populations y vinrent nombreuses, autant de femmes que d'hommes, et tous les enfants. Ce n'était plus une réunion de la Légion, mais plutôt une réunion d'information du préfet à laquelle on venait, non plus par contrainte, mais bien volontiers, avec empressement même, pour entendre le discours du préfet. Les fonctionnaires et les maires de tout le canton y venaient dès lors en masse, et voici pourquoi.

Je prenais la précaution d'emmener toujours avec moi, le chef départemental militaire, le général Cyvoct (7) dans les Hautes-Alpes (dont le prestige était grand dans les Alpes pour avoir toujours commandé des régiments alpins et pour avoir tenu en respect à la frontière 15 divisions italiennes avec une seule division alpine française) ; le colonel Blasselle (8) en Dordogne, magnifique combattant et entraîneur d'hommes, bras droit amputé en 1914-18.

Le thème de mes discours, avec des variantes, était le suivant pendant une heure environ :

L'armée française est éternelle : Remerciements aux assistants d'être venus aussi nombreux. Remerciement au général Cyvoct (ou colonel Blasselle) chef départemental militaire, d'avoir bien voulu m'accompagner pour démontrer la pérennité de l'Armée française dont ils étaient les vivants exemples. Quelques phrases sur leur passé militaire bien connu de tous ces anciens combattants, tous constellés de décorations.

Élevant le débat, je parlais de l'Armée française, d'abord de celle de 1914-18, qui après la plus dure et la plus sanglante des épreuves (1 500 000 morts) avait vaincu l'Armée allemande ; puis de l'Armée française de 39-40 qu'on avait trop souvent injuriée ou attaquée sournoisement, depuis la défaite, sous prétexte qu'elle n'était pas moralement à la hauteur de ses aînées. Je disais à ces jeunes gens de 20 à 40 ans qui m'écoutaient, que cependant ils étaient bien les fils, qu'ils avaient le même sang dans les veines que leurs pères glorieux de 14-18 aujourd'hui à leurs côtés, que ce n'était pas le courage ou le moral qui leur avait manqués et que s'ils avaient eu des armes et des munitions, des tanks et des avions, ils auraient fait aussi bien, sinon mieux que leurs devanciers, malgré la supériorité écrasante en nombre de leurs adversaires. Et je terminais cette première partie de mon discours en remerciant à nouveau le chef départemental militaire d'avoir bien voulu symboliser au milieu de nous, l'Armée française « cette Armée qui a toujours fait l'admiration du monde entier sur tous les champs de bataille du Globe, cette Armée qui reprendra un jour ou l'autre sa place dans l'Histoire, c'est-à-dire la première, car l'Armée française, qu'on le veuille ou non, comme la France elle-même, est immortelle ».

Je n'ai pas besoin de dire que ces paroles étaient vivement applaudies, au moment où l'on prônait dans la presse ou dans les discours officiels gouvernementaux, notre humilité, notre défaite faute de morale et de moral, la nécessité du retour à la terre, notre besoin de nous refaire une âme nationale, etc... etc...

Puis j'enchaînais aussitôt de la façon suivante :

L'Allemagne ne peut pas gagner la guerre

« Nous avons été vaincus, c'est exact. Cela est provisoire, car puisque nous sommes entre soldats, je vous pose une question : qu'est-ce que c'est que gagner une guerre ? Gagner une guerre, c'est une Armée qui impose sa volonté à une autre, et ayant réussi, l'Armée victorieuse occupe le territoire national de l'Armée vaincue. Vous, les anciens de l'Armée française 14-18, avez imposé votre volonté à l'Armée allemande et avez occupé son territoire en 1918. Hélas ! l'Armée allemande a imposé sa volonté à l'Armée française en 1940, grâce à la supériorité écrasante de son matériel, et les Allemands occupent aujourd'hui la moitié du territoire de la France.

Mais la guerre n'est pas terminée. Pour gagner définitivement la guerre, l'Allemagne doit battre l'Armée anglaise et occuper son territoire, elle doit battre l'Armée russe et occuper complètement son immense territoire, elle doit battre aussi l'Armée des États-Unis, comme celles des Dominions anglais, et occuper leurs territoires. Ne trouvez-vous pas que c'est au-dessus des forces de l'Allemagne quelque valeureuse que soit son Armée ? Déjà en septembre 1940, l'Allemagne a reculé devant une tentative d'invasion de l'Angleterre et aujourd'hui cela lui est devenu impossible. Par conséquent, l'Allemagne ne peut plus gagner définitivement la guerre ne serait-ce que contre la seule Angleterre ».

La puissance économique et militaire des alliés leur donnera la victoire

« Mais réfléchissez encore avec moi. Dans le monde, il y a 2 milliards 300 millions d'habitants, et il y a 2 milliards de belligérants. Pratiquement, le monde entier est en guerre proprement dite ou en guerre économique. Or, d'un côté il y a l'Allemagne, les héros (!) italiens et le Japon, soit 200 millions d'habitants au maximum. De l'autre côté il y a tout le reste, ce qui représente au point de vue potentiel militaire, industriel et économique un total tout simplement formidable. Donc l'Allemagne ne peut pas gagner la guerre. La perdra-t-elle ? Messieurs, je vous demande de réfléchir à cette puissance extraordinaire de trois colosses, les États-Unis, la Russie, l'Angleterre avec ses Dominions, et je suis obligé de songer à l'écrasement un jour ou l'autre de leurs adversaires par le poids irrésistible de la coalition des Alliés ».

La France rentrera à nouveau dans la guerre

« Et la France me direz-vous que devient-elle dans tout cela ? Mesdames et Messieurs, vous savez que je suis originaire d'Algérie et que je suis un enfant de l'Empire. Vous avez tous appris sur les bancs des écoles, nos instituteurs et institutrices apprennent chaque jour à nos enfants, que la France, c'est 110 millions d'habitants, dont 40 millions ici en métropole, et 70 millions de l'autre côté de l'eau. Je les connais bien ceux qui sont de l'autre côté de l'eau, et sachez qu'ils ne resteront pas inactifs le jour où ils pourront aider à délivrer ma Mère-Patrie. Ainsi nous avons l'espoir qu'un jour ou l'autre, la France rentrera dans le conflit et s'en sortira dans des conditions nettement plus favorables que celles que nous pouvions craindre en juillet 1940. »

Ces paroles dites avec l'émotion qui m'étreignait, avec un certain dynamisme, avec l'autorité d'un préfet en tenue officielle, jetait à la fois, la consternation et l'espérance, chez les auditeurs : consternation chez les dirigeants de la Légion, lesquels devant la logique de mon raisonnement devaient s'incliner et abandonner toute idée de revanche politique, espérance chez les fonctionnaires, les élus, qui se trouvaient réconfortés, et remportaient

chez eux des arguments leur permettant de tenir tête à leurs adversaires. Et tout naturellement les conférences de propagande de la Légion et de la Révolution Nationale de Vichy, étaient transformées en conférences patriotiques et vraiment françaises du préfet. Par conséquent le rôle de la Légion était tellement minimisé qu'il était désormais inconsistant sur le plan propagande.

Nos provinces d'Alsace et de Lorraine

En Dordogne, ces cérémonies étaient encore plus émouvantes, du fait que ce département était le département de repli des Strasbourgeois et des Alsaciens et Lorrains. Je ne manquais jamais de célébrer et d'exalter nos deux provinces de l'Est, alors sous le joug de l'ennemi, mais à jamais françaises. Je disais à mes très nombreux auditeurs réfugiés que les raisons que je venais de donner devaient leur procurer l'espoir de revenir rapidement vivre à l'ombre du drapeau tricolore, à proximité de la flèche de la cathédrale de Strasbourg si chère à leurs cœurs.

L'union nécessaire des Français

Arrivé au point où j'en étais de mon discours, il ne me restait plus qu'à réclamer l'Union de tous les Français, car nous avons besoin de cette Union pour les temps à venir. « Chacun à son poste de fonctionnaire, d' élu, d'ouvrier, de paysan, doit continuer à faire son devoir. Personnellement je ne veux voir en face de moi que des Français, je ne veux pas connaître leurs étiquettes politiques car pour le moment il n'y a que la France qui compte, et il n'y a que des Français qui doivent penser uniquement en Français à la Patrie ».

Tous ces discours se terminaient dans l'allégresse, et la marseillaise était toujours spontanément chantée par toute l'assistance, souvent composée de plusieurs milliers de personnes.

Telle a été ma position en face de la Légion Française des Combattants.

On voudra reconnaître, à tout le moins, qu'à ce moment-là en 1941, en 1942, il fallait une certaine indépendance de caractère et d'esprit, et peut-être aussi un certain courage, pour tenir de semblables propos, pendant une heure, publiquement, en tenue de préfet, c'est-à-dire en prenant, moi préfet, représentant du Gouvernement de Vichy, une position officielle en opposition absolue à la position officielle et publique du Gouvernement. Il faut se reporter à cette époque pour en comprendre la valeur et peut-être aussi en apprécier le mérite.

Je suis obligé d'avouer, qu'à Vichy, où l'on devait certainement être au courant de la teneur de mes discours, on ne m'a jamais fait aucune allusion à la position que je prenais à ces occasions.

EN DORDOGNE AVEC ET POUR LES ALSACIENS ET LORRAINS

Nommé préfet de la Dordogne, je m'installais à Périgueux le 6 décembre 1941. Je savais, avant mon arrivée, que ce département était le département de repli, non seulement de la ville de Strasbourg, mais encore de la très grande majorité des Alsaciens et Lorrains qui, soit expulsés, soit pour ne pas vivre sous l'occupation allemande, avaient tout abandonné pour vivre en Périgord. Je savais aussi, que la présence de plus de 100 000 Alsaciens et Lorrains créait des difficultés particulières de ravitaillement et d'habitat. La seule ville de Périgueux, qui en temps de paix, comprenait 35 000 habitants en comprenait au moins le double. De même dans les sous-préfectures, chefs-lieux de canton et communes. La municipalité de Strasbourg dont le maire était M. Charles Frey (9), était repliée à Périgueux. C'est le préfet de la Dordogne qui administrait les réfugiés pour le ravitaillement, les allocations, les cartes d'identité, etc... et un service des réfugiés existait spécialement à la préfecture de Périgueux, à la tête duquel se trouvait un second secrétaire général de préfecture. M. Jean Wolf (10), originaire d'Alsace, actuellement préfet de la Vendée.

L'arbre de Noël du G.E.R.A.L.

Le 26 décembre 1941, c'est-à-dire quelques jours après mon arrivée, le G.E.R.A.L. (Groupement d'entraide aux réfugiés alsaciens et lorrains) organisait un arbre de Noël. M. Altorfer (11), son président, ainsi que M. Frey, maire de Strasbourg, vinrent très gentiment inviter ma femme, mes trois enfants et moi-même, à assister à cette manifestation.

Dès mon entrée dans le Théâtre municipal de Périgueux, je fus salué par la marseillaise, et par « Vous n'aurez pas l'Alsace ni la Lorraine ». Des jeux et des chants du Pays des Alsaciens et Lorrains en costumes provinciaux, des distributions de jouets, friandises aux enfants. À l'entracte, le Président Altorfer monta sur l'estrade, et après m'avoir exposé les buts du G.E.R.A.L., me remercia d'avoir bien voulu assister à leur fête de famille. Le rideau allait être baissé pour la continuation de la fête, car on pensait que je ne prendrais pas la parole tellement les milieux officiels, tout au moins publiquement, évitaient de parler de nos provinces occupées et de nos chers compatriotes. Je réclamais aussitôt la parole ; le rideau fut levé et le théâtre illuminé. Je répondais au Président Altorfer, que c'était à moi à le remercier, comme à remercier la municipalité de Strasbourg de leurs invitations aussi aimables qui m'avaient permis d'assister à cette fête de famille, car je me considérais un peu de cette même famille alsacienne, puisque ma femme, qui était à mes côtés, était une descendante d'exilés de 1871, réfugiés en Algérie, que par conséquent mes 3 enfants, qui étaient dans la salle, avaient également 50 % de sang alsacien

dans les veines, que je ne voulais pas savoir ce qu'on pensait en haut lieu, et qu'à partir de ce jour je leur affirmais qu'ils avaient un préfet, qui souffrant douloureusement de leur situation, se pencherait constamment sur leur sort, comme s'il se penchait sur le sort de ses enfants. Puis en quelques mots je leur dis mon optimisme, que je leur demandais de partager, sur l'issue victorieuse de la guerre en leur souhaitant de passer sinon leur Noël 1942, mais tout au moins celui de 1943, dans leur Alsace et dans leur Lorraine natales, provinces qui seront, grâce à la Victoire, éternellement françaises. Ces quelques paroles qui venaient du cœur, mais qui étaient raisonnées, quant à l'issue finale de la guerre, furent vivement applaudies, et il me fut indiqué que l'on n'avait pas l'habitude d'entendre des voix officielles parler ainsi de nos deux chères provinces de l'Est.

Ma solidarité entière avec les Alsaciens et Lorrains

Dès ce jour-là, nous vécûmes dans un climat d'absolue confiance entre préfecture et tous services s'occupant des réfugiés. Je reçus constamment soit individuellement, soit par délégation, des Alsaciens et des Lorrains. Mes rapports avec la municipalité de Strasbourg, et avec tous les hommes politiques, furent empreints d'une grande cordialité affectueuse.

J'allais moi-même presque chaque jour, voir et discuter avec M. Wolf, secrétaire général des réfugiés, dont le service se trouvait installé dans les salons de la préfecture, au rez-de-chaussée. Je bavardais avec les fonctionnaires qui étaient au nombre d'une quarantaine, je m'enquerrais des besoins des réfugiés, je donnais des raisons d'espérer. Je ne pense pas qu'un seul de ces fonctionnaires ne pourrait attester des paroles que je prononçais journellement devant eux, et qui étaient très largement diffusées, au point que nombre d'entre eux craignaient que je ne me fasse révoquer un jour par le Gouvernement, et me conseillaient d'agir avec plus de prudence.

Le ravitaillement des réfugiés

Je n'eus de cesse, dès mon arrivée à Périgueux, d'essayer d'améliorer la situation des réfugiés alsaciens et lorrains. Je fus assez heureux d'abord de pouvoir faire augmenter leur allocation journalière, dite « allocation de réfugiés ».

Les questions de ravitaillement étaient celles qui sollicitaient le plus mes préoccupations, car j'avais plus de 100 000 réfugiés. J'avais à tous les instants à m'opposer aux impositions départementales du Ravitaillement Général, destinées aux grandes villes, mais dont une grande partie était ensuite, à Paris, l'objet des réquisitions de l'occupant. Je m'appuyais constamment, pour

justifier mes refus d'exécuter ces prélèvements, sur la présence des réfugiés, dont je connaissais les difficultés, et souvent l'obligation de manger des « rutabagas ». Les instructions que je donnais à mon intendant départemental, l'intendant colonel Eyraud (12), étaient impérieuses à ce sujet, moi seul étant responsable devant le Gouvernement, et sachant l'obligation de mes Alsaciens de se ravitailler au marché noir.

Dans une conférence donnée à la préfecture régionale de Limoges en avril 1942, M. Charbin, ministre du Ravitaillement (3), accusa le département de la Dordogne de ne pas satisfaire aux obligations du Ravitaillement général. Je protestais vivement et je profitais de l'occasion pour signaler au ministre, que j'avais déjà réclamé depuis deux mois pour la ville de Périgueux, le supplément national des villes de plus de cent mille habitants, encore qu'elle n'en comprenait que 70 000, supplément assez intéressant au point de vue allocation en sucre, confitures, pommes de terre, légumes secs, viande, etc., et que si à son retour à Vichy, il ne m'accordait pas satisfaction je donnerais ma démission en donnant publiquement la raison, ne pouvant pas continuer à laisser les réfugiés se ravitailler au marché parallèle. M. Charbin qui était au fond un brave homme, fut assez ému par mon plaidoyer, et dix jours après, sur rappel télégraphique de ma part lui demandant de me considérer démissionnaire, j'obtenais satisfaction.

Au sujet de l'Alsace et de la Lorraine dans mes conférences publiques

Mais ma solidarité avec les réfugiés alsaciens et lorrains ne consistait pas seulement à m'occuper du ravitaillement et de leurs allocations. En toutes circonstances, elle se manifestait publiquement. D'abord pour leur hôpital situé à Clairvivre (13), qui faisait l'objet de mesures spéciales pour améliorer le bien être des malades et des vieillards. Puis dans mes conférences publiques, quand j'allais chaque dimanche dans les chefs lieux de canton, présider les manifestations de la Légion Française des Combattants. J'étais généralement accueilli au monument aux morts par six jeunes Alsaciens et six jeunes Lorrains, en costume provincial, qui m'offraient des gerbes de fleurs. Après avoir déposé ces fleurs au pied du monument, après la minute de silence, je me retournais vers la population qui était toujours très nombreuse, et lui indiquais quelle était à mon sens la signification qu'il fallait donner au geste de ces jeunes Alsaciennes et jeunes Lorraines. Chaque fois que je parlais de l'Alsace et de la Lorraine, mon émotion était grande, et cette émotion était tellement communicative que j'ai vu, bien souvent, des centaines et des centaines d'assistants, soit réfugiés, soit périgourdins, sortir leurs mouchoirs pour essuyer leurs larmes, quand évoquant le tragique de la situation de nos compatriotes, ceux qui étaient

réfugiés et ceux restés là-bas dans leurs provinces, quand évoquant l'intégrité sacrée du territoire national, je leur demandais de faire le serment avec moi de mourir plutôt que d'accepter, d'une façon ou d'une autre, que ces deux provinces ne soient plus françaises.

Puis au cours de mon discours proprement dit, je disais aux anciens combattants de 14-18 qu'ils avaient laissé 1 500 000 morts sur les champs de bataille, non seulement pour défendre la liberté, mais aussi pour récupérer l'Alsace et la Lorraine, que ces Alsaciens et Lorrains réfugiés aujourd'hui en Périgord, n'attendaient que l'issue victorieuse pour retourner dans leurs chères Provinces, éternellement françaises, parce que l'Armée française elle-même était éternelle malgré la récente défaite. Et j'expliquais à ce moment-là, pourquoi nous gagnerions la guerre, ce que j'explique dans le paragraphe de la Légion Française des Combattants.

Je dois à la vérité de dire, que toujours l'émotion était grande que la plus grande partie de mes réfugiés pleuraient ; je leur apportais, je le crois, un puissant réconfort moral, en même temps que la plus grande aide matérielle qui était en mon pouvoir.

Et tout cela en 1942, chaque dimanche, publiquement, officiellement, puisque j'étais en tenue de préfet, au moment où le Gouvernement de Vichy, tout au moins publiquement, faisait le silence total sur la situation de l'Alsace et de la Lorraine, pratiquement annexées. Je me souviens avec émotion de ces moments exaltants, patriotiques et je suis persuadé que des milliers d'Alsaciens s'en souviennent aussi.

Toujours pour le moral des Alsaciens et des Lorrains, voilà aussi ce que j'ai fait le dimanche 14 juillet 1942 à Périgueux.

Le 14 juillet 1942 à Périgueux

On se souvient que le 14 juillet n'était plus, à partir de 1941, une fête nationale. Le Gouvernement de Vichy envoyait des instructions à tous les préfets, instructions largement diffusées dans la presse et par la radio, qu'aucune manifestation patriotique ne devait avoir lieu, aucune musique, aucune marseillaise. C'était pratiquement une journée de deuil, une journée de pénitence.

M. le Docteur Gadeau (14), maire-sénateur de Périgueux, vint me voir le dimanche 14 juillet 1942, dans mes appartements vers 16 heures. Il me tint à peu près ce langage : « La population a l'habitude tous les dimanches, en été, à 20 heures, de venir se promener sur le cours Tourny et d'écouter le concert

donné par l'harmonie municipale. Aujourd'hui parce que ce dimanche tombe le 14 juillet, ce concert ne pourra avoir lieu et toute la population va en être privée. C'était cependant un délasserment apprécié par les réfugiés d'entendre un peu de musique ». Et M. Gadeau d'ajouter : « Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, si ça ne doit pas vous attirer trop d'ennuis, je donne l'ordre de faire le concert à Dhuysens (M. Dhuysens était le directeur du Conservatoire de Périgueux) (15) ». Je lui répondis : « Mon cher ami, vous connaissez les instructions du Gouvernement, elles sont formelles et impératives. Comme vous, je le déplore, mais vous venez de me parler des réfugiés et cela me touche. Alors, dites à Dhuysens, de donner son concert comme d'habitude, ce soir à 20 heures. Mais pour bien montrer que c'est moi qui prends la responsabilité, car je suis seul responsable ici, je viendrai assister vers 21 heures, au concert, avec ma femme et mes enfants, et pour bien marquer aussi ma présence officielle, dites à Dhuysens que je le ferai prévenir de mon arrivée par mon chef de cabinet, M. Magnien (16), et quand j'arriverai auprès du kiosque, je demande qu'on joue la marseillaise officiellement ».

À 21 heures, je descendis de la préfecture qui se trouve précisément à l'extrémité du cours Tourny, mon chef de cabinet allant au devant pour prévenir de mon arrivée. J'étais attendu du reste par le maire et plusieurs conseillers municipaux et hauts fonctionnaires. Nous nous dirigeâmes vers le kiosque, et dès que nous fûmes à proximité, les musiciens se levèrent et jouèrent la marseillaise avec triple refrain. Puis la marseillaise et ses trois refrains terminés, ils jouèrent « Vous n'aurez pas l'Alsace ni la Lorraine » à deux reprises. Des applaudissements très nombreux, des « Vive le Préfet » également, et une vive animation régna pendant deux heures pour commenter l'événement. « La ville de Périgueux était certainement la seule ville de France, où contrairement aux instructions formelles du Gouvernement, la marseillaise avait été jouée officiellement le dimanche 14 juillet 1942 ». Prenant congé du maire et des autorités, je leur dis simplement : « Demain soir, je serai révoqué et ce sera tant mieux ». Le fait avait été signalé à Vichy par le P.P.F. (17), mais j'avoue qu'on ne m'en a jamais parlé !

Je pourrais signaler beaucoup de discours ou d'allocutions sur ce thème Alsace-Lorraine, et je présume que les anciens réfugiés s'en souviennent encore très bien.

Il s'agissait là de manifestations publiques, spectaculaires propres à relever le moral qui était bien bas. Mais, là encore ne s'est pas bornée une action constante en faveur des réfugiés de Dordogne.

Les fausses cartes d'identité aux Alsaciens et Lorrains

La Dordogne était le principal département de repli des Strasbourgeois et des Alsaciens. Il est évident qu'il nous arrivait journalièrement d'Alsace, de jeunes Alsaciens qui, soit s'évadaient d'Allemagne (anciens prisonniers de guerre) soit s'évadaient d'Alsace, étant incorporés ou en instance d'incorporation dans l'Armée allemande. Tout naturellement, ils venaient en Dordogne, où ils savaient pouvoir vivre et retrouver des parents ou des amis. Ce sont des centaines, des milliers sans doute, de jeunes Alsaciens qui arrivaient ainsi. C'était la préfecture de la Dordogne qui délivrait les cartes d'identité, généralement fausses, pour protéger ces jeunes gens en cas d'occupation de la zone Sud. C'est par milliers que la préfecture les a fournies en 1942. Puis les jeunes gens allaient ensuite se faire délivrer les cartes d'alimentation dans les mairies. Des fonctionnaires admirables, notamment M. Puyjarinet (18), chef de la 1^{ère} Division, et M^{lle} Eberentz (19), chef du bureau des cartes d'identité, en plein accord avec moi, et sous ma responsabilité, ont fait tout cela avec un patriotisme absolument remarquable.

Il fallait aussi protéger beaucoup d'Alsaciens actifs dans la Résistance, ou spécialisés dans les évasions des camps allemands et d'Alsace. La meilleure solution pour les protéger était d'en faire entrer le plus grand nombre dans la police ou les G.M.R. (Groupes mobiles de réserve) à Périgueux et Sarlat. Leur intermédiaire auprès de moi était le lieutenant Marie (20), qui, malheureusement a été tué dans un combat contre les Allemands en août 1944 à Atur (Dordogne).

L'occupation de la zone sud, le 11 novembre 1942

Mais je dois l'avouer, le jour où j'eus une grande frayeur fut le 11 novembre 1942, jour de l'occupation de la zone Sud, trois jours après le débarquement allié en Afrique du Nord.

Dès les premiers coups de téléphone, à 6 heures du matin, qui m'annonçaient de partout le passage des troupes allemandes à la ligne de démarcation, près de Ribérac, ma première pensée fut pour les Alsaciens, ne sachant à l'avance quelle serait l'attitude des Allemands à leur égard, puisque je savais ce qui se passait en Alsace occupée. Je me suis mis en tenue, et j'eus cette idée, qui s'avéra excellente par la suite, d'envoyer le secrétaire général, M. Callard (21), en tenue lui aussi, et le commandant de Gendarmerie Clech (22) (malheureusement arrêté en 1943 et mort en déportation), à cinq kilomètres avant l'entrée de Périgueux, pour inviter le chef de la colonne à ne pas laisser entrer ses troupes dans la ville, sans au préalable m'avoir rendu compte de sa mission. Je priais également le colonel Schneider (23) (plus tard général

de division), commandant le département militaire, de venir en tenue dans mon cabinet, pour assister à l'entretien que j'allais avoir avec le chef militaire allemand. Je n'oubliais pas tous mes réfugiés alsaciens et lorrains de Périgueux, et surtout les 2 régiments que j'avais à Périgueux : le 23^e d'infanterie de ligne et le 35^e d'artillerie, en grande partie composés de jeune Alsaciens et Lorrains, engagés dans l'espoir de prendre une revanche un jour. Je craignais un incident qui aurait pu avoir de tragiques conséquences.

Refus formel aux exigences allemandes

À l'arrivée du colonel allemand, le colonel de la Chaux (24), commandant le régiment de S.S. (25), accompagné de son officier adjoint S.S., dans mon cabinet, à 9 heures du matin, en présence de M. Callard, du colonel Schneider et du commandant Clech, le colonel allemand, en excellent français étant descendant de huguenots exilés en Rhénanie, me dit qu'il avait reçu l'ordre de rentrer à Périgueux et d'y attendre des instructions. Au cours des présentations, ce colonel m'avait dit : « Moi colonel de la Chaux, colonel allemand, et colonel Schneider, colonel français ». Il me demanda immédiatement la réquisition pour le soir même de 1 400 chambres, chez l'habitant, et l'emplacement pour 1 200 chevaux qui devaient arriver avec un autre régiment dans la nuit. Je refusais net, prétextant, ainsi qu'il le savait d'ailleurs, que Périgueux abritait beaucoup de réfugiés, que la ville était surpeuplée, et que par conséquent je ne pouvais réquisitionner aucune chambre, même pas pour ses officiers. Devant l'obstination du colonel allemand, le colonel Schneider, proposa de dégarnir une caserne dans laquelle il n'avait qu'un détachement de cent soldats et de mettre la literie nécessaire à la disposition des Allemands. Ainsi Périgueux a été la seule ville de France où pas une chambre n'a été réquisitionnée pour un Allemand chez l'habitant, et cela malgré les réclamations nombreuses des officiers successifs pour lesquels j'avais préféré réquisitionner un hôtel. On comprend les diverses raisons plus ou moins avouables, pour lesquelles les officiers demandaient et exigeaient réquisition chez l'habitant, comme cela s'est fait partout ailleurs. Jamais je n'ai cédé sur ce point, ne pouvant me faire à l'idée que des Alsaciens réfugiés soient contraints de cohabiter avec des officiers ou des soldats allemands.

Mon intransigeance et ma fermeté avaient choqué le colonel allemand. Aussi vers 14 heures, il m'envoya son officier adjoint, pour m'annoncer qu'une heure plus tard, c'est-à-dire à 15 heures, et suivant les ordres reçus, il avait mission d'installer une section de 20 hommes en armes, avec un officier, à l'entrée de la préfecture. Ayant demandé la raison, l'officier me dit que c'était « à la fois pour me garder et me rendre les honneurs » (sic) et qu'en conséquence, je veuille bien lui montrer la pièce destinée à ce corps de garde.

Je protestais vivement et en présence du secrétaire général Callard, le jeune Alsacien, employé à mon cabinet, qui interprétait, dit à l'Allemand « que je n'avais nullement besoin d'être gardé ni besoin d'honneurs allemands ». Je lui fis dire que j'allais vivement protester par téléphone auprès du Gouvernement de cette nouvelle exigence, et devant l'officier, je téléphonais immédiatement au colonel Schneider pour lui demander de m'envoyer une section du 26^e d'Infanterie pour garder la préfecture. Devant ma décision, et craignant sans doute des difficultés, cet officier adjoint revint vers 15 heures, pour m'annoncer que son colonel ayant réfléchi, ne mettrait pas de peloton de garde à la préfecture.

J'imagine dans quel état d'esprit auraient été mes administrés s'ils avaient vu une garde allemande à la préfecture.

La dissolution de l'armée d'armistice : un drame pour les jeunes soldats des deux régiments dissous

Évidemment cette occupation de la zone Sud amena la dissolution de l'Armée dite « d'Armistice », et le 27 novembre 1942, les deux casernes de Périgueux du 26^e d'Infanterie et du 35^e d'Artillerie, étaient à la nuit tombante, entourées par des éléments d'artillerie et d'infanterie, les canons et les mitrailleuses allemandes braqués sur les portes et les fenêtres des casernes, prêts à faire feu à la moindre tentative d'opposition de nos deux régiments. J'avais été prévenu téléphoniquement dans la journée que les mêmes événements s'étaient passés à Limoges et dans d'autres villes. Le colonel Schneider était prévenu également par l'autorité militaire supérieure. Néanmoins, dès que je fus prévenu, à la tombée de la nuit, de l'arrivée des troupes allemandes spécialisées, je me rendis sur place pour assister aux conversations des chefs responsables français et allemands, toujours de crainte, pour nos jeunes Alsaciens et Lorrains qui étaient en grand nombre au 26^e d'Infanterie et au 35^e d'Artillerie, prêt à intervenir dans l'éventualité où l'on aurait demandé le registre des effectifs pour s'assurer de la présence de soldats en provenance d'Alsace et de Lorraine. C'était là pour moi une hantise, parce que j'étais tenu régulièrement au courant par les réfugiés de ce qui se passait en Alsace, considérés par les Allemands comme désormais « terre allemande », et je craignais que les originaires d'Alsace ne soient revendiqués surtout, étant à ce moment-là sous l'uniforme de soldats.

Les fausses cartes d'identité aux jeunes soldats alsaciens et lorrains

Je ne dormais guère tranquille cette nuit-là, attendant avec impatience, pour le lendemain, la libération complète des jeunes soldats. Or, dès huit heures, le lendemain, un jeune lieutenant d'origine alsacienne (dont malheureusement

j'ai égaré le nom) se présentait à mon cabinet, et demandait à me voir d'urgence. Ce jeune officier, qui devait connaître mes sentiments comme tout le monde en Dordogne, m'expliqua qu'avec la situation en Alsace, avec le recrutement forcé imposé par les Allemands, il y aurait le plus grand intérêt à donner de fausses cartes d'identité aux jeunes soldats à noms à consonance alsacienne, puisqu'il leur fallait désormais une carte d'identité pour obtenir dans leurs lieux de résidence, une carte d'alimentation. Je lui déclarais que cette question ne m'avait pas échappé, mais qu'évidemment mes services allaient obligatoirement demander une pièce quelconque pour établir les cartes d'identité, et que par conséquent s'ils arrivaient avec leurs livrets militaires ce serait bien difficile. Après discussion et examen de la situation, je lui demandais s'il était possible de délivrer à chaque jeune soldat, un petit carré de papier blanc sur lequel seraient inscrits les noms, prénoms, lieux et dates de naissance, avec le tampon du bureau des effectifs. Ce petit papier me servirait de pièce officielle, et ainsi nous n'aurions pas besoin de leurs livrets militaires. Le jeune officier me dit que cela lui paraissait possible et qu'il allait faire part de ma proposition à son colonel. Je posais toutefois deux conditions : 1^{er} – que l'on me donne l'assurance formelle que le registre des effectifs serait brûlé ; 2^e – que les lieux de naissance soient des communes d'Afrique du Nord, pour éviter une vérification toujours possible en métropole.

Dès 10 heures du matin, le 3^e étage de la préfecture, celui de la 1^{ère} division, c'est-à-dire celle qui délivrait les cartes d'identité, était envahi par les jeunes gens, lesquels se sont succédé plusieurs jours, jusqu'à la fin de la délivrance des cartes d'identité. A 11 h 30 M. Puyjarinet, chef de la 1^{ère} division vint me voir pour me dire ce qui se passait. Je lui répondis : « Du moment qu'ils vous apportent un papier qui est officiel avec le tampon du bureau des effectifs, il n'y a pas à hésiter, il faut délivrer la carte ». Le soir il revint me voir, et en bavardant avec moi, dans cette atmosphère de confiance qui existait entre nous, M. Puyjarinet me dit en souriant : « Ça continue dur à arriver, mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il n'y a pas un seul nom alsacien et ils sont tous nés en Algérie ou au Maroc ! » Et continuant de sourire, il ajouta, sachant que j'étais algérien : « M. le préfet, je ne pensais jamais que vous aviez autant de compatriotes soldats au 26^e et au 35^e ».

Ce n'est qu'en 1946, malgré l'absolue confiance que j'avais en Puyjarinet, et lorsque je le revis, que je lui ai avoué ce qui s'était passé à ce moment-là. Il me répondit « qu'il se doutait bien que c'était une chose arrangée par moi, mais que j'avais bien fait de ne pas lui en parler et de n'en parler à personne, pour éviter la moindre indiscretion qui aurait pu être grosse de conséquences ».

Je quittais la Dordogne le 15 janvier 1943, pour rejoindre la préfecture régionale où j'avais été nommé sans être pressenti, et que je refusais, sans espoir du reste que la nomination puisse être rapportée.

Les Alsaciens et Lorrains et le S.T.O.

Là encore, j'eus la possibilité, durant les quelques semaines de mes fonctions à Limoges, de rendre certains services aux réfugiés alsaciens et lorrains de la région, non seulement sur des cas particuliers, qu'il serait sans doute fastidieux d'énumérer, mais je crois devoir signaler une question importante, celle du S.T.O. (Service du Travail Obligatoire), après l'accord qui avait été donné aux Allemands sur ce sujet par Pierre Laval (26).

Dès que ma nomination comme préfet régional de Limoges fut connue, le Docteur Sam, directeur du S.T.O. allemand à Limoges, avait dit à M. Tomasini, attaché au cabinet de mon prédécesseur : « Cette nomination de M. Rivière est mauvaise pour nous, car nous savons que ce préfet est contre les Allemands ».

Dès que cette question du S.T.O. prit véritablement consistance, non seulement il ne pouvait plus être question pour moi de rester en fonctions (voir certificat du professeur Clovis Vincent), mais avant de pouvoir quitter mes fonctions sous une forme à envisager qui demandait de la réflexion à cause des incidences possibles, sur ma famille dont il me fallait assurer le gîte et l'entretien, je voulus m'assurer que le S.T.O. ne frapperait pas les Alsaciens et les Lorrains. Je partis donc pour Vichy où j'avais demandé un entretien à M. Bichelonne (27), ministre du Travail. J'exposais à M. Bichelonne, que la région de Limoges comprenait beaucoup de réfugiés des deux Provinces, notamment en Dordogne, que je ne connaissais pas les conditions dans lesquelles le S.T.O. serait instauré, mais qu'il me paraissait, qu'au moins, une catégorie devait en être absolument exemptée : les réfugiés alsaciens et lorrains, et cela pour éviter leur incorporation de force dans l'Armée allemande, dès leur arrivée en Allemagne. Je dois à la vérité de dire que M. Bichelonne approuva mes craintes, et me déclara qu'il avait déjà songé à la question et qu'en aucune manière les originaires d'Alsace et de Lorraine, ne devraient être compris sur les listes du S.T.O. destinées à l'Allemagne, mais qu'ils devraient être compris sur les listes du S.T.O. travaillant en France dans les usines spécialisées travaillant pour l'Allemagne. J'ai élevé à ce moment-là l'objection que les travailleurs du S.T.O. dans les usines de France pouvaient un jour ou l'autre être réquisitionnés par les Allemands, comme cela avait failli se faire sans mon intervention à l'usine Gnome et Rhône de Limoges, et que par conséquent, le mieux serait de laisser ces jeunes Alsaciens et Lorrains en dehors du S.T.O. M. Bichelonne me répondit qu'il ne pouvait donner de semblables instructions par écrit aux préfets, mais qu'il fermerait volontiers les yeux sur le cas de ces

jeunes gens à condition qu'ils se réfugient dans les campagnes pour y travailler dans l'agriculture, ou qu'ils se placent dans des travaux indispensables à la vie économique, sociale et sanitaire du pays pour éviter tous ennuis possibles au Gouvernement. Cette solution me donnait satisfaction, et le lendemain, je la répercutais à mon collègue de la Dordogne (28) et à mes collègues de la région.

Voilà, en résumé, mon action principale en faveur de nos compatriotes alsaciens et lorrains en Dordogne, et durant les quelques semaines de fonctions à la préfecture régionale de Limoges.

Peut-être aurais-je pu faire plus ? Si je ne l'ai pas fait c'est que vraiment j'ai été dans l'ignorance de certaines situations privées et personnelles, sinon, j'aurais fait l'impossible à ce sujet ! Mais je ne puis pas penser qu'un seul Alsacien ou Lorrain puisse jamais avoir eu de doutes sur mes sentiments de solidarité totale et patriotique.

Les Alsaciens et Lorrains m'entourent de leur sympathie

Je dois à la vérité de dire que, de leur côté, les Alsaciens et Lorrains m'ont donné des preuves multiples de leur grande sympathie. Je n'en veux pour preuves que l'amitié dont ils m'ont entouré depuis M. Charles Frey, maire de Strasbourg replié à Périgueux, depuis les élus, jusqu'aux plus humbles citoyens, ne serait-ce aussi que l'amitié que m'a accordé M. Naegelen (29) lors de son séjour de 3 années à la tête du Gouvernement général d'Algérie. J'aurais pu avoir des centaines, des milliers d'attestations sur mon action. Je me suis toujours refusé à en solliciter ou en accepter une seule. La satisfaction du devoir accompli est la suprême consolation dans des bouleversements politiques tels que ceux qui ont suivi la Libération.

Au reste n'avais-je pas été amplement récompensé ? Si j'avais sauvé des vies alsaciennes et lorraines en 1941 et 42, n'avais-je pas moi-même eu la vie sauve grâce à des Alsaciens et Lorrains ? Et voici comment.

Même sous Vichy un préfet devait et pouvait faire son devoir de Français

J'ai toujours considéré, et avec le recul du temps et à la réflexion, je considère toujours, qu'il était possible à un bon Français de continuer à faire son devoir comme fonctionnaire d'autorité, même comme préfet, si cela était son métier d'origine, en 1941, en 1942 et jusqu'en mars 1943. Je connais certains de mes collègues qui ont même eu le grand mérite, à mes yeux, de pouvoir continuer jusqu'à la Libération. Il était préférable à mon sens, puisqu'il fallait des préfets, que des fonctionnaires patriotes occupent ces postes de

préfets, plutôt que d'autres qui auraient servilement suivi les instructions du Gouvernement de Vichy. C'était une question d'expérience. On me rendra cette justice, et on ne peut donner une preuve contraire, que pour ma part je n'ai suivi certaines instructions administratives, que dans la mesure où elles n'étaient pas incompatibles avec ma conscience. En vérité, je puis avouer que j'ai fait ce que j'ai voulu dans la ligne que je m'étais tracée, dans l'intérêt de mes administrés et de la France. Un document officiel le confirme. Dans un décret du 20 mai 1945, sans doute unique dans les archives administratives, on reconnaît que j'ai « toujours eu une attitude anti-allemande et anti-italienne », mais qu'ayant occupé un « poste politique important sous le Gouvernement de fait de Vichy, j'étais mis en disponibilité avec demi-traitement ». C'est la reconnaissance, on ne peut plus officielle, que j'ai fait tout ce qui m'était possible contre l'Allemagne et l'Italie, contre nos ennemis, contre nos occupants. Il eût été du reste impossible de ne pas le reconnaître et si l'on avait eu la moindre des choses à me reprocher on n'y aurait pas manqué à la Libération. Je ne veux pas réfléchir à la question, aussi bien pour la France, que pour mes administrés, surtout pour mes Alsaciens et Lorrains, de savoir s'il aurait mieux valu en 1941, en 1942 et en 1943 jusqu'à mon départ de l'Administration, un préfet tel que moi, un préfet qui a fait ce que j'ai fait, plutôt qu'un préfet qui aurait peut-être fait le contraire. Or, comme il fallait des préfets pour administrer, je demeure persuadé que, puisque j'étais de cette carrière, il a été préférable pour mes administrés que je sois préfet des Hautes-Alpes, préfet de la Dordogne et pendant quelques semaines préfet régional de Limoges, car j'ai toujours contrecarré les exigences de Vichy et je le pense aussi, toujours rendu les plus grands services aussi bien aux Français qu'à la Résistance. L'essentiel pour moi est de savoir que j'ai fait mon devoir de préfet, que cela a été reconnu officiellement, que j'ai continué dans les fonctions de ma carrière d'origine, même sous Vichy, à faire mon devoir de Français comme l'ont fait la quasi-unanimité des fonctionnaires des autres carrières : finances, travaux publics, enseignement, etc... qui ont continué, même sous Vichy, à exercer eux aussi, leurs fonctions d'origine sans démériter pour cela.

Ma conscience de Français m'interdit de participer aux opérations du S.T.O. Je pars en congé de maladie

Ce n'est, et pour revenir au sujet, qu'à partir de mars 1943, que j'ai estimé, pour ma part, ne plus pouvoir continuer à assumer mes fonctions. Lorsque l'organisation du S.T.O. s'est précisée dans sa tragique réalité, je suis parti fin mars à Paris, consulter le professeur Clovis Vincent (30), de la Faculté de Médecine et de l'Académie de Médecine, avec lequel j'étais lié d'amitié. L'ayant mis au courant des exigences du Gouvernement obligeant les préfets à appliquer l'organisation de la déportation du S.T.O., ce qui était contraire

à mon conscience, je le priais de me rédiger un certificat médical, basé sur une saecralisation de la 5^e vertèbre lombaire, m'ordonnant un repos absolu. Un certificat du professeur Clovis Vincent ne pouvait en effet être contesté. Et c'est ainsi que j'obtins, d'abord un congé de maladie de 2 mois du 11 avril 1943 au 11 juin 1943, que j'ai passé à l'hôpital de Clairvivre (Dordogne), dans cet admirable foyer de résistance constitué par les professeurs de la Faculté de Médecine de Strasbourg repliés en Dordogne, et pour tout le personnel hospitalier, résistant dans son unanimité. Le professeur Fontaine (31) me fit des piqûres de neurocaïne pour justifier ma présence à l'hôpital, et justifier par la suite des congés de maladie successifs. Hélas, ma maladie fut considérée comme diplomatique, à la fois par Vichy et par les Allemands qui devenaient par leur Gestapo (32), de plus en plus au courant de mes agissements antérieurs. Le 7 juin 1943, M. Chichery (33), ancien ministre, me fit prévenir par M. Dauphin (34), son directeur de cabinet (actuellement préfet de Mayenne), que dans mon intérêt il était préférable de reprendre du service pour quelques jours, pour justifier de ma bonne volonté, quitte à me faire porter malade ensuite. J'allais immédiatement à Châteauroux pour prendre contact avec M. Chichery, qui m'expliqua les réactions de Vichy et de la Gestapo à mon encontre.

Je reprenais donc à contre cœur mes fonctions à Limoges le 11 juin 1943, sans conviction sur le sort qui m'était réservé. Tout de suite les relations avec la Gestapo, par l'intermédiaire de mon intendant de police, se durcirent au point de devenir intenable pour moi, sans risques d'être arrêté, jusqu'en fin juillet, date où je fus convoqué devant la Gestapo et interrogé durant quatre heures, par l'adjoint du chef de la Gestapo de Vichy, venu spécialement à ce sujet à Limoges. Je réussissais à prouver que tout ce que l'on me reprochait dans le gros dossier qu'ils avaient ouvert, était faux, et je pus quitter l'hôtel Tivoli, siège de la Gestapo, à 6 heures du soir, étant attendu avec une certaine inquiétude par tous mes collaborateurs. N'ignorant pas que mon arrestation ne pouvait manquer d'avoir lieu à brève échéance, je repartis pour Paris pour consulter le professeur Clovis Vincent, lequel me délivra un nouveau certificat médical, cette fois-ci impératif. Je passais par Vichy où M. Hilaire (35), secrétaire général du ministère de l'Intérieur, vint m'accompagner à une audience qu'il avait sollicitée pour moi de Pierre Laval. Ce dernier parut convaincu par le certificat du professeur Clovis Vincent, et je lui demandais, pour pouvoir faire vivre ma famille, de me nommer préfet hors cadre, en attendant que je puisse subir une opération et rejoindre, éventuellement, un poste plus tard.

J'abandonne mes fonctions de préfet

Je partis immédiatement à nouveau pour l'hôpital de Clairvivre, sois-disant pour refaire ma santé avant de subir une très grave opération, dans la colonne vertébrale. Mes collaborateurs de Limoges ne manquaient pas, assez

habilement, de faire connaître à la Gestapo, la gravité de mon état de santé, et l'inquiétude qu'ils avaient sur l'issue de cette soi-disant grave opération.

C'est là que les professeurs de la Faculté de Médecine de Strasbourg, notamment le professeur Fontaine, ont été admirables. Faisant et refaisant toutes les semaines des radios et les analyses nécessaires en vue de l'opération soi-disant envisagée, mais trouvant toujours un motif de retarder, soit fièvre intestinale, soit un peu de colibacillose, etc... avec consignation des observations dans leurs dossiers, pour avoir une justification possible à tout instant. Je les tenais, en effet, au courant des renseignements qui me parvenaient de Limoges sur la Gestapo. Mes collaborateurs ne manquaient pas, de leur côté, pour gagner du temps, encore que j'avais été remplacé à la préfecture de Limoges par M. Freund-Valade (36), de diffuser des nouvelles toujours inquiétantes sur mon état de santé. Puis fin décembre 1943, le professeur Fontaine, d'accord avec moi, me fit sortir de l'hôpital avec un soi-disant traitement important à suivre pendant plusieurs semaines, avant de pouvoir subir cette toujours soi-disant opération au printemps. Je partis dans l'Ariège, tout en maintenant un contact clandestin avec le professeur Fontaine et c'est grâce, je l'ai su plus tard après la Libération, à cette complicité des professeurs de l'hôpital de Clairvivre, que je dois de n'avoir pas été arrêté par la Gestapo, qui croyait à mon retour ultérieur dans la région. Lorsque la Gestapo mit tout en œuvre pour me retrouver, fin avril 1944, elle ne put joindre ma trace, ni celle de ma famille, ma femme vivant dans un couvent, et mes trois enfants dans un collège de jésuites dans la montagne.

Je dois la vie à des Alsaciens et Lorrains

C'est ainsi que si j'ai rendu des services aux Alsaciens et Lorrains, ces derniers par l'intermédiaire du professeur Fontaine de la Faculté de Médecine de Strasbourg et par l'hôpital de Clairvivre pour lequel j'avais tant fait, m'ont de leur côté sauvé la vie. Je leur en suis reconnaissant.

EN DORDOGNE AVEC L'INSPECTEUR D'ACADEMIE M. MAXIME ROUX
ET LES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT

Le patriotisme des fonctionnaires de l'enseignement

Dès mes premiers contacts avec les chefs de service départementaux en Dordogne, j'eus la grande joie de faire connaissance de l'inspecteur d'académie, M. Maxime Roux (37) (actuellement préfet du Loiret), avec lequel nous avons une origine nord-africaine commune, lui étant né en Tunisie et moi-même en Algérie. M. Roux pourrait attester des contacts et rapports confiants, et très

amicaux, qui furent les nôtres durant 13 mois. Il y avait environ 1 700 instituteurs et institutrices dans le département, plus les professeurs des lycées, collèges et écoles supérieures. Si nous connaissions deux ou trois professeurs du lycée qui étaient P.P.F. la quasi-unanimité des fonctionnaires de l'Enseignement, comme partout en France, était résistante, avec en tête leur inspecteur d'académie, bien entendu.

La Légion contre les fonctionnaires de l'enseignement. Je les soutiens énergiquement

M. Roux pourrait attester en retrouvant dans les dossiers administratifs, les lettres innombrables qui m'étaient adressées par le Président départemental de la Légion, M. Rials, transmissives des plaintes des Présidents cantonaux ou communaux de la Légion, contre les instituteurs, tous considérés comme gaullistes, et opposants du régime et de la Légion. D'accord avec M. Roux, je lui transmettais ces plaintes et invariablement il les trouvait infondées. Je répondais alors au Président de la Légion qu'il ne saurait y avoir lieu à déplacement, ces fonctionnaires remplissant leurs fonctions très convenablement, et qu'en réalité, comme toujours, il s'agissait de « ragots » dont il n'y avait pas lieu de tenir compte. Il n'y eut aucune suite à aucune plainte, en 13 mois, de décembre 1941 au 15 janvier 1942, date de mon départ de Dordogne pour la Haute-Vienne. Deux seuls déplacements en accord avec M. Roux : une institutrice d'un petit village était accusée d'avoir des relations intimes avec un chef cantonal de Légion, et la nuit on avait suspendu une lanterne, peinte en rouge, à la porte de son logement. L'enquête effectuée par M. Roux confirmait la véracité des faits. M. Roux était d'accord pour muter l'institutrice à un autre poste, à condition toutefois que M. Rials, Président départemental de la Légion, relevât de ses fonctions le Président cantonal. C'était la logique même. C'est en ce sens que j'eus plusieurs entretiens avec M. Rials, mais il n'accepta pas de relever son sous-ordre, qui était un de ses amis personnels et n'insista plus désormais pour le déplacement de l'institutrice. Ce n'est qu'à ce moment que M. Roux me fit signer le déplacement du fonctionnaire, qui le méritait amplement, les incidents menaçant de se reproduire.

La radio de Londres et le 1^{er} mai 1942

Il y eut une deuxième mutation d'un instituteur : la radio de Londres, poste « Honneur et Patrie » avait, pour le 1^{er} mai 1942 donné quelques jours auparavant, des instructions à tous les patriotes de Périgueux, comme aux patriotes d'un certain nombre de grandes villes de la zone Sud, d'avoir à circuler entre 10 heures et 11 heures du matin à un endroit déterminé. Pour Périgueux, il s'agissait de descendre la rue de la République qui part de la mairie et qui

descend sur un des cours de la ville (38). Le Gouvernement de Vichy avait donné des instructions aux préfets, diffusées par la Radio française, de faire noter les noms des fonctionnaires qui obéiraient à cet ordre de la radio gaulliste et d'en adresser la liste au ministre de l'Intérieur dès le lendemain. M. Ruffel, commissaire central de Périgueux, dont les bureaux se trouvaient à la mairie, vint solliciter mes instructions. J'avais une confiance absolue dans M. Ruffel. Je lui dis simplement : « Il y aura beaucoup de monde qui descendra la rue de la République demain de 10 à 11 heures, il y aura beaucoup de fonctionnaires aussi, car ils savent que ce n'est pas moi qui les signalerai dans mon rapport, mais ce qui me gêne dans cette affaire c'est qu'il y ait des membres du P.P.F. qui se postent en sentinelles à un endroit quelconque, pour inscrire les noms des fonctionnaires ». M. Ruffel me répondit fort intelligemment : « D'abord ils ne viennent pas (les P.P.F.) pour ne pas être accusés d'avoir suivi le mouvement ordonné par la radio gaulliste, et d'autre part s'ils envoient des noms, ce qui est possible, nous dirons que les services de police ont agi avec la plus grande vigilance et que ce n'est pas vrai ». Effectivement, le 1^{er} mai, fort nombreux furent les Périgourdins qui passèrent rue de la République, et fort nombreux furent les fonctionnaires de tous ordres. M. Ruffel me fit un rapport relatant les résultats de la manifestation et dans lequel il avait inclus les noms de 13 fonctionnaires, mais il s'agissait comme par hasard, de fonctionnaires en retraite, comme je le fis remarquer au ministère de l'Intérieur quand il me demanda des propositions de sanction. Toutefois pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec les questions patriotiques, M. Ruffel qui, de vive voix m'avait signalé qu'un grand nombre de fonctionnaires de Périgueux et non des moindres, avaient suivi l'ordre de Londres, insista pour qu'un instituteur fut déplacé de Périgueux, dans son intérêt. J'en parlais à M. Roux, qui était au courant de ce que m'avait dit le commissaire central à l'encontre de ce fonctionnaire pour des raisons privées, et je lui disais, que puisqu'il y avait intérêt à muter cet instituteur, pour des raisons privées, nous pourrions lui faire connaître que nous n'avons pas voulu le signaler pour éviter une sanction grave, mais qu'il valait mieux pour lui d'accepter un autre poste à une vingtaine de kilomètres de Périgueux. C'est ce qui fut fait amiablement avec l'accord du fonctionnaire.

Mes relations amicales et confiantes avec M. Roux, inspecteur d'académie

C'est dire les relations confiantes qui existaient entre les hauts fonctionnaires départementaux. M. Roux était tenu constamment au courant par moi, quand il venait causer amicalement avec moi dans mon cabinet, une ou deux fois par semaine, des violentes attaques dont il était l'objet de la part des dirigeants de la Légion, auxquels je réclamais sans cesse des faits, et non des « ragots », et non des intuitions, leur permettant d'affirmer comme ils le

faisaient volontiers, que l'inspecteur d'académie était un adversaire du régime, et dont ils ne voulaient pour preuve que le rejet de l'unanimité des plaintes contre les instituteurs émanant des chefs locaux de la Légion. Mais M. Roux, sur le plan professionnel était un fonctionnaire remarquable, et il avait cette qualité du chef qui est de soutenir ses collaborateurs et subordonnés même quand ils étaient attaqués pour des motifs non professionnels, c'est-à-dire politiques.

J'assiste aux conférences pédagogiques de l'inspecteur d'académie

Nos relations étaient tellement confiantes, qu'un soir M. Roux, en avril 1942, m'annonça qu'il allait, à partir du jeudi suivant, commencer ses conférences pédagogiques dans le département et d'abord à Sarlat. Il me dit amicalement à peu près ceci : « Pourquoi ne viendriez-vous pas avec moi : je sens que mes 1 700 instituteurs ont besoin d'avoir le moral remonté ; ils commencent à douter, ils sont constamment attaqués, et quelques paroles de vous leur feraient du bien ». Je répondis à mon ami Roux : « Évidemment, je serais très heureux de parler à vos instituteurs, mais je n'ai guère le temps de m'absenter ». M. Roux me dit : « Venez, vous leur parlerez quelques instants et vous repartirez ; je ferai ma conférence pédagogique après votre départ ». C'est ce qui fut décidé. J'allais donc à Sarlat d'abord, à Excideuil ensuite, la réunion suivante devant avoir lieu le jeudi suivant à Périgueux, dans un amphithéâtre du lycée de jeunes filles (39).

Mais le lundi précédant cette troisième réunion, nous apprenions avec stupéfaction que Pierre Laval redevenait chef du Gouvernement, imposé par les Allemands. Je me proposais de téléphoner à M. Roux le mercredi soir, pour le prier de passer me voir, lorsque l'huissier m'annonça la visite de l'inspecteur d'académie. Je lui dis aussitôt : « Je suis persuadé que vous venez me voir pour la même raison que j'avais de vous voir moi-même ». Il s'agissait évidemment de savoir si je pouvais me permettre de tenir le même langage qu'antérieurement, le retour de Pierre Laval laissant présumer une orientation nouvelle de la politique du Gouvernement de Vichy. Après discussion des avantages et des inconvénients possibles, il fut convenu que M. Roux, m'excuserait le lendemain, auprès de mes fonctionnaires d'enseignement de l'arrondissement de Périgueux, en leur expliquant les raisons de mon abstention.

La réunion des membres de l'enseignement de Périgueux

Le lendemain à 14 heures exactement, de l'après-midi, j'étais appelé au téléphone par M. Roux, inspecteur d'académie. Il me téléphonait du lycée de jeunes filles, et il me tenait les propos suivants : « Je viens de jeter

un coup d'œil dans l'amphithéâtre où doit avoir lieu ma conférence ; il est archicomble, des dizaines et des dizaines de fonctionnaires sont debout dans les travées n'ayant pas de places assises ; vous comprenez que ce n'est pas pour ma seule conférence pédagogique qu'ils sont venus aussi nombreux, et ils vont être déçus de ne pas vous voir et vous entendre. Il faudrait que vous veniez cinq minutes leur dire votre sympathie ». Quelques petites réticences de ma part pour les raisons invoquées ci-dessus, et je dis à M. Roux : « Soit, je viens, mais je ne prononcerai que quelques mots seulement, car vous savez qu'il y aura au moins deux professeurs P.P.F. dans la salle qui pourraient me dénoncer ». M. Roux me répondit qu'il allait faire dire de patienter 5 minutes, et qu'il descendait à ma rencontre sur la route de Paris (40). Effectivement, je rencontrai M. Roux, et nous convenions que je ne dirais que quelques mots.

Nous rentrâmes dans l'amphithéâtre qui était bondé, au moins 650 fonctionnaires : professeurs, instituteurs, institutrices. Beaucoup étaient debout, faute de places assises. Indubitablement c'était ma présence qui avait attiré tout ce monde. Je pris immédiatement la parole, je les remerciais d'être venus aussi nombreux et j'assurais le corps enseignant de ma plus grande sympathie personnelle, pour la dignité de leur attitude, pour le dévouement dont ils font preuve pour instruire les enfants de France, moi-même comme tous, devant beaucoup et tout, à nos premiers instituteurs et à nos professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur.

Je fais le point de la situation générale

Mais je sentais très bien, évidemment, qu'on attendait de moi d'autres paroles. Je le sentais si bien que je pris la précaution oratoire suivante : « Mesdames et Messieurs, je suis persuadé que vous auriez été heureux que je fasse un tour d'horizon général devant vous comme je l'ai fait devant vos collègues de Sarlat et d'Excideuil. Mais, comme moi, vous savez qu'il y a quelque chose de changé depuis trois jours dans la composition du Gouvernement, avec une orientation que je suppose hélas !, et vous comprendrez que je sois tenu désormais à une certaine prudence, malgré mon vif désir de vous exposer mes vues sur l'issue de la guerre. » La stupéfaction semblait régner chez mes auditeurs. Puis jetant un coup d'œil circulaire sur cette assistance où régnait un grand silence, je leur dis, avec émotion : « Mesdames, Messieurs, je veux croire que nous sommes ici strictement entre Français véritables, car si toutefois il s'en trouvait parmi vous qui ne penseraient pas exclusivement en Français, je leur demande de se retirer ». Cette phrase fut suivie d'un silence impressionnant. J'apercevais au pied de la tribune, deux professeurs du lycée de garçons de Périgueux (41), dont M. Maubourguet (42), qui étaient des P.P.F. d'orientistes connus. Aucun assistant ne s'étant évidemment levé j'enchaînais :

« Puisque, comme je le savais, nous sommes seulement entre Français, je vais maintenant vous dire ce que je pense de la situation ».

J'expliquais alors à mon auditoire, qui était un auditoire averti, la situation telle qu'il fallait la voir en ce printemps 1942. Nous avions perdu la guerre, certes, les Allemands occupaient la moitié du territoire métropolitain français, et exigeaient impérieusement que les conventions d'Armistice soient respectées et ils avaient au surplus annexé nos chères provinces de l'Est.

L'Allemagne de 1942 ne peut pas et ne peut plus gagner la guerre

Mais la guerre n'était pas terminée : seules la France métropolitaine, la Belgique et la Hollande étaient hors du combat. Nos Alliés poursuivent la lutte. Or qu'est-ce que c'est que gagner une guerre ? Gagner une guerre, c'est pour une Armée, imposer sa volonté à une autre ou à d'autres Armées. En 1914-18, l'Armée française et les Armées alliées avaient imposé leur volonté à l'Armée allemande. En 1940, l'Armée allemande a hélas ! imposé sa volonté à l'Armée française, par suite de sa supériorité écrasante en matériel, et par suite de la défection de la Russie en août 1939, et j'expliquais que si M. Staline (43) n'avait pas signé le 23 août 1939, son accord avec M. von Ribbentrop (44), nous ne serions pas aujourd'hui dans la situation où nous nous trouvions. Quoiqu'il en soit, l'Armée allemande occupe une partie du territoire. Mais si l'Allemagne veut gagner la guerre, il lui faut occuper l'Angleterre d'abord, toute la Russie et les États-Unis, Canada, etc... Déjà pour l'Angleterre, c'est impossible. Peut-être auraient-ils pu essayer de débarquer en septembre 1940, mais au printemps 1942, cette hypothèse doit être rejetée complètement. Les Russes résistent magnifiquement, et ce n'est pas à vous, puisque vous l'enseignez chaque jour à nos enfants, que j'ai besoin de rappeler les paroles et les campagnes de Napoléon. Par conséquent, je ne vois pas Hitler occuper la Russie et en venir à bout. Ajoutez à cela l'aide précieuse apportée déjà en matériel, par les États-Unis, cette colossale puissance industrielle et économique, qui sera irrésistible quand elle aura levé son Armée et transformé son industrie de paix en industrie de guerre. Donc, comme moi, vous ne voyez pas la possibilité pour l'Allemagne de gagner la guerre, en occupant les territoires de ses ennemis. Donc, l'Allemagne ne peut pas et ne peut plus gagner la guerre. C'est une première certitude intéressante pour nous.

Les Alliés gagneront la guerre

Mais l'Allemagne peut-elle perdre la guerre, si elle ne peut la gagner ?

Je demandais à mon auditoire de bien réfléchir avec moi. Il y a 2 milliards 300 millions d'habitants dans le monde, et il y a 2 milliards de

belligérants. C'est-à-dire que pratiquement le monde entier est en guerre. D'un côté l'Allemagne, l'Italie et le Japon, soit 200 millions, de l'autre côté tout le reste avec le potentiel industriel formidable des États-Unis, avec la maîtrise absolue des mers, ces routes de ravitaillement. S'il est exclu définitivement que l'Allemagne puisse gagner la guerre, vous comprendrez pour le moins, qu'il n'est pas exclu que les Alliés la gagnent, car eux peuvent un jour ou l'autre occuper l'Allemagne, l'Italie, le Japon. Je vous demande donc d'avoir confiance, comme j'ai confiance moi-même, et je pense que je n'ai pas besoin de vous en dire davantage à ce sujet, car vous m'avez très bien compris.

La France rentrera à nouveau dans la guerre par son Empire

Sans doute, comme moi, vous vous posez une question : et la France dans tout cela que devient-elle ? Là encore, je vous demande de réfléchir, comme je réfléchis moi-même. Vous savez que je suis un enfant de l'Empire, que je suis né en Algérie, comme M. Roux, votre inspecteur d'académie, est né en Tunisie. Or, vous apprenez, tous les jours à nos enfants, soit dans les écoles communales, soit dans les écoles supérieures ou lycées, que la France, ce n'est pas seulement la métropole avec ses 40 millions d'habitants, que la France c'est 110 millions d'habitants, avec ses possessions d'Afrique et d'Asie. Par conséquent, si nous sommes 40 millions ici, dans la métropole, dont la moitié est occupée, il y en a 70 millions de l'autre côté de l'eau. Comme moi, vous pouvez penser que ces 70 millions ne resteront pas inactifs dans certaines hypothèses, et vous pouvez compter qu'un jour ou l'autre, ils rentreront dans la mêlée pour venir délivrer la Mère-Patrie. Et Mesdames et Messieurs, sachez que grâce à eux, la France s'en sortira dans des conditions bien meilleures que nous pouvions l'espérer en juillet 1940 ».

Je terminais mon exposé en leur demandant de partager mon espoir, espoir raisonné, logique, irréfutable, et je leur demandais tout en agissant avec la prudence nécessaire, en rentrant le soir dans leurs petites communes, de faire partager cet espoir dans la France éternelle, par leurs concitoyens qui leur sembleraient découragés.

Ai-je besoin d'ajouter que cette conférence qui avait duré plus d'une heure eut un effet moral formidable sur mon auditoire.

M. Roux me félicite publiquement de mon courage

M. Roux, inspecteur d'académie qui était assis à mes côtés se leva alors, et, visiblement ému, prononça ces simples mots : « En votre nom à tous, je tiens à remercier vivement M. le préfet, et à le féliciter de son courage ».

Où, si l'on se reporte à cette période du printemps 1942, trois jours après le retour de Pierre Laval comme chef du Gouvernement de Vichy, retour imposé, et pour cause, par les Allemands, on pouvait parler de courage pour un préfet, qui expliquait cette conception publiquement, et demandait que cela soit répété, au moment où on parlait de rien moins dans la presse dirigée et à la radio, qu'il était de plus en plus nécessaire d'apporter une certaine collaboration à l'Allemagne et que Pierre Laval déclarait à la radio : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ».

M. Roux ayant suspendu la séance pour un quart d'heure, pour reprendre ensuite sa conférence pédagogique, nous nous promenâmes dans les jardins du lycée où la plupart des chefs d'établissement et des directeurs d'école vinrent me serrer chaleureusement la main.

Monsieur Roux m'avoua le lendemain que son personnel était tellement « gonflé » par mes paroles, que la conférence pédagogique avait été pure formalité administrative et traditionnelle, et qu'au moins la moitié des assistants avaient disparu après mon départ, ce qui était une preuve suffisante qu'ils étaient venus aussi nombreux uniquement pour entendre le préfet leur parler de la situation générale.

MES RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS D'OCCUPATION ET LA POLICE ALLEMANDE
--

Dans les Hautes-Alpes, du 16 novembre 1940 au 6 décembre 1941, je n'ai eu aucun rapport quel qu'il soit, directement, avec la Commission Centrale d'Armistice Italienne, qui avait son siège à l'hôtel Lombard, grand hôtel de Gap. Il existait un officier de liaison français avec cette Commission d'Armistice militaire, laquelle du reste ne faisait guère de bruit, et n'a formulé aucune exigence durant mon séjour.

Contre les Italiens dans les Hautes-Alpes

Par ma part, je n'ai eu que combativité à l'égard des Italiens dans tous mes discours. On sait que les Haut-Alpins sont violemment anti-italiens depuis toujours. Mes administrés étaient vraiment écœurés d'assister, sans pouvoir réagir que moralement, au prélassement dans les fauteuils de l'hôtel Lombard, des officiers italiens de la Commission Centrale d'Armistice. Je profitais toujours dans mes discours publics, où cette Commission avait souvent des observateurs en civil, d'exacerber le patriotisme des Haut-Alpins, en parlant des « héros » de l'autre côté de la frontière, dont 15 divisions avaient été stoppées par une seule division alpine, des « vainqueurs glorieux » qui s'étaient jetés sur la France comme des « charognards » se jettent sur un cadavre... etc... Je lis

notamment un jour à Briançon, à quelques kilomètres de la frontière, devant des milliers d'assistants, un discours d'une virulence particulière dont j'ai craint à un moment donné qu'il n'entraîne des complications diplomatiques. J'ignore s'il y a eu des réactions italiennes auprès du Gouvernement, mais un jour, le général Laure (45), secrétaire général du maréchal Pétain (46), que j'avais beaucoup connu à Alger lorsqu'il commandait la division d'Alger, et que j'étais moi-même directeur du cabinet du Gouverneur général Le Beau, me dit à Vichy : « Il paraît que vous malmenez les Italiens ; vous avez bien raison et sachez que vous êtes couvert ».

Contre les Allemands en Dordogne

En Dordogne du 7 décembre 1941 au 11 novembre 1942, je n'eus pas l'occasion de voir d'Allemands. Il existait des membres de la Commission d'Armistice allemande, à Bergerac, mais sans doute, connaissant mes sentiments anti-allemands ils n'ont pas jugé utile de venir se présenter à moi. À mon avis, ces officiers allemands dont la plupart devaient comprendre le français, et qui avaient des soldats et sous-officiers interprètes, ne pouvaient pas ne pas être au courant du thème de mes discours, dont un avait été prononcé publiquement à Bergerac même, et dans tous les chefs-lieux des cantons environnants. Je suis étonné de leur manque de réaction à moins que la logique de mon raisonnement ne leur laissait, à eux aussi, le moindre doute sur l'issue de la guerre. Par le recul du temps, je me demande, si ces officiers de ces Commissions d'Armistice, qu'ils soient italiens ou allemands, qui occupaient une sinécure, et qui devaient sans doute préférer se trouver là dans un bon hôtel plutôt que sur le front russe ou de tripolitaine, n'observaient pas le silence sur les faits et paroles du préfet, pour éviter des histoires et conserver le plus longtemps possible leur calme emploi. Je me suis longtemps posé cette question.

Ce n'est que le 11 novembre 1942, lors de l'envahissement de la zone Sud que j'eus l'occasion de voir les Allemands. Je m'en suis expliqué par ailleurs : refus de réquisition de 1 400 chambres chez l'habitant, refus d'une garde à la préfecture, dissolution des deux régiments de Périgueux. La « Gestapo » ou « Police allemande » est venue s'installer quelques jours après, mais je quittais Périgueux le 15 janvier 1943, sans avoir eu l'occasion de les voir, ni avoir reçu leur visite.

À Limoges contre la Gestapo

À Limoges, ce fut autre chose. Je n'étais pas arrivé depuis 10 jours, que le chef de la Gestapo (47) demanda à me voir, accompagné de son interprète Thierry (48). Il était rhénan et parlait lui-même très bien le français. C'était un ancien combattant de la guerre 14-18.

Cette prise de contact permit de mettre un certain nombre de choses au point. Il me définissait son rôle : la protection des troupes d'occupation. Moi je définissais le mien : je suis un fonctionnaire discipliné et j'obéis aux ordres du Gouvernement dont je n'ai qu'à exécuter les instructions et non à les interpréter.

Au cours de cette première conversation, ce chef de la Gestapo me dit qu'il admettait qu'il y ait des « patriotes-français », que lui savait par expérience ce qu'il avait fait comme « patriote allemand », lors de l'occupation de la Rhénanie par les troupes françaises, parce qu'il était « policier », et que s'il avait été envoyé comme « chef de Police » en France, c'était en qualité de technicien.

Je ne manquais pas de lui dire que s'il avait des difficultés à me faire connaître, je désignais l'intendant de Police comme homme de liaison entre nous. Puis élevant le débat, je lui fis part que j'étais persuadé que mes administrés observeraient la plus stricte neutralité à l'égard des troupes d'occupation, à condition que ces dernières observent de leur côté la correction qui me semblait de mise en la circonstance. Je lui dis que c'était l'intérêt des uns et des autres, que la guerre pouvait être longue, qu'elle ne me paraissait pas prête d'être terminée, et que je voyais d'ailleurs pas, comme lui d'ailleurs sans doute, comme elle allait se terminer car l'Allemagne ne pouvait pas tout de même compter sur la bravoure des fascistes italiens (ce qui le fit beaucoup rire) pour venir à bout de la formidable coalition des Alliés. Par conséquent, l'Allemagne avait fort à faire et il était de l'intérêt de l'Allemagne d'agir en France occupée, avec la plus grande correction, à condition que ce soit réciproque évidemment. On ne pouvait être plus net vis-à-vis de la Gestapo pour leur faire comprendre qu'ils ne pouvaient pas gagner la guerre.

Le plus atterré de mes deux interlocuteurs, par mes paroles directes, était moins le chef de la Gestapo qui voyait la question en soldat, que son interprète Thierry, qui était en civil, et nous n'avons su, beaucoup plus tard, après la guerre, qu'il était un professeur de français à Bâle, c'est-à-dire un Suisse allemand qui s'était engagé dans la Gestapo, et par conséquent anti-français à la fois zélé et haïeux (49).

Je racontais cette première prise de contact à mes collaborateurs qui rayonnaient de joie à la pensée de la tête que devait faire ce triste sieur de Thierry.

Jusqu'au 11 avril 1943, jour de mon départ en congé de maladie, j'eus l'occasion de recevoir à 3 ou 4 reprises les deux mêmes personnages, venant protester au sujet de certains faits, et surtout contre l'inactivité des services

de Police et de la Gendarmerie. Ma tactique était toujours la même : « ce sont des « ragots », ce sont des lettres anonymes, mais si vous m'apportez des preuves je suis prêt à sanctionner ». Comme ils ne pouvaient donner ni preuves ni noms, j'étais bien tranquille. Je lui demandais de ne pas tenir compte des lettres anonymes, qu'il y avait de « mauvais Français », comme il y avait de « mauvais Allemands », qui essayaient de vider leurs querelles personnelles et privées sinon politiques, en dénonçant bassement leurs compatriotes. Ils m'avouèrent qu'ils recevaient de très nombreuses lettres anonymes, que cela les dégoûtait un peu, et souvent les écœurèrent, parce qu'il avait lui, chef de la Gestapo, ancien combattant, une autre opinion des Français. Il m'avoua aussi qu'il recevait même des lettres anonymes contre moi. Je lui répondis que le contraire m'aurait étonné. Et je ne laissais jamais terminer une de ces visites sans faire allusion à la longue durée probable de la guerre, aux difficultés qui ne manqueraient pas de surgir, etc... pour les laisser complètement dans le doute, car déjà à cette époque, au printemps 43, il y avait doute certain dans leur esprit sur une fin victorieuse par l'Allemagne.

La Gestapo me surveille de près

À mon retour de congé le 11 juin 1943, leur attitude avait changé. D'abord, tout en ayant conservé le premier chef de la Gestapo, qui était capitaine, et désormais en sous ordre, le nouveau chef était à ce moment le colonel Mayer (50), revenu de Stalingrad, un S.S. cent pour cent. Il y avait eu entre temps, les départs pour le S.T.O., il y avait aussi les réfractaires, les succès alliés en Afrique, etc... On sentait un durcissement général de la Gestapo dans tous les domaines (51). Par ailleurs, ainsi que je l'ai expliqué, mon congé de maladie était considéré comme diplomatique ; certainement aussi, mon action anti-allemande en Dordogne, mes discours patriotiques étaient parvenus aux oreilles des dirigeants de la Gestapo. Quoi qu'il en soit, cette dernière profitait de l'arrestation de M. Jean Wolf, secrétaire général pour les réfugiés à la préfecture de la Dordogne, pour faire une incursion dans ma propre activité. Les langues inéluctablement ne pouvaient pas ne pas se délier à la longue, et malheureusement aussi, il y avait quelques « collaborateurs » ou « dénonciateurs ».

Les plaintes contre les services de police, contre la gendarmerie, devenaient de plus en plus nombreuses, sous le prétexte qu'ils n'arrêtaient pas les réfractaires du S.T.O. soit en ville, soit dans les campagnes. Les menaces devenaient constantes, et la vivacité des rapports devenait d'autant plus grande que du côté de la Gestapo, on sentait la victoire échapper à l'horizon, et que du côté français les espoirs devenaient chaque jour plus nets. L'ambiance était comme chargée d'électricité.

Une incursion de la gestapo à la préfecture de Limoges

Un jour de la mi-juillet, mon huissier pénétrait, affolé, dans mon cabinet, et me dit que la « police allemande » désirait me voir de suite. J'avais un visiteur dans mon bureau et je priais l'huissier de leur dire d'attendre cinq minutes. L'huissier me déclara qu'il leur avait déjà dit que j'avais quelqu'un, qu'ils avaient refusé de s'asseoir dans l'antichambre, et qu'ils voulaient me voir immédiatement. Je m'excusais auprès de mon visiteur et demandais à l'huissier de les faire entrer.

J'eus nettement l'impression, à leur allure, d'une agressivité anormale. Le colonel Mayer et les quatre personnes qui l'accompagnaient refusaient de s'asseoir et l'interprète Thierry, interprétant les paroles du chef, prononcées en allemand, me dit : « M. le préfet il se passe des choses graves dans votre préfecture ». Prenant une certaine contenance, je répondis : « Je suis étonné ; de quoi s'agit-il ? » On me répondit : « Nous ne pouvons pas vous le dire, nous allons vous le montrer, suivez-nous ». Je n'avais pas de chapeau et je ne demandais pas à aller le chercher, car à leur allure, j'avais compris qu'ils m'auraient suivi dans mes appartements de crainte que je ne cherche à m'évader. Je leur répondis que je les suivais. Le sieur Thierry passa devant avec deux Allemands. J'étais derrière eux, et derrière moi, le colonel Mayer et son adjoint. Sans doute l'air décidé de ces cinq Allemands avait-il été remarqué, car les couloirs et les escaliers de cette immense préfecture s'étaient vidés. Il planait un silence de mort ; nous passions devant mon huissier du 3^e étage qui était consterné, et qui croyait que j'avais été arrêté. J'étais persuadé que l'on me menait à la 1^{re} division, au service des cartes d'identité où je savais la délivrance de fausses cartes en grande quantité. Mais Thierry ne s'arrêta pas au 1^{er} étage, et arrivé au bas des escaliers, au rez-de-chaussée, il me dit : « On pourrait passer par le parc, mais il est préférable de passer par l'extérieur ». Déjà je commençais à respirer. Nous longeâmes les murs de la préfecture et j'apercevais de l'autre côté de la rue une foule assez nombreuse ; puis après un petit tournant, je me trouvais en face d'une trentaine de soldats allemands mitrailleurs au point, et l'on me fit pénétrer par cette seconde entrée de la préfecture, pour les services annexes. Aux trois étages des fenêtres, tous mes fonctionnaires étaient penchés pour essayer de voir ce qui se passait. On me mena directement dans deux grandes pièces où étaient entreposées une vingtaine de grosses caisses. Thierry me dit : « M. le préfet, ce sont des caisses d'armes qui sont là ». Je me mis à rire et je dis : « Je ne sais pas ce que c'est que ces caisses, mais elles ne doivent pas contenir des armes ». Je cherchais en vain un fonctionnaire à proximité, car tous s'étaient éclipsés quand ils avaient été mis au courant de ce déploiement de force. Enfin pénétrant dans une petite salle, j'en trouvais un qui était inspecteur de police spécialiste des appareils radio de la préfecture. Je lui demandais s'il connaissait la contenance des caisses. Il me

dit : « Ce sont des appareils radio que l'on a envoyés de Vichy il y a quelques jours ». Je prenais le téléphone sur son bureau et je demandais M. Brac, chef du bureau du cabinet, par le standard ; dès que j'eus M. Brac (52), Thierry prit d'autorité l'écouteur pour entendre la réponse de M. Brac. Voyant cela, je dis simplement à M. Brac que j'étais près de la salle des examens et de venir m'y rejoindre de suite. M. Brac arriva assez livide, et sur ma question indiqua qu'il s'agissait de caisses contenant des appareils de radio pour équiper les commissariats, les sous-préfectures, afin de permettre aux préfets de donner des ordres par radio, en cas d'événements graves. M. Brac ajouta : « Du reste, je vais chercher le dossier ». Je lui dis : « Oui, allez chercher le dossier, mais à condition qu'un de ces messieurs vous accompagne, car je ne veux pas que l'on croie que le dossier a été falsifié ». Et je n'eus de cesse d'exiger qu'un officier allemand accompagnât M. Brac. Ce qui fut fait.

Entre temps, je priais les Allemands de faire ouvrir les caisses en ma présence. Ils avaient pris du reste leurs précautions et ils n'avaient qu'à appeler deux soldats qui étaient porteurs des instruments nécessaires pour cela. L'ouverture de 2 ou 3 caisses confirma les dires de M. Brac qui était revenu entre temps avec le dossier justificatif. Les Allemands étaient pris à leur propre piège. Je leur demandais d'ouvrir toutes les caisses. Ils refusèrent. Mais le colonel Mayer me dit qu'il allait laisser sur place un sous-officier et quatre hommes armés pour garder ces caisses en attendant de recevoir des instructions. Je répondis du tac au tac : qu'il s'agissait d'un local de ma préfecture, et que s'il prenait cette décision, je voulais avoir moi-même toutes garanties qu'on n'introduirait pas d'armes et que je faisais, moi aussi, garder les caisses par ma police. Et je demandais à M. Brac de téléphoner devant ces messieurs à l'intendant de Police, d'arriver de suite avec un inspecteur principal et 4 inspecteurs. Je gardais la Gestapo jusqu'à l'arrivée de l'intendant. Je fis donc garder les caisses par ma police, et il fut entendu que les Allemands resteraient à l'extérieur, devant la porte.

L'alerte avait été chaude, les réparties très vives. Je téléphonais immédiatement à M. René Bousquet (53), secrétaire général pour la Police au ministère de l'Intérieur, pour le mettre au courant et demander des instructions au sujet de ces caisses. Il me répondit que les chefs allemands de Paris étaient au courant de ces appareils radio en provenance de la Marine. Mais le soir, je recevais des instructions de les remettre aux Allemands, ce que je fis.

Je suis interrogé par le chef adjoint de la Gestapo de Vichy

Quelques jours plus tard, je reçus vers 11 h 30, un coup de téléphone du sieur Thierry, m'indiquant que le colonel Mayer, chef de la Police allemande désirait me voir au siège de la Gestapo, à l'hôtel Tivoli, à 14 heures précises.

Comme je répondais que précisément cet après-midi là, j'avais accordé des audiences – ce qui était inexact – et que j'étais très pris, il me dit : « Il faut absolument que vous vous présentiez à 14 heures et ce sera assez long ». Ces paroles étaient prononcées sur un ton assez sec qui ne me laissait rien augurer de bon.

Je convoquais immédiatement dans mon cabinet, M. Dauphin, mon directeur de cabinet, M. Laporte (54), secrétaire général de la préfecture, et M. Yrissou, intendant économique et je leur faisais part de ce coup de téléphone et du ton employé. Évidemment cette convocation était inquiétante. Nous décidâmes de brûler tous les papiers tant soit peu compromettants qui pouvaient exister dans mes tiroirs et dans mes appartements, que nous brûlâmes dans un poêle de l'appartement. M. Dauphin jusqu'à la dernière minute voulut m'accompagner. Je lui fis comprendre qu'il valait mieux d'abord que je sois seul à être arrêté, si on devait m'arrêter, et qu'ensuite, il valait mieux aussi qu'il soit à la préfecture, prêt à parer à toute éventualité pour ma famille et pour alerter le Gouvernement éventuellement.

J'avoue que je me faisais conduire par mon chauffeur à l'hôtel Tivoli, sans grande conviction de revenir avec lui, et j'avoue aussi que je n'avais pas mangé au déjeuner, réfléchissant aux diverses questions qui pouvaient m'être posées et aux réponses éventuelles que je pourrais faire.

J'arrivais en voiture à 14 heures exactement, à l'hôtel Tivoli. Un sous-officier de garde qui m'attendait à l'entrée me conduisit immédiatement au rez-de-chaussée dans une salle assez vaste, et l'on me fit asseoir devant une table, de l'autre côté de laquelle se trouvaient sept Allemands. Au centre se trouvait un officier énorme, congestionné, que l'on m'annonça comme étant l'adjoint au chef de la Police allemande de Vichy (55). À sa droite le colonel Mayer, le chef adjoint de Limoges (56) et Thierry, à sa gauche trois autres officiers que je n'avais jamais vus.

L'affaire Wolf secrétaire général de la préfecture de la Dordogne

Le président de cette assemblée, celui du centre, qui venait de Vichy, ayant ouvert un volumineux dossier, parla immédiatement en allemand et Thierry interpréta. On me questionna longuement sur l'affaire Wolf, secrétaire général des réfugiés de la préfecture de Périgueux, qui était arrêté, soi-disant pour délivrance de fausses cartes d'identité. Je répondais immédiatement que cela était impossible, que M. Wolf n'avait pas la délivrance des cartes d'identité dans son service, et que j'étais d'autant plus étonné, qu'à ma connaissance, M. Wolf était un fonctionnaire très discipliné, très loyal, incapable de trahir les ordres du Gouvernement. Comme on me disait qu'on possédait une carte,

que je voyais collée sur une feuille dans le dossier, je demandais à l'examiner, ce que l'on me refusa. La discussion se prolongea et je leur dis que si c'était tout ce que l'on avait à reprocher à M. Wolf, il était vraiment malheureux de voir un aussi bon fonctionnaire, sanctionné, sans aucun doute parce qu'il était uniquement d'origine alsacienne. C'est à ce moment que bondit du coin où il se trouvait assis sur une chaise, un nommé Meyer (lequel disait-on était d'origine française et engagé à la Gestapo, parlant d'ailleurs le français comme un réel Français, sans aucun accent de l'Est) (57), et brandissant un dossier qu'il avait entre les mains, me dit : « Monsieur le préfet, cette affaire Wolf est plus grave que vous pensez, et elle a des ramifications très importantes ». Je lui répondis : « C'est possible, mais qu'est-ce que vous voulez dire par-là, M. Meyer ; vous voulez dire que le préfet est compromis lui aussi ? Voulez-vous me donner des preuves ? Il est trop facile d'accuser les gens sur des « ragots ». Oui, j'ai la prétention de dire que moi, comme M. Wolf, sommes des hauts fonctionnaires qui agissons loyalement vis-à-vis de notre Gouvernement et l'on ne nous prendra jamais à défaut ». J'avais répliqué sur un ton tellement hautain, tellement énergique, que Meyer ne sut que dire, si bien que le gros Allemand de Vichy qui comprenait sans doute le français, se fit néanmoins interpréter exactement par Thierry, ce que j'avais dit. Puis j'ajoutais avec force en demandant à Thierry d'interpréter : « Après ce qui vient de se passer, j'ai le devoir d'alerter le chef du Gouvernement français sur les accusations sans preuves qu'on porte constamment à l'égard de hauts fonctionnaires français, et je vais lui demander d'intervenir énergiquement auprès du Gouvernement allemand pour la libération immédiate de M. Wolf ! ». D'accusé, je devenais accusateur, et cela produisit un effet calmant sur mes interlocuteurs.

Les attaques contre la police et la gendarmerie

Beaucoup moins âprement, on me questionnait ensuite sur la police, sur la gendarmerie, sur les réfractaires au S.T.O. Je répondais toujours aussi froidement, démontrant que tous les services faisaient leur métier et toujours je réclamais des preuves, ne demandant qu'un seul exemple précis ; m'apercevant qu'ils n'avaient aucun fait précis, circonstancié, je profitais de ma supériorité avec un certain cran.

L'affaire Bayle

Puis le chef allemand ouvrit un dossier relatif à l'affaire Bayle, affaire qu'il serait trop long d'expliquer (58). M. Bayle était à Périgueux le directeur général de la Maison Unghemach de Strasbourg, qui avait été arrêté comme otage, avec sa femme et sa fille, après l'évasion dans le train, de son fils Dominique, arrêté à Lille, avec quelques amis de la Résistance. Il serait

trop long d'expliquer comment je sauvais le jeune Dominique Bayle, mais il s'agissait de faire libérer le père. De Limoges, j'étais allé à Périgueux et après m'être concerté dans la campagne avec M. Charles Frey, maire de Strasbourg, j'avais sollicité un entretien avec M. Bayle devant un témoin de la Gestapo, lequel était précisément le fameux Thierry. M. Bayle me confirma évidemment qu'il n'avait rien à se reprocher personnellement et qu'il était inouï qu'on le conservât en prison. Je lui dis devant Thierry que j'étais tellement convaincu de son innocence que j'avais voulu qu'il me le confirmât de vive voix. Puis comme j'avais deux paquets de cigarettes Gauloises vertes, dans la poche, je demandais à Thierry s'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que j'en remette un à M. Bayle qui était sevré de cigarettes en prison. Thierry m'y autorisa.

Donc lors de ma comparution, cette affaire revenue sur le tapis, je discutais pied à pied avec les Allemands sur le fils Bayle car on voulait absolument savoir où il se trouvait. À un moment donné le président allemand se mit à enfler la voix, à se congestionner davantage, criant, gesticulant. Je ne comprenais pas l'allemand, et les autres ponctuaient chaque phrase par des Ya ! Ya ! d'approbation. Enfin, au bout d'une dizaine de minutes, ayant demandé à Thierry ce qu'il disait, il interpréta ainsi : « Le chef reconnaît que je vous avais autorisé à donner le paquet de cigarettes à M. Bayle, mais il se demande qu'il s'agissait de cigarettes ou de documents que vous lui avez passés dans le paquet ». Je me levais de ma chaise comme mû par un ressort, je regardais fixement les Allemands, et je leur dis : « Messieurs, vous mettez gravement en cause un haut fonctionnaire français, dans sa dignité d'homme, dans son honneur et je vous demande l'autorisation de me retirer pour aviser immédiatement le chef du Gouvernement français car c'est la première fois que je suis suspecté de cette façon ». Les Allemands se levèrent également. Thierry interpréta que mon honnêteté n'était pas en cause et il m'accompagna jusqu'à la porte où mon chauffeur commençait à se lamenter depuis 3 heures et demie.

Je rentrais à la préfecture absolument exténué, et je mettais mes collaborateurs au courant.

Après cette alerte, il ne me restait plus qu'à quitter mes fonctions le plus rapidement possible pour éviter le pire. C'est ce que je fis et ce que j'explique par ailleurs, en allant me réfugier à l'hôpital alsacien de Clairvivre.

MES RAPPORTS AVEC LA RÉSISTANCE

Le C.D.M. dans les Hautes-Alpes

Mes premiers contacts avec les premiers éléments de la Résistance datent du printemps 1941.

J'étais à cette époque préfet des Hautes-Alpes, lorsque je reçus un jour dans mon courrier une lettre anonyme me signalant qu'une certaine quantité d'armes était entreposée dans deux cabanons dont on m'indiquait l'emplacement, avec croquis à l'appui. Ne sachant pas exactement de quoi il s'agissait, j'allais voir le général Cyvoct, commandant militaire départemental, et lui montrai la lettre. Le général Cyvoct m'informa alors, que toutes les armes de la division qu'il commandait sur la frontière italienne au-delà de Briançon, étaient camouflées par un service spécial, composé d'officiers et de sous-officiers d'active, en position de congé d'Armistice. Ce service de camouflage d'armes et de matériel de guerre de l'Armée, le C.D.M. (59), existait dans la plupart des départements de la zone Sud où les troupes françaises étaient arrivées dans leur retraite.

Le général Cyvoct convoqua immédiatement le capitaine (en civil), chef du C.D.M. Hautes-Alpes, qui était dans les bureaux de l'état-major, me le présenta, lui fit lire la lettre, et ils convinrent de changer ce matériel de place, pour éviter que le dénonciateur n'adresse une lettre à la Commission Centrale d'Armistice italienne en stationnement à Gap.

Avec le C.D.M. en Dordogne

Dès mon arrivée en Dordogne, et dès les débuts de l'année 1942, je reçus la visite du capitaine Pradet (60), chef départemental pour la Dordogne du C.D.M. et de son adjoint, capitaine également. Ayant confiance absolue en mes sentiments politiques, et sans doute alerté par son collègue des Hautes-Alpes, il venait me tenir au courant de son activité et de l'importance considérable de matériel camouflé en Dordogne, où plusieurs divisions avaient été démobilisées en 1940. Du reste les cavernes de Dordogne, et ce département si vaste et si boisé, se prêtaient admirablement au camouflage. Ils m'annoncèrent d'ailleurs des chiffres astronomiques de fusils, de mitrailleuses, d'obus, de munitions, de voitures automobiles, de bicyclettes, etc... Ils sollicitèrent mon appui, et d'abord des autorisations de circuler en auto pour maintenir le moral des détenteurs de stocks, puis des bons d'essence. Je leur répondis que je n'avais pas besoin de leur dire que mon appui le plus grand leur était accordé à l'avance et en toutes circonstances, que d'ailleurs ils ne risquaient absolument rien pour

le moment puisqu'il n'y avait pas d'Allemands en zone Sud, sauf les membres de la Commission d'Armistice à Bergerac, dont ils devaient cependant se méfier, par suite hélas ! des dénonciateurs.

Je les voyais de temps en temps, chaque fois qu'ils avaient besoin de bons d'essence, et ils me tenaient au courant des améliorations dans leurs méthodes de camouflage, de la dissémination plus grande des stocks, etc... Vraiment, ces officiers étaient « gonflés » à bloc, et voyaient déjà ce matériel, ces armes et ces munitions servir à la revanche, ce qui était d'ailleurs le but. Elles ont été d'un très grand secours au moment de la Libération, puisque 80 pour cent de ces stocks avaient pu être sauvés.

Vint le 11 novembre 1942 et l'entrée des troupes allemandes en zone Sud. Dès le lendemain, le capitaine Pradet vint me voir. Il avait la figure décomposée, il se sentait traqué, craignait d'être dénoncé avec tous ses camarades. Il avait vu des détenteurs de stocks qui, évidemment, se demandaient ce qu'il adviendrait d'eux, s'ils ne seraient pas fusillés, si l'on trouvait des armes dans leurs propriétés, et déjà Pradet sentait que leur moral allait fléchir. Le capitaine Pradet me déclara alors qu'il était absolument indispensable qu'on lui délivre à lui et à ses camarades du service, des fausses cartes d'identité, des cartes d'alimentation, des ordres de missions et de nouvelles autorisations de circuler en auto pour tenir le contact avec ses stockeurs. Je lui donnais tout de suite mon accord. Je faisais appeler M. Puyjarinet, chef de la 1^{ère} division, chef du service des cartes d'identité, fonctionnaire remarquable en lequel j'avais une confiance absolue, je lui présentais Pradet et je lui exposais la situation. Je lui demandais de faire de suite une carte d'identité au nom que choisirait Pradet, et que le soir même M. Pradet apporterait une liste de noms choisis par tous ses collaborateurs avec les photos, et qu'il délivre lui-même les cartes sans rien dire à quiconque, mais avec des numéros intercalés pour éviter qu'on ne s'aperçoive pas éventuellement d'une délivrance en bloc, ce qui était une élémentaire mesure de prudence pour des fonctionnaires expérimentés.

Puis sur le champ, je délivrais un ordre de mission qui était à peu près ainsi libellé et écrit de ma main, pour éviter toute indiscretion :

« M. X..... est chargé de la recherche et de la prospection dans le département de la Dordogne, des terres incultes. Il pourra prendre des aides pour l'accomplissement de cette mission. Il utilisera la voiture Citroën N^o..... pour circuler. Il rendra compte mensuellement au préfet, des résultats de ses investigations. »

Je fis monter de la Division intéressée (la 3^e Division), le dossier déjà constitué sur ce sujet, contenu dans trois chemises, que je remis à Pradet. C'était une mission normale sur une question très signalée par Vichy.

Et voilà comment le capitaine Pradet et ses collaborateurs purent continuer à s'occuper activement du C.D.M. en Dordogne après l'invasion de la zone Sud par les Allemands et cela jusqu'à la Libération.

Les remerciements du chef national du C.D.M. : le général Mollard

Durant les deux fois, deux mois, passés en 1943 à la préfecture de Limoges, M. Pradet vint me voir deux ou trois fois pour maintenir le contact avec moi, d'autant plus qu'il s'occupait aussi désormais de la Haute-Vienne. Puis ayant cessé mes fonctions, je n'avais plus de nouvelles de M. Pradet, lorsqu'en juin 1946, je reçus en Algérie une lettre de lui, m'annonçant que le colonel Mollard, chef des C.D.M. de tout le Sud-Ouest n'avait pas oublié les services rendus à ses équipes, qu'il m'adressait une lettre officielle de remerciements, ainsi que la Médaille d'Honneur, grand Module du service du camouflage du matériel de guerre de l'Armée, ainsi que copie de la proposition de Médaille de la Résistance.

Voici la lettre du général Mollard :

Paris, le 25 novembre 1946

Le Général Mollard, ex-chef du C.D.M.

à

Monsieur René Rivière

« J'ai l'honneur de vous informer que la Médaille d'Honneur du Service du Camouflage du matériel de guerre de l'Armée (C.D.M.) vous a été décernée en reconnaissance des services signalés que vous avez rendus à la cause de la Résistance.

Je vous prie d'accepter à cette occasion mes remerciements pour votre précieuse collaboration ».

Signé : Mollard

Proposition pour la Médaille de la Résistance :

M. Rivière, ex-préfet régional de Limoges.

« Ex-préfet régional, au courant du service C.D.M. a toujours grandement facilité la tâche du Service, en procurant sous sa propre responsabilité des ordres de mission, cartes d'identité, d'alimentation ; a évité l'arrestation de centaines d'agents C.D.M. par ses renseignements précis et désintéressés ».

Ai-je besoin de dire que j'ai été très touché de cette loyauté de la part des chefs du C.D.M. que je n'ai jamais sollicités, que j'avais sans doute puissamment aidés, mais considérant cela comme très naturel, les risques encourus étaient grands dans un tel domaine d'armes et de matériel de guerre, mais à mon sens faisant partie des risques du métier de préfet, tel que j'ai toujours envisagé ce métier. Ai-je besoin d'ajouter aussi, que cette proposition de Médaille de la Résistance n'a pas eu de suites. D'ailleurs, je ne m'en suis pas préoccupé, la façon dont j'ai toujours « résisté », en toutes circonstances, formant un tout, un ensemble, dont l'ampleur est, je pense, assez grande dans divers domaines.

Mon action sur les G.M.R. (61)

Durant l'année 1942 en Dordogne, mes relations furent surtout suivies avec le lieutenant Marie des G.M.R. ainsi que je l'explique dans le paragraphe concernant les Alsaciens et Lorrains. Je ne considérais pas les délivrances de fausses pièces d'identité, encore que très dangereuses, comme de véritables actes de Résistance. Cela servait à la Résistance évidemment. Mon objectif était différent. C'était celui des G.M.R. qui étaient comme l'on sait des troupes supplétives pour le maintien de l'ordre, entièrement constituées avec des officiers et sous-officiers de carrière et par des Alsaciens. Je connaissais leur état d'esprit, je savais leur ardent désir de revanche, et ne sollicitais jamais que de l'armement lourd avec mitrailleuses pour le jour J et à l'heure H passer du côté de la Résistance qui commençait déjà à s'organiser, pour chasser le « boche ». Je demandais sans cesse des pelotons de G.M.R. et une police mieux armée et mieux équipée, pour pouvoir théoriquement mieux assurer l'ordre, mais avec cette idée que ces armes nous serviraient en réalité le jour de la Libération.

L'affaire Cougnoux en Haute-Vienne

Ce n'est que quand le S.T.O. a été instauré en février 1943, que les réfractaires devenus nombreux, la nécessité de les camoufler, de les aider, de les diriger, devint telle qu'une véritable résistance armée s'organisa avec déjà constitution de maquis, etc...

N'ayant été pratiquement en fonctions à Limoges qu'en juin-juillet durant 6 semaines, je n'eus que l'occasion d'aider mes collaborateurs, lesquels eux étaient déjà plongés entièrement dans la Résistance. M. Yrissou, intendant économique, et Dauphin, mon directeur de cabinet (actuellement préfet de la Mayenne) étaient dans un réseau, M. Laporte, secrétaire général (actuellement préfet du Finistère) dans un autre, Tomasi (62), mon chef de cabinet (actuellement sous-préfet de Constantine) au réseau France Libre, Châteaurenault (63).

chargé de mission à mon cabinet au N.A.P. (64) (malheureusement tué dans le maquis en 1944). Tous me tenaient au courant de leurs activités, si bien qu'on pouvait considérer l'état-major de la préfecture de Limoges, comme un foyer central de Résistance.

Pendant ce temps, M. Cougnoux (65), ancien conseiller municipal S.F.I.O. de Limoges, qui était un entraîneur d'hommes, mais combien imprudent ! assurait la liaison entre moi et mes collaborateurs avec les organismes de Résistance. Il venait même emprunter une voiture de service de la préfecture, une petite Peugeot 202 très neutre, pour aller souvent assister à des parachutages d'armes. Mais il avait la manie des bouts de papier et de parler assez abondamment, jusqu'au jour où au début de 1944, il échappa de justesse à l'arrestation par la Gestapo, qui se présenta chez lui en son absence un matin. Malheureusement, son appartement fut fouillé, et on trouva chez lui des documents qui me compromettaient gravement. Cette affaire Cougnoux prit aux yeux de la Gestapo une très grande importance, si bien que le colonel chef de la Gestapo de Limoges dit, quelques jours après, à M. Chauvin (66), intendant de Police : « Cette affaire Cougnoux est très importante, il y a même un ancien préfet régional qui y est mêlé ». Il était naturel que dès ce moment, la Gestapo, aidée des milices, ne cherche par tous les moyens à m'arrêter, ce qui était confirmé par un sieur Vaugelas (67), chef régional de la milice, à Limoges (tué par le Maquis). Mais j'étais déjà depuis quelques semaines dans l'Ariège et l'Aude, ayant quitté préalablement l'hôpital de Clairvivre en fin décembre 1943. Dès qu'il eut connaissance des réflexions de la Gestapo et des recherches effectuées, M. Yrissou, intendant économique, qui connaissait seul avec M. Dauphin, mon lieu de refuge, me dépêcha un ami commun, un Algérien, M. Pierre Bernardi (68), un authentique résistant, qui vint me prévenir, la nuit, de la situation, car les craintes de mon arrestation étaient très grandes. Évidemment, je changeais de résidence, et je partais dans les hautes montagnes ariégeoises jusqu'à la Libération, ma famille étant elle-même camouflée en Dordogne sarladaise.

Dans l'Ariège et l'Aude

C'est là dans l'Aude et dans l'Ariège que je fus en contact constant et un peu le conseiller des membres de l'A.S. (69) et des résistants de Chalabre et du maquis du plateau de l'Escale, où notamment M. François Huillet (70) eut une attitude admirable et complètement désintéressée par la suite.

Enfin, je ne peux pas omettre de signaler mes relations très suivies en tant que préfet de la Dordogne, de la Haute-Vienne et plus tard à l'hôpital de Clairvivre, avec le colonel de Rochebouët (commandant « d'Aumale » dans la Résistance) (71), chef du service de renseignements du Sud-Ouest pour les

Alliés. Je crois lui avoir rendu pas mal de services pour l'accomplissement de sa mission très délicate. Il a tenu à me donner une attestation quand je l'ai rencontré à Paris en 1947. Mon fils aîné (72) était lui-même dans son organisation en juin-juillet 1944 en Dordogne.

MON ACTION CONTRE LE S.T.O.
(SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE)

J'avais été nommé préfet régional de Limoges le 16 janvier 1943. J'appris cette nomination par téléphone, et comme je refusais, M. Hilaire, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, me dit que c'était trop tard, que le décret avait déjà paru au Journal Officiel, et qu'au surplus, j'étais le préfet le plus élevé en grade de la Région. Dès ce moment, je sentis que d'une façon ou d'une autre, il me fallait quitter l'Administration le plus tôt possible. D'abord parce que mes sentiments anti-allemands étaient connus et me mèneraient très rapidement à l'arrestation de la part de la Gestapo pour la moindre raison. Ensuite, parce que je ne pouvais accepter de devenir un préfet à tendance politique. En effet, la décentralisation opérée par le Gouvernement de Vichy et les pouvoirs accordés aux préfets régionaux sur le plan police générale, faisaient de ces derniers de véritables hauts fonctionnaires politiques à tendance gouvernementale. Or je n'étais pas de tendance gouvernementale et je ne pouvais accepter de jouer ce rôle. Par ailleurs, autant je considérais qu'en zone Sud, un préfet pouvait, avant l'occupation de cette zone, faire de l'obstruction à Vichy et rendre de grands services à ses compatriotes, il m'était impossible d'avoir des rapports avec les Allemands. Mais il s'agissait pour moi de trouver un moyen de m'en sortir, sans risque d'être arrêté par la suite pour une raison toujours facile à trouver. Cette occasion allait m'être dictée par le S.T.O.

Je ne puis participer aux opérations du S.T.O.

En février 1943, le Gouvernement décida d'instituer le S.T.O. N'admettant pas de participer à une opération de déportation et ne pouvant admettre de représenter un Gouvernement qui glissait de plus en plus dans le sillage de l'Allemagne, je partis dès le 3 mars 1943 pour Paris, pour consulter le professeur Clovis Vincent, professeur de neurochirurgie à la Faculté de médecine de Paris, un résistant authentique. Je lui expliquais en présence de son assistant, le docteur Rosier (73), qu'il me fallait rompre avec l'Administration, que je ne pouvais plus, moralement et patriotiquement servir sous Vichy, et que je m'adressais à lui en toute confiance et très confidentiellement, puisqu'il était un ami personnel de mon ancien patron, le Gouverneur général M. Le Beau,

et qu'il me connaissait déjà depuis longtemps. Sur le vu d'une radio de 1941, constatant une infirmité d'origine congénitale (sacralisation de la 5^e vertèbre lombaire) le professeur Clovis Vincent, me fit un premier certificat médical m'ordonnant de prendre un congé de deux mois, se réservant d'en faire un autre par la suite pour me permettre de « décrocher » définitivement, c'est-à-dire à double manœuvre pour éviter toute suspicion.

Ce n'est que le 11 avril 1943 que j'obtins un congé de deux mois. J'explique ce qui a été fait par le professeur Fontaine de la Faculté de Strasbourg à l'hôpital de Clairvivre, dans le paragraphe relatif aux Alsaciens et Lorrains.

C'est fin mars 1943, en attendant ce congé, que je me suis rendu à Vichy, de Limoges, pour discuter à M. Bichelonne de la question du S.T.O. pour les Alsaciens (voir à ce paragraphe).

Je fus en congé du 11 avril au 11 juin 1943 et je n'eus pas à m'occuper du S.T.O. Obligé de reprendre mes fonctions le 11 juin, je les abandonnais définitivement au début d'août pour retourner à l'hôpital de Clairvivre jusqu'en fin décembre 1943, et vivre ensuite clandestinement dans l'Ariège jusqu'à la Libération.

Cependant, j'eus l'occasion avant le 11 avril et en juillet de prendre quatre ou cinq lourdes responsabilités personnelles.

Je réussis à maintenir une usine à Limoges et j'évite la déportation de 5 000 ouvriers

Quelques jours après mon arrivée à Limoges, en fin janvier, M. Blanc (74), directeur de l'A.I.A. (ateliers industriels de l'air), fabricant de cellules pour avions (moteurs Gnôme et Rhône), accompagné d'une délégation du personnel, vint me voir, affolé. Ils m'annoncèrent qu'ils avaient reçu, le matin même, une équipe d'ingénieurs allemands, accompagnés de fonctionnaires français du ministère de la Production Industrielle, lesquels, après la visite des lieux, leur avaient annoncé que l'usine de l'A.I.A. serait fermée pour insuffisance de rendement, les machines transportées en Allemagne, et les 5 000 ouvriers de l'usine requis pour aller travailler dans une nouvelle usine en Allemagne. Gros émoi compréhensible parmi les ouvriers, car des décisions semblables avaient été prises dans des usines du Sud-Ouest et avaient été déjà exécutées. La délégation me suppliait d'intervenir d'urgence pour éviter cette catastrophe.

Je partis dès le lendemain matin à Vichy, et je sollicitais une audience personnelle du chef du Gouvernement Pierre Laval, qui me fut accordée

l'après-midi même, devant l'urgence que j'avais signalée. C'était la première et c'est l'unique fois que j'ai rencontré Pierre Laval en tête-à-tête.

Avec une émotion qui n'était pas feinte dans une affaire aussi grave de conséquence, je lui indiquais les raisons qui militaient en faveur du maintien de cette usine de l'A.I.A. à Limoges, qu'éventuellement la solidarité ouvrière jouerait à plein, que l'ordre serait troublé avec des répercussions peut-être effroyables du fait de la férocité de la Gestapo et des S.S. choisis spécialement pour ce département considéré comme rouge et turbulent, et qu'en tout état de cause, je ne pouvais que donner ma démission dans cette éventualité de fermeture de l'usine. Je rappelais à Pierre Laval les antécédentes émeutes à Limoges en temps de paix et la solidarité ouvrière bien connue dans cette région de la France. Le rappel de ces faits l'ébranla beaucoup car il les connaissait bien, ayant été militant d'extrême gauche au moment considéré. Au surplus, le directeur et les délégués du personnel m'avaient affirmé que le rendement était satisfaisant, mais qu'ils manquaient bien souvent de matières premières.

Pierre Laval fut incontestablement très ébranlé car il connaissait de longue date l'ardeur et la combativité de la population ouvrière de Limoges. Il me répondit qu'il n'était pas au courant de cette situation, qu'il allait s'en occuper et qu'il ferait tout son possible pour éviter le déplacement de l'usine en Allemagne. Il m'invitait à faire part, d'ores et déjà, de son état d'esprit aux ouvriers. La partie me semblait déjà gagnée, mais en prenant congé, je l'adjurais d'agir dans l'après-midi même, de régler la question très rapidement, ne pouvant moi-même demeurer plus longtemps à mon poste si je n'obtenais pas satisfaction, ne voulant pas conserver la responsabilité du maintien de l'ordre dans cette éventualité, les émeutes, du fait de la présence de l'occupant, ne pouvant être que terribles. Je noircissais le tableau le plus possible.

Quatre jours plus tard, je recevais un message m'annonçant le maintien du statu quo, et l'on me demandait de faire comprendre aux 5 000 ouvriers de l'A.I.A. que ce maintien avait été obtenu très difficilement.

Je téléphonais immédiatement à M. Blanc, directeur, et j'allais moi-même, en compagnie de M. Yrissou, intendant économique, annoncer la nouvelle aux 50 délégués du personnel qui me remercièrent vivement de mon action, et auxquels j'exposais les raisons d'avoir espoir dans l'avenir et dans la Victoire. Le chef du personnel m'avoua qu'il aurait été heureux que ses 5 000 camarades puissent entendre mes paroles.

Quoi qu'il en soit, l'usine de l'A.I.A. était maintenue à Limoges et 5 000 ouvriers évitaient la déportation par le travail en Allemagne.

Je m'oppose au départ de 1 600 requis pour l'organisation Todt

Vers la fin du mois de juin, c'est-à-dire une vingtaine de jours suivant ma reprise de service après mon congé de maladie de 2 mois, j'apprenais la désignation de 1 600 hommes, non atteints, du fait de leur âge, par le S.T.O. mais jugés bons pour l'organisation Todt à Bordeaux. Un train pour 800 hommes était formé en gare de Limoges, et un second train semblable était prévu pour le lendemain après-midi. Le premier train devait partir à 16 h 30. Vers 15 h 30, je reçus la visite dans mon cabinet de M. Masbatin (75), secrétaire général de l'Union des Syndicats, et de M. Cougnoux et de 3 et 4 délégués. Ils venaient m'annoncer que des hommes âgés de 45 ans, pères de famille, même anciens combattants de la guerre 14-18, avaient été touchés par les convocations, et qu'il était vraiment navrant de voir descendre ces hommes vers la gare, porteurs de leurs valises, accompagnés de leurs femmes et entourés de leurs enfants en larmes. Je fus bouleversé par ce que l'on m'annonçait. Je demandais à MM. Masbatin et Cougnoux, que je connaissais bien, et amicalement, depuis 1934-35, au moment où j'étais secrétaire général de la préfecture de Haute-Vienne, s'ils pouvaient me donner la certitude que parmi les requis, il y avait des anciens combattants de la guerre 14-18. Ils me citèrent, d'accord avec les délégués, 3 ou 4 noms d'hommes des classes 17 et 18, dont un, au moins, avait la Croix de guerre 14-18. Je leur dis, à ce moment-là : « Vous savez que j'ai confiance en vous, si vous m'assurez sur votre honneur qu'il y a des anciens combattants de la guerre 14-18, ne serait-ce que deux ou trois, pour que j'aie une base sur laquelle je puisse m'appuyer utilement, je peux prendre une décision importante sous ma propre responsabilité ». Ils me citèrent à nouveau 3 ou 4 noms que j'inscrivais sur une feuille de papier, et je leur dis : « Descendez immédiatement à la gare, et dites à tous les requis de rentrer chez eux ». Ils me regardèrent suffoqués, et M. Masbatin me dit : « Aux anciens combattant de la guerre 14-18 seulement, ou à tous ceux qui vont partir ? » Je répondis : « Dîtes à tous ceux qui doivent partir de rentrer chez eux, que c'est l'ordre du préfet. Venez me voir ce soir et apportez-moi des preuves en ce qui concerne les 3 ou 4 anciens combattants que vous m'avez signalés ».

Je téléphonais immédiatement au commissaire central et lui expliquais rapidement la situation : je lui demandais, en conséquence d'aller faire un tour en civil, à la gare, et d'observer ce qui allait se passer.

À 16 h 30 le train fit mouvement vers Bordeaux, mais avec un seul voyageur qui, soit qu'il ait été volontaire, soit qu'il eut voulu éviter des sanctions, ne voulut pas descendre de son wagon, et le train chargea en cours de route, mais dans un autre département que le mien, des requis pour l'organisation Todt.

Le soir, MM. Masbatin et Cougnoux vinrent me transmettre les remerciements émus des requis, ce qui me fut confirmé par le commissaire central, et je leur dis : « Mêmes instructions pour le train de demain et je n'ai plus qu'à attendre les réactions allemandes car j'ai pris une décision dont l'importance et les répercussions possibles ne vous échappent sans doute pas ». Ils me remirent 3 livrets militaires, une classe 17, 2 classes 18.

Vives réactions des Allemands contre ma décision

Vers 19 heures, M. Châteauraynaud, attaché à mon cabinet, recevait un coup de téléphone du docteur Sam (76), chef allemand du S.T.O. qui lui expliquait la folie de mon geste, la nécessité pour lui de prévenir ses grands chefs à Paris, et il sollicitait une audience de moi pour le lendemain matin à la première heure. Je fis répondre que je le recevrais à 11 heures.

Le lendemain, à 11 heures, le docteur Sam se présentait à mon cabinet, et suivant les instructions reçues de Paris, instructions véritables qu'il me montra, il me demanda des explications, m'exposant la gravité de ma décision, qui allait être portée à la connaissance du Gouvernement français.

Je répondis au docteur Sam, que c'était en pleine conscience de mes responsabilités que j'avais pris cette décision, que je n'ignorais pas qu'il existait une organisation Todt pour la fortification du mur de l'Atlantique, que cependant, j'ignorais quelle était la position du Gouvernement français à ce sujet, mais ce que je savais bien c'est qu'en agissant comme j'ai agi, j'étais convaincu d'interpréter les sentiments de mon Gouvernement qui ne pouvait pas, à mon avis, tolérer que des hommes âgés de 45 ans, pères de famille de 4 et 5 enfants, soient enlevés à leurs foyers, et qui plus est, quand ils étaient de surcroît, des anciens combattants 14-18 qui avaient gagné la grande guerre ; que par conséquent le travail de réquisition du S.T.O. était très mal fait, et que c'était lui, docteur Sam, qui devait être considéré comme responsable de cet état de fait. Et je ne voulais pas lui laisser ignorer, que le second train de 800 hommes, prévu pour l'après-midi, partirait de Limoges vide, et que j'exigeais que toutes les réquisitions avec noms, adresses, soient communiquées au préalable à mes services pour effectuer une enquête sur chaque cas particulier, afin d'alerter le Gouvernement.

L'après-midi, le train partait encore à vide, prenait sans doute des requis pour Todt ailleurs, mais aucun dans le département de la Haute-Vienne.

Je m'attendais à la fois à des demandes d'explications du Gouvernement de Vichy et à de vives réactions de la part des Allemands. J'avoue que je n'ai jamais plus entendu parler de cette affaire, sans doute, parce que mon argumentation avait surpris le docteur Sam.

Quoi qu'il en soit, par mon acte d'autorité, sans doute exceptionnel dans les annales consacrées à cette époque de l'été 1943, 1 600 hommes sont restés auprès de leurs familles, et jamais plus aucune réquisition pour l'organisation Todt n'a été effectuée en Haute-Vienne, tout au moins jusqu'à mon départ, quelques semaines plus tard.

Là encore, comme pour les 5 000 ouvriers de l'A.I.A j'aurais pu laisser faire, en disant : « Les Allemands l'exigent, ils sont les plus forts ; le Gouvernement tolère ou pousse à la roue, je n'y puis rien ». Non, cela n'était pas dans mon tempérament de ne pas lutter d'une façon constante contre l'occupant et ses exigences, en prenant les plus grandes responsabilités, si l'on veut bien se reporter à cette époque très dure, où déjà les Allemands étaient aux abois et par conséquent de plus en plus sévères.

Au reste, cela justifiait les paroles du même docteur Sam, chef allemand de l'Office du Travail, quand il avait dit à M. Tomasi actuellement sous-préfet de Constantine : « La venue de M. Rivière comme préfet régional est une mauvaise affaire pour nous, car nous savons qu'il est contre l'Allemagne ».

J'interdis à la gendarmerie de rechercher les réfractaires malgré les ordres formels de Vichy

Toujours au sujet du S.T.O. – dans le courant du mois de juillet 1943, le Gouvernement de Vichy donnait, sur la pression des autorités allemandes, des ordres impératifs et très sévères, à la Gendarmerie, pour la recherche des réfractaires très nombreux du S.T.O. Le colonel Dubois (77), commandant la Légion de Gendarmerie de Limoges, m'en fit part. Il était manifestement très ennuyé de ces instructions, que j'ignorais moi-même, puisqu'elles avaient été adressées directement aux chefs de Légion et Départementaux de Gendarmerie. J'avais d'excellentes et confiantes relations avec le colonel Dubois qui savait que j'étais moi-même fils de simples gendarmes, et qui connaissait ma sollicitude pour cette armée d'élite dont le patriotisme et le républicanisme n'ont jamais, à quelques exceptions près, été en défaut.

Ma réaction fut vive. Je rappelais au colonel Dubois, que la Gendarmerie départementale était sous les ordres du préfet, et que par conséquent elle n'avait pas à exécuter de semblables instructions sans l'accord du préfet, lequel est responsable de l'ordre public et seul à juger de l'opportunité d'une telle mesure importante.

Au surplus, j'indiquais au colonel Dubois, qu'un gendarme était fait pour son métier bien spécial et bien connu : pour arrêter des criminels ou des voleurs, mais qu'il n'était pas fait pour arrêter les réfractaires du S.T.O.

etc... Le colonel Dubois en convint – je n'avais pas à le convaincre d'ailleurs – et je lui demandais à brûle pourpoint : « Mon colonel, si vous avez absolue confiance en vos chefs de brigade du département, et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je désirerais leur parler en votre présence et leur donner des ordres contraires ». Le colonel Dubois me répondit qu'il avait absolue confiance dans le patriotisme de ses chefs de brigade et de ses gendarmes, sans aucune exception, et qu'il ne demandait pas mieux que j'agisse ainsi, mais qu'à son grand regret, il ne pourrait m'accompagner lui-même, partant en congé de 8 jours le soir même, mais que le lieutenant-colonel Bonnet (78), son adjoint, et le commandant Thery (79), seraient heureux d'être à mes côtés en cette circonstance. Il fut convenu que le lendemain matin à 10 heures seraient réunis à la caserne de Gendarmerie de Limoges, tous les chefs de brigade de l'arrondissement chef-lieu, et de l'arrondissement de Saint-Yrieix, en présence des deux officiers supérieurs précités et des deux capitaines chefs de section ; que l'après-midi, seraient réunis à la sous-préfecture de Bellac, avec leur chef de section ceux de cet arrondissement, en présence toujours du colonel Bonnet et du commandant Thery et du sous-préfet Fabre (80), et ensuite à la sous-préfecture de Rochechouart, ceux de l'arrondissement en présence du sous-préfet M. de Chamborand. Voici en gros ce que j'ai dit à ces chefs de brigade, en présence de leurs chefs hiérarchiques :

« Le colonel Dubois, votre chef de Légion, m'a avisé des instructions que vous avez reçues d'avoir à rechercher et à arrêter les réfractaires au S.T.O. Vous savez tous que je suis fils de gendarme et c'est pour cela que je sais que je puis parler librement, devant vous car je connais votre patriotisme. Vous savez aussi et je sais comme vous, ce que c'est que le métier de gendarme : arrêter les criminels, les voleurs, être des conseillers, maintenir l'ordre, etc... Mais les gendarmes ne sont pas faits pour rechercher et arrêter les réfractaires du S.T.O. car ces derniers ne sont ni des criminels, ni des voleurs, ce sont de jeunes Français qui ne veulent pas aller travailler pour l'ennemi en Allemagne, qui ne sont donc pas des déserteurs et par conséquent vous ne devez pas vous occuper d'eux. Vous savez aussi, que par l'intermédiaire de vos chefs, vous êtes sous les ordres du préfet, et bien moi, préfet de la Haute-Vienne, votre chef, je vous donne en présence du colonel Bonnet, du commandant Thery, de votre capitaine chef de section, l'ordre formel de ne pas rechercher et de ne pas arrêter les réfractaires du S.T.O. J'en prends la responsabilité, parce que si vous exécutez les ordres de Vichy, vous perdriez toute votre autorité sur les populations avec lesquelles vous faites toujours bon ménage et ce serait la fin du rôle traditionnel de la Gendarmerie ». Ce dernier argument était surtout mon argument de poids.

Je leur demande, les considérant comme des hommes d'honneur, de conserver strictement ces instructions orales pour eux, de n'en point causer

chez eux en famille, ni à leurs gendarmes, ni à personne, car la moindre indiscretion de leur part serait très grave de répercussion pour moi.

Et j'ajoutais : « Je sais que vous connaissez tous les réfractaires ainsi que leurs familles. Je vous demande de les prévenir vous-même, individuellement, d'avoir à se camoufler sérieusement, car il est possible que devant le grand nombre de récalcitrants, la Gestapo des boches ne fassent quelques sondages, puisqu'elle peut avoir les noms et adresses de chacun d'eux par leur service du travail ».

Je ne sais si aujourd'hui même on peut se faire une idée de la responsabilité que j'ai prise en cette circonstance et à ce moment-là, en juin 1943, alors que j'aurais très bien pu m'en abstenir, en disant comme d'autres : « Les Allemands exigent et le Gouvernement donne des ordres, il n'y a qu'à laisser exécuter, je n'y suis pour rien ». Non, c'était plus fort que moi, je ne pouvais tolérer chose semblable étant moi-même en fonctions et responsable dans mon département.

Le résultat en a été, qu'aucun réfractaire n'a été arrêté par la Gendarmerie dans la Haute-Vienne où ils étaient bien quelques milliers.

Bien plus, emporté dans mon esprit de résistance, en rentrant le soir à la préfecture, je dictais pour chacun de mes collègues de la région (Corrèze, Dordogne, Creuse et Vienne) une lettre à M^{lle} Billard (82), ma secrétaire, pour leur indiquer ce que je venais de faire dans la journée. Bien que cette lettre fut partie sous triple enveloppe, je ne mesurais les conséquences de la transmission que le lendemain ; des renseignements semblables ne devant dans des circonstances pareilles, n'être donnés que verbalement.

J'augmente les salaires des ouvriers de Limoges contre les ordres de Vichy et des Allemands

En juillet 43, M. Yrissou, inspecteur des Finances, et intendant économique à Limoges (ancien directeur du cabinet du Président Pinay), un magnifique résistant d'ailleurs, me fit part de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de faire accepter par le Gouvernement une augmentation de salaires pour les ouvriers si nombreux dans la région de Limoges, dont les conditions de vie étaient précaires. Il m'apprit qu'à Vichy on lui avait dit que le Gouvernement ne pouvait s'engager dans cette voie, les Allemands s'opposant énergiquement à cette augmentation des salaires, pour contraindre indirectement et inciter même les ouvriers à partir en Allemagne en les alléchant par des salaires beaucoup plus avantageux. Et M. Yrissou m'indiqua que d'après les négociations qu'il avait engagées avec les ouvriers et avec les patrons de Limoges (chaussures, porcelaine, etc...) ces derniers seraient d'accord pour une augmentation de

10 à 15 % à condition que le préfet prenne un arrêté dans ce sens. Autrement dit, les patrons reconnaissaient les difficultés de la vie, et sans doute aussi la possibilité financière pour eux, de donner cette augmentation de salaires, mais ils craignaient les représailles allemandes, ils craignaient d'être arrêtés pour sabotage su S.T.O. M. Yrissou jugeait cet accord de principe de patrons très important, car il nous garantissait, à tout le moins, dans l'éventualité d'une telle décision, qu'il n'y aurait pas de réclamation de leur part, tout au moins officiellement. Évidemment, une dénonciation sournoise, verbale, en haut lieu était toujours possible. Il y avait un risque, mais nous ne pouvions pas ne pas y faire face, quelles qu'en soient les conséquences, car pour la seule fois où les patrons acceptaient, de bonne grâce, à augmenter les salaires d'une façon satisfaisante, il ne fallait pas « rater » l'occasion. Je signais donc l'arrêté préfectoral, augmentant, suivant les corporations, les salaires de 10 à 15 %. Et cela contre le gré du Gouvernement et malgré les instructions formelles des autorités d'occupation. Les délégués ouvriers vinrent me remercier vivement de cette décision qui n'avait été et n'a été prise nulle part ailleurs, et je ne manquais pas d'en reporter tout le mérite sur M. Yrissou, qui avait plaidé leur cause avec toute sa brillante intelligence et son mépris total du danger.

Ainsi, il suffisait parfois d'un peu de courage et de volonté pour contrecarrer l'action du Gouvernement. C'était périlleux, certes, mais nous avions toujours des arguments de poids à faire valoir.

La radio de Londres signale mon action contre le S.T.O.

Je dois signaler enfin, qu'en rentrant de congé en juin 1943, j'avais adressé un rapport au Gouvernement, protestant vivement contre le fait que la politique du S.T.O, qui avait été poursuivie, allait priver de bras l'agriculture, qu'il y avait lieu de stopper immédiatement l'application du S.T.O. car cette agriculture ne serait plus à même de nourrir les populations déjà si malheureuses et si sous-alimentées. Ce rapport qui était dicté sur un ton très vif, avait été certainement communiqué, à mon insu, à des organisations de résistance, par M. Chateauraynaud, un jeune magnifique résistant qui était à mon cabinet (tué malheureusement par la suite par les Allemands dans le maquis en Dordogne), car un soir de septembre 1943, écoutant la radio de Londres (poste Honneur et Patrie), j'entendais avec stupéfaction le speaker demander à tous les préfets d'agir auprès du Gouvernement comme l'avait fait le préfet régional de Limoges, et il donna lecture de mon rapport. J'appris par la suite que ce rapport avait paru dans « Combat » clandestin, et qu'arrivé à Londres on n'avait rien mieux trouvé que de le lire à la radio. Si l'on avait connu à Londres les difficultés que j'avais, à ce moment-là, avec la Gestapo, je veux bien espérer que l'on se serait abstenu de donner lecture de ce document contre le S.T.O.

J'ai évité des milliers de déportation du travail

Telle a été mon action contre le S.T.O. Je puis dire que jamais je n'ai fait partir un Français pour le S.T.O. mais que j'ai évité que des milliers ne partent. J'ai « torpillé » cette organisation ainsi que l'organisation Todt par tous les moyens, en prenant de graves responsabilités qui n'échappent pas à la lecture de ce que j'écris ci-dessus. À tel point – M. Yrissou pourrait en témoigner – que la Région de Limoges était publiquement accusée à Paris, par les Allemands, d'avoir un rendement ridicule et insignifiant, et le plus faible pour la « relève » de toute la zone Sud.

Un subterfuge sans résultat positif

J'ajoute cependant un mot, au sujet d'un subterfuge que j'ai essayé d'utiliser, mais, qui, hélas ! n'a pas réussi. Après mon retour de l'hôpital de Clairvivre, et alors que déjà le contingent du S.T.O. était parti, nous eûmes en Haute-Vienne, une épidémie de quelques cas isolés de poliomyélite, mais assez bien répartis dans le département. Je fis faire par le docteur Lamy (83), inspecteur régional de la Santé, un rapport volontairement « corsé » sur cette épidémie, et le priais de joindre à ce rapport une carte de la Région, avec des petites circonférences rouges, autour des points où l'épidémie avait été constatée. Le docteur Lamy (actuellement à la préfecture de la Gironde, je crois) fit un travail magnifique, non seulement dans le département de la Haute-Vienne, mais avec deux ou trois petites circonférences rouges débordant en Creuse et en Dordogne, à proximité des limites de la Haute-Vienne, ce qui était l'exacte vérité d'ailleurs, et pouvait être contrôlé. Cette carte faisait impression et je pensais en retirer quelques résultats substantiels.

Je fis donc convoquer un matin le docteur Sam, chef allemand régional du ministère du Travail, c'est-à-dire du S.T.O. et avec une lettre de transmission, je lui remis un double du rapport assez alarmant, et de la carte régionale, établis par le docteur Lamy ; de même que j'en transmettais un exemplaire au Gouvernement toujours dans le même but. Je dis au docteur Sam, que par loyauté (!), je ne voulais pas lui laisser ignorer cette épidémie de poliomyélite qui en était, sans doute, à ses débuts, pour lui permettre éventuellement de faire rapatrier tous les jeunes gens de la région déjà partis en Allemagne et peut-être porteurs de germes, afin d'éviter la propagation de cette terrible maladie dans les usines allemandes.

Le docteur Sam me remercia de ma communication dont il appréciait le geste (!) me disant qu'il allait transmettre le dossier à ses chefs à Paris, mais qu'il doutait qu'on prenne la décision de les rapatrier puisque déjà ils étaient

arrivés en Allemagne. Il me demandait de le tenir au courant de l'évolution de l'épidémie.

L'épidémie cessa et le subterfuge sur lequel le docteur Lamy, comme moi-même, avions fondé quelques espoirs, se révéla vain.

MES COLLABORATEURS

Avant de conclure, j'ai un devoir à remplir ; c'est celui de dire que j'ai toujours eu auprès de moi des collaborateurs de tout premier ordre et d'un patriotisme très grand.

Dans les Hautes-Alpes : M. Moatti, secrétaire de la préfecture pendant trois mois (actuellement préfet de la Somme) (84), et ensuite son successeur : M. Cotonî (préfet en retraite) (85), un authentique résistant. M. Dauphin (actuellement préfet de la Mayenne) était mon chef de cabinet, avant de devenir mon directeur de cabinet à Limoges.

Dans la Dordogne : mes deux secrétaires généraux : MM. Callard et Wolf (ce dernier arrêté pendant 42 jours en 1943, après mon départ de Périgueux et au sujet duquel j'explique mes démêlés avec la Gestapo de Limoges) ; il est actuellement préfet des Deux-Sèvres ; mes chefs de cabinet successifs, MM. Magnien et Verdier (86) (ce dernier également arrêté par la Gestapo en 1944), et tous deux ayant gravi les échelons dans l'Administration préfectorale.

À Limoges, M. Jean Laporte, secrétaire général de la préfecture (actuellement préfet du Finistère), M. Tomasi, mon chef de cabinet, arrêté en 1944 (actuellement sous-préfet de Constantine) et M. Chateauraynaud, chargé de mission à mon cabinet, un jeune Saint-Cyrien d'Algérie, malheureusement tué par les Allemands, alors qu'il était dans le maquis périgourdin en 1944, M. Brac, mon chef de bureau du cabinet, actuellement sous-préfet de Libourne.

À Limoges, aussi, et surtout, M. Henry Yrissou, inspecteur des Finances, intendant des Affaires économiques, dont je parle longuement par ailleurs et qui fut d'un courage et d'un patriotisme rares.

En résumé, partout des équipes magnifiques de patriotisme dont on peut dire sans crainte d'être démenti, que l'état-major préfectoral était un centre de coordination des éléments de la Résistance, pour les différents réseaux auxquels ils appartenaient individuellement, et auxquels ils rendaient de précieux services.

Tous mes collaborateurs ont été récompensés par les plus hautes décorations de résistance et par de brillants avancements. J'en suis fier et heureux ; tous le méritaient, tous en étaient dignes hautement. Ils étaient pour moi, non seulement des collaborateurs, mais également des amis, avec lesquels je pouvais faire le point de la situation, chaque soir dans mon cabinet, auxquels je pouvais faire également, avec la plus grande confiance mes confidences. Nous n'étions pas trop, à tous, pour, dans la solidarité, faire face aux difficultés de ces mois terribles pour l'Administration préfectorale. De leur côté, ils trouvaient auprès de moi, conseils, concours, et plus peut-être, comme une sauvegarde. Aussi bien dans le climat ainsi créé, était-il, sinon aisé, mais possible, d'entreprendre ou de poursuivre, ce qui d'ailleurs, et à d'autres eut paru impossible.

Mais en dehors de mes collaborateurs immédiats et intimes, notamment MM. Feyfant (87) et Puyjarinet, chefs de division à la préfecture à Périgueux, j'ai eu partout des chefs de division, des chefs de bureau, des chefs des services départementaux, des fonctionnaires subalternes, d'un remarquable patriotisme. Vraiment, soit à Gap, soit à Périgueux, soit à Limoges, tous les fonctionnaires sans exception faisaient corps avec leur préfet. Il ne se passait pas de jour sans que j'aie dans telle ou telle division, dans tel ou tel bureau, dans tel ou tel service, bavarder avec mes fonctionnaires de tous grades, leur remonter le moral, ou m'enquérir de leurs besoins, de leur travail, leur donner des paroles d'espoir et des raisons d'espérer. Je me considérais un peu, puisque nous étions en guerre, comme un chef militaire qui doit à tous les instants être près de ses hommes, les conseiller, les soutenir, en attendant l'assaut final. Les marques d'affectueuse estime qui m'ont été manifestées par ceux avec lesquels j'ai repris contact après guerre, ont été touchantes.

Et je veux affirmer bien haut, que si j'ai pu faire tout mon devoir durant 30 mois, que si j'ai pu servir la France et les Français dans la ligne exacte que je m'étais tracée, je le dois pour beaucoup à ces admirables collaborateurs immédiats, et à tous les magnifiques fonctionnaires qui ont servi sous mes ordres. L'Histoire démontrera plus tard, l'exception confirmant la règle, que l'Administration française dans son immense généralité a été d'un grand patriotisme et c'est ainsi que le général de Gaulle (88), dans un grand discours prononcé en Algérie au printemps 1944, pouvait dire à juste titre : « Il faut bien reconnaître qu'il est plus difficile aux fonctionnaires restés dans la Métropole de faire leur devoir de bons Français qu'à ceux qui se trouvent Outre-Mer ».

CONCLUSION

J'en ai terminé après avoir exposé quelques faits saillants et généraux, contrôlables, et sans doute, contrôlés, de mon action comme préfet durant trente mois. Je pourrais, de mémoire, citer de très nombreux faits privés et individuels, mais ils ne feraient que confirmer, si cela était encore nécessaire, que cette action a toujours été en marge, sinon en opposition constante, de la politique officielle du Gouvernement qui était de rapprochement, et peut-être de collaboration avec l'Allemagne et qu'en tout état de cause, mon action a toujours été menée contre l'ennemi et contre l'occupant.

Pour ma part, n'aurais-je pu, en toutes circonstances et sans défaillance, pendant trente mois de fonction, jusqu'en août 1943, que mettre en échec les exagérations de Vichy et de la Légion des Combattants à l'égard de maires et des fonctionnaires, que ravitailler assez favorablement les populations que j'administrais, donner libre cours et publiquement à mes sentiments anti-allemands, anti-italiens, n'aurais-je pu qu'aider puissamment mes compatriotes alsaciens et lorrains dans leurs moments de détresse, leur faire délivrer des centaines et des milliers de fausses pièces d'identité, n'aurais-je pu éviter que des centaines et des milliers de Français ne soient des déportés du travail en Allemagne ou aux organisations Todt, n'aurais-je pu qu'éviter l'arrestation de centaines de réfractaires du S.T.O. par les services de police et de gendarmerie malgré les ordres formels de Vichy, ou augmenter le salaire des ouvriers au moment où cela était formellement interdit, n'aurais-je pu en toutes circonstances aussi, proclamer hautement en 1941 et en 1942, que l'Allemagne serait vaincue et que la France gagnerait un jour la guerre aux côtés des Alliés, n'aurais-je pu qu'aider les organisations de Résistance qui, déjà à cette époque s'organisaient, que pour ma part, dis-je, je croirais toujours avoir agi en bon Français dans l'intérêt supérieur de la Nation, et cela non seulement pour mon honneur propre, mais aussi pour l'honneur du nom que portent mes trois enfants (90).

Je considère, en effet, que pour un homme, pour un haut fonctionnaire, la satisfaction du devoir accompli, la conscience d'avoir fait l'impossible pour aider ses administrés dans une période très difficile est la suprême récompense.

On me permettra cependant d'ajouter que l'on aurait pu agir avec un peu d'objectivité, sinon de justice, lors de certaines mesures d'épuration. Prenant mon exemple personnel, si je sais officieusement les notes que les C.D.L. (89) m'ont attribuées, je me demande, sans connaître la composition de ces C.D.L., si les membres de ces organisations étaient exactement informés sur mon action,

Jamais je n'ai été interrogé, ni par les C.D.L., ni par la commission d'épuration du ministère de l'Intérieur. En janvier 1945, à mon arrivée à Paris, on me demanda un cours mémoire écrit à soumettre à la commission d'épuration. Je le remis, me réservant de donner toutes explications complémentaires devant les membres de cette commission. Cette dernière estima que mon action avait été suffisamment nette, sans que j'aie besoin de comparaître en personne, et qu'on n'avait rien à me reprocher dans l'exercice de mes fonctions. J'étais du reste régulièrement rémunéré mensuellement, étant à ce moment-là en congé de convalescence. J'attendais donc patiemment le jugement de la commission, espérant, sinon d'être honoré, tout au moins d'être félicité pour certaines attitudes courageuses dans l'exercice de mes fonctions, lorsque je reçus l'ampliation de l'Arrêté suivant, du 20 mai 1945, pris par le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Adrien Tixier (91) :

Le Ministre de l'Intérieur :

Vu l'Ordonnance du 27 mai 1944, relative à l'épuration administrative sur le territoire de la France Métropolitaine ;

Vu l'Arrêté du 27 septembre 1944, instituant une Commission d'épuration au Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'avis motivé émis par cette Commission dans sa séance du 24 janvier 1945 ;

considérant, d'une part :

- qu'il a occupé un poste politique important dans le Gouvernement de fait de Vichy ;

considérant, d'autre part,

- qu'il a toujours eu une politique anti-allemande et anti-italienne ;

ARRETE :

Article 1^{er} - M. Rivière René, ancien Préfet Régional de Limoges, est mis en position de disponibilité avec demi-traitement.

Article 2 - Le Directeur du Personnel, du Matériel, du Budget et de la Comptabilité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 mai 1945

Signé : A Tixier

Autrement dit, et sauf erreur, cet arrêté veut dire :

Ce haut fonctionnaire a fait son devoir puisqu'il a toujours eu une politique anti-allemande et anti-italienne (encore qu'on ne pouvait être exactement au courant de mon action totale), mais comme il a été préfet régional de Limoges, il a donc occupé un poste politique important sous le Gouvernement de fait de Vichy, donc il faut le sanctionner.

Si l'on m'avait interrogé, j'aurais expliqué comment j'avais été nommé, contre mon gré, préfet régional, comment j'en suis sorti en août 1943, fort heureusement d'ailleurs, sans avoir été arrêté par la Gestapo, quelle avait été mon action comme préfet régional pendant mes 4 mois de fonctions. J'aurais certainement ajouté aussi : « Sachez Messieurs, que si c'était à recommencer, et malgré la sanction que vous proposez, et en supposant que je connaisse à l'avance votre sanction, je n'hésiterais pas à recommencer, car un autre que moi, n'aurait peut-être pas fait tout ce que j'ai fait à Limoges en si peu de temps, n'aurait peut-être pas sauvé l'usine de l'A.I.A. et évité la déportation des 5 000 ouvriers de cette usine, n'aurait peut-être pas empêché le départ pour l'organisation Todt de 1 600 requis, n'aurait peut-être pas empêché l'arrestation par la police et la gendarmerie d'un millier de réfractaires du S.T.O. etc... etc... » Tel était mon état d'esprit en 1945, tel il demeure aujourd'hui en 1953.

Bien sûr, j'aurais pu tenter un pourvoi en Conseil d'État, dans les deux mois de la notification de cet arrêté, pour vice de forme, et excès de pouvoir, puisqu'on avait pris une sanction sans m'avoir interrogé, sans m'avoir donné connaissance de mon dossier. Mais à quoi bon, puisque j'étais préfet, c'est-à-dire « Vichyste », et par conséquent sans doute et automatiquement, comme un mauvais Français ! J'aurais pu faire intervenir aussi tous ceux qui avaient été au courant de mon action et qui me l'avaient proposé très loyalement. J'ai préféré m'en abstenir.

J'étais donc revenu en Algérie avec ma famille auprès de ma vieille mère, lorsque parut au Journal Officiel des 17 et 18 décembre 1945, le décret suivant, basé sur l'ordonnance prise le 2 novembre 1945, relative au dégagement des cadres du corps préfectoral :

Le Président du Gouvernement Provisoire de la République :

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur :

Vu la Loi du 2 novembre 1945, portant organisation provisoire des Pouvoirs Publics :

Vu l'Ordonnance du 2 novembre 1945, relative au dégagement des cadres du corps préfectoral, de l'Inspection générale des services administratifs et des Conseils de Préfecture ;

D É C R È T E

Article 1^{er} – M. Rivière René, préfet de 1^{ère} classe, en disponibilité, avec demi-traitement, est mis en position d'expectative à compter du 1^{er} janvier 1946 ;

Article 2 – M. Rivière est mis à la retraite à compter du 1^{er} juillet 1946.

Fait à Paris, le 17 décembre 1945
C. de Gaulle

Le Ministre de l'Intérieur
A. Tixier

Je reconnais volontiers qu'aussi bien l'arrêté du 20 mai 1945, que le décret qui lui succéda, n'ont rien d'infamant. La loi et l'ordonnance subséquente du 2 novembre 1945, relative au dégagement des cadres du Corps préfectoral, avaient été votées et publiées pour dégager ce Corps préfectoral, tellement « surpeuplé » après la Libération, et l'ordonnance dit explicitement, dans ses attendus, que ce dégagement ne doit nullement être considéré comme une sanction puisqu'une bonification d'ancienneté de 4 ans, valable pour la retraite, est même accordée aux fonctionnaires touchés par la loi et l'ordonnance. Mais je n'ai demandé la liquidation de ma pension de retraite qu'en 1949, abandonnant volontairement quatre ans de pension et encore pour ne pas être atteint par la prescription quinquennale qui m'aurait fait perdre tout droit à une pension ultérieure. Sans cette prescription quinquennale, je n'aurais pas sollicité ma pension de retraite avant l'âge de 60 ans, car je considérais qu'en la sollicitant c'était moralement et implicitement acquiescer à ma mise à la retraite. Malheureusement, j'ai dû signer ma demande pour ne pas perdre le bénéfice de 25 années de bons et loyaux services rendus à l'État, et au cours desquelles, j'avais régulièrement versé pour cette retraite.

Mais il n'en demeure pas moins que ce décret a été pris à la suite du premier arrêté du 20 mai 1945, lequel lui, était une sanction administrative parce que j'avais soi-disant occupé durant quatre mois un « poste politique important sous le Gouvernement de fait de Vichy ». C'est contre cette sanction que je m'insurge ; je la considère comme arbitraire, comme vexatoire, comme partielle, à l'égard d'un fonctionnaire qui n'a jamais fait que son devoir de bon

Français, avec un certain courage et une certaine énergie, et je défie quiconque voudrait dire ou soutenir le contraire.

Car, qu'on le veuille ou non, les répercussions morales, les seules qui comptent dans l'opinion publique, en ont été, pour le moins, désobligeantes. En effet, pour cette opinion publique, un préfet « dit de Vichy ». s'il a été sanctionné, s'il a été mis à la retraite à 45 ans, alors qu'il avait été, bien que fils de simple gendarme, le plus jeune préfet de France, en 1937, qu'il avait été le directeur du cabinet, pendant cinq ans de 1935 à 1940, d'un des plus grands Gouverneurs généraux de l'Algérie, M. Georges Le Beau, alors qu'il avait été toujours considéré comme un fonctionnaire républicain et un assez brillant fonctionnaire dans l'exercice de ses différentes fonctions successives, pour cette opinion publique, dis-je, le fait d'avoir été sanctionné prouve, pour le moins, que ce préfet, s'il n'a pas été un véritable « collaborateur » auquel cas il aurait été révoqué, ou poursuivi, ou fusillé, n'en n'a pas moins été un préfet qui a, sans aucun doute, suivi servilement les ordres du Gouvernement de Vichy, et en tout cas n'a pas fait son devoir de Français et de patriote.

C'est là tout le drame. On voudra bien reconnaître qu'il est d'importance. Qu'on le veuille ou non, mon honneur a été et est fortement entamé, et le préjudice moral en a été considérable, non seulement pour moi, mais aussi pour mes enfants. Et le drame, je le répète, c'est qu'on ne peut rien contre une opinion publique qui ne peut que constater, qu'interpréter logiquement les faits ; un fonctionnaire qui a toujours été considéré comme un brillant fonctionnaire, soit en Algérie, soit en France métropolitaine, qui était le fils de ses œuvres, couvert de diplômes, d'une expérience générale qui avait été tant appréciée comme collaborateur intime du grand Gouverneur général Le Beau, qu'a-t-il bien pu faire pour être mis à la retraite à 45 ans, comme préfet de 1^{re} classe, alors qu'on pensait même qu'il était apte à gravir de nouveaux échelons ? Telles sont les réactions normales de l'opinion publique et il ne saurait en être autrement. Et ainsi jusqu'à ma mort, je serai considéré comme ayant été un « vichyste » de la meilleure teinte, et même après ma mort, mes enfants n'oseront pas parler des fonctions exercées par leur père dans l'Administration préfectorale pour ne pas être considérés comme les fils d'un préfet qui aura été un mauvais Français, sous l'Occupation. C'est un drame affreux que j'aurais accepté volontiers si vraiment j'avais été un tel mauvais Français, mais c'est un drame qu'il est très dur à vivre, car en toute conscience, dans mon intime conviction d'honnête homme, je le dis très simplement mais très nettement, je ne méritais pas d'être la victime.

En terminant, je persiste à croire que dans mon cas, il y a là une erreur qui a été à l'origine, commise sans doute involontairement, mais dont les répercussions se sont révélées, sur le plan moral, pour le moins désastreuses,

J'entends bien qu'on avait l'intention dans les discussions sur la loi d'Amnistie d'incorporer une clause aux termes de laquelle pour certains fonctionnaires qui auraient pu être frappés injustement ou durement, les délais de recours seraient repris et à nouveau autorisés. Cette disposition n'a pas été adoptée par l'Assemblée nationale. Mais en tout état de cause, il ne s'agit que d'une Amnistie, c'est-à-dire d'une décision du Parlement, pour effacer, dans un but d'apaisement, les sanctions prises. Or, pour ma part, je considère que je n'ai pas commis de faute professionnelle ni politique, ni administrative, que j'ai accompli mon devoir de fonctionnaire durant cette époque, dans un métier qui était le mien et par conséquent, je n'ai pas à solliciter une générosité quelle qu'elle soit, comme le feront sans doute ceux qui auraient pu avoir quelque chose à se reprocher ou qui ont fait l'objet de sanctions méritées. Je n'accepterai jamais de solliciter le bénéfice d'une loi d'Amnistie, car celui qui a fait tout son devoir et rien que son devoir, n'a pas à demander à être amnistié. Ce serait, à mon sens, aux pouvoirs publics mieux informés, à apprécier, à la suite d'un recours gracieux, s'il y a lieu de maintenir ou non la sanction initiale qui a été prise, alors que ce fonctionnaire n'a pas eu la possibilité de se faire entendre pour expliquer sa conduite durant l'époque envisagée.

Loin de moi une idée de critique systématique à l'égard de l'Épuration. Cette épuration faisait partie d'un tout : la Libération. De même que Clemenceau avait coutume de dire : « La Révolution forme un tout », de même récemment, M. M.E. Naegelen, ancien ministre et ancien gouverneur général de l'Algérie, faisant le bilan de l'œuvre française en Afrique du Nord, écrivait que malgré des exactions et peut-être même des crimes, et paraphrasant Clemenceau, il estimait que « cette œuvre française forme un tout », de même je crois pour ma part, qu'en parlant de la Libération, l'Histoire dira « elle forme un tout », malgré certaines erreurs qui ont pu être commises durant cette période de réadaptation nationale, erreurs d'ailleurs reconnues par un grand nombre d'hommes politiques loyaux, comme il en existe beaucoup en France, fort heureusement.

Annexe

- 1 – Le procès de l'affaire d'Oradour-sur-Glane s'est tenu à Bordeaux du 12 janvier au 13 février 1953. Plus loin, dans le texte, l'ancien préfet Rivière précise que ce plaidoyer a été bien rédigé en 1953.
- 2 – Georges Jacques Le Beau (1879-1982), gouverneur général civil de l'Algérie du 21 septembre 1935 au 20 juillet 1940.
- 3 – Paul Charbin (1877-1956), secrétaire d'État au ravitaillement d'août 1941 au mois d'avril 1942.

- 4 – Henri Yrissou (né en 1909), inspecteur des Finances, intendant des Affaires économiques à Limoges, député du Tarn en 1958.
- 5 – La Légion française des combattants et des volontaires de la Révolution Nationale a été créée par la loi du 19 novembre 1941.
- 6 – Henry Rials était président du Tribunal de commerce de Périgueux et vice-président de la Chambre de commerce.
- 7 – Henri Louis Léon Gaspard Cyvoct (1883-1953), général de division.
- 8 – Le colonel Blasselle, commandant le Département militaire, à Périgueux.
- 9 – Charles Frey (1888-1955), maire de Strasbourg de 1935 à 1955.
- 10 – Jean Wolf, né le 30 septembre 1909 à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), sous-préfet d'Erstein, de Saverne, de Sélestat, secrétaire général du Bas-Rhin, chargé des fonctions de secrétaire général de la Dordogne pour les réfugiés de novembre 1940 à 1944. Arrêté fin juillet 1943, transféré à Limoges, il sera libéré en septembre 1943, Préfet honoraire le 30 juin 1971.
- 11 – Charles Altorfer (1881-1960), pasteur, directeur des services des cultes d'Alsace et de Lorraine, directeur des services des réfugiés d'Alsace-Lorraine à Périgueux de 1939 à 1945. Maire de Strasbourg de 1955 à 1959.
- 12 – Eyraud, intendant colonel, intendant départemental de la Dordogne.
- 13 – Clairvivre, commune de Salagnac (Dordogne).
- 14 – Félix Gadaud (1875-1973), maire de Périgueux de 1925 au 2 avril 1943 et sénateur de 1929 à 1942.
- 15 – Dhuysens, directeur du Conservatoire de musique de Périgueux.
- 16 – Pierre Magnien, chef de cabinet du préfet de Dordogne.
- 17 – Parti Populaire Français, parti politique fasciste, fondé en 1936 par Jacques Doriot.
- 18 – M. Puyjarinet, chef de la 3^e Division à la préfecture de la Dordogne.
- 19 – Marguerite Eberentz fut arrêtée le 18 février 1944 à son bureau de la préfecture de Périgueux par la Sipó-SD. Déportée à Ravensbrück, Oranienburg et Sachsenhausen, elle en reviendra.
- 20 – En fait, lieutenant Charles Mary, responsable du groupe Bir-Hakeim, tué le 15 août 1944 à Atur.
- 21 – Jean André Eugène Callard (1910-1958), secrétaire général de la Dordogne du 21 janvier 1942 au mois de mai 1943, sous-préfet de Bergerac de mai 1943 au mois de juin 1944, préfet de la Dordogne du 23 juin au 20 août 1944.
- 22 – Joachim Clech (1899-1945), commandant la compagnie de Gendarmerie de Périgueux, arrêté par la Gestapo en juillet 1943, déporté en janvier 1944, mort à Bergen-Belsen en avril 1945.
- 23 – Schneider, colonel (plus tard général de division), commandant le département militaire à Périgueux.

- 24 – Hans de la Chaux, né en 1889, officier allemand commandant l'unité ayant investi Périgueux le 11 novembre 1942. Après avoir connu un effondrement physique et moral durant la campagne de l'Est, il fut affecté au 116^e régiment d'infanterie, puis nommé commandant du régiment d'infanterie 597 cantonné à Brive. En juin 1943, il fut proposé sans succès pour le grade de colonel.
- 25 – Il s'agit en fait d'une unité de la 3^e SS Panzer Grenadier Division « Totenkopf ».
- 26 – Pierre Laval (1883-1945), chef effectif du Gouvernement à la tête de trois ministères du 18 avril 1942 au 17 août 1944.
- 27 – Denis Jean Léopold Bichelonne (1904-1944), secrétaire d'État à la Production industrielle en avril 1943, et ministre du Travail en novembre 1943, a mis en application le S.T.O.
- 28 – Jean Albert Popineau (né en 1902), préfet de la Dordogne du 8 janvier 1943 au 7 juin 1944.
- 29 – Marcel Edmond Naegelen (1892-1978), 1^{er} adjoint au maire de Strasbourg, fut chargé en 1939 de préparer l'installation de sa population évacuée en Dordogne et dans l'Indre. Il s'engagea ensuite dans la Résistance (Combat). À la Libération, il fut président de la Haute Cour de justice en 1944. Il devint, de 1946 à 1948, ministre de l'Éducation nationale, puis, de 1948 à 1951, gouverneur général de l'Algérie.
- 30 – Clovis Vincent (1879-1947), médecin, titulaire de la 1^{ère} chaire de neurochirurgie à la Faculté de médecine de Paris en 1939.
- 31 – René Louis Fontaine (né en 1899), docteur en médecine de l'Université de Strasbourg en 1925, professeur de médecine en 1941. Replié à Clairvivre, il fut membre de différents réseaux de résistance sous le nom de « colonel Elliott ». Il accepta le titre de médecin chef du secteur Dordogne Nord de l'Armée Secrète, et plus tard de la Brigade Rac.
- 32 – Gestapo, en fait en zone Sud la *Sicherheitspolizei und des Sicherheitsdienst* ou Sipo-SD.
- 33 – Albert Chichery (1888-1944), ministre du Commerce et de l'Industrie (5-16 juin 1940) et de l'Agriculture et du Ravitaillement du 16 juin au 12 juillet 1940.
- 34 – Edmond Paul Joseph Dauphin, né le 6 juillet 1912 à Chartres (Eure-et-Loir), chef de cabinet du préfet dans les Hautes-Alpes de juillet 1941 à décembre 1942, directeur de cabinet du préfet de Haute-Vienne du 25 janvier 1943 à février 1944, préfet retraité le 1^{er} janvier 1973.
- 35 – Georges Hilaire (1900-1976), secrétaire général pour l'administration au ministère de l'Intérieur.
- 36 – Marc Paul Freund-Valade, né le 7 mai 1899 à Schiltigheim (Bas-Rhin), préfet régional de Haute-Vienne du 11 juillet 1943 au 24 janvier 1944. Préfet retraité le 1^{er} janvier 1961.
- 37 – Maxime Roux (1906-1976), né le 17 octobre 1906 à Sfax (Tunisie), inspecteur d'académie de la Dordogne de 1938 jusqu'au 7 juin 1944, préfet du maquis le 8 juin 1944, préfet de la Dordogne du 20 août 1944 à 1946.

- 38 – À l'époque place du Maréchal-Pétain, aujourd'hui place du Général-de-Gaulle.
- 39 – Aujourd'hui cité scolaire Laure-Galet, du nom d'une ancienne élève, résistante, morte en déportation.
- 40 – Aujourd'hui avenue Georges-Pompidou.
- 41 – Aujourd'hui cité scolaire Bertran-de-Born.
- 42 – Jean Maubourguet (1895-1978), historien et professeur : à partir de mai 1942 il fut membre du P.P.F. et même secrétaire général de ce parti pour la Dordogne, jusqu'en septembre 1943 (démission).
- 43 – Joseph Staline (1879-1953), secrétaire du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S.
- 44 – Joachim von Ribbentrop (1893-1946), ministre des Affaires étrangères de Hitler.
- 45 – Émile Laure (1881-1957), général d'armée, secrétaire général du Philippe Pétain en 1940 ; à partir de mars 1941, il doubla ces fonctions avec celles d'inspecteur général de la Légion Française des Combattants. Il se retira en avril 1942 et fut arrêté par la Gestapo en décembre 1943.
- 46 – Philippe Pétain (1856-1951), maréchal de France, chef de l'État Français (juillet 1940-1944).
- 47 – En fait Hans Nikolai Jessen, né en 1895 à Osterburg Südthüringen (Allemagne), SS Hauptsturmführer (capitaine SS).
- 48 – En fait Franz Peter Eichinger, né en 1906 à Dillingen (Allemagne), SS Scharführer (sergent de carrière SS).
- 49 – Selon Bruno Kartheuser (*La France occupée 1940-1943*) il aurait en fait été auparavant avocat à Zweibrücken (Sarre) ; catholique. Eichinger aurait affirmé, de son côté, être juge de paix dans le civil.
- 50 – En fait August Meier, né en 1900 à Mayence (Allemagne), SS Obersturmbannführer (lieutenant-colonel SS) ; il venait en fait de Kiev où il commandait un commando d'intervention du Einsatzgruppe C. En poste à Limoges depuis le 21 juin 1943. Lors de son procès, à Bordeaux, on l'accusa de 166 meurtres.
- 51 – Une importante opération répressive de la Sipo-SD de Limoges a entraîné l'arrestation de mars à juillet 1943 de nombreux responsables de la Résistance en Dordogne, en Corrèze et en Haute-Vienne.
- 52 – Brac, chef de bureau du cabinet du préfet de la Dordogne, plus tard sous-préfet de Libourne.
- 53 – René Bousquet (1909-1993), secrétaire général de la police de Vichy de mai 1942 au 31 décembre 1943.
- 54 – Jean Georges Marcel Laporte (1909-1980), né le 7 septembre 1909 à Toulouse (Haute-Garonne), secrétaire général de la préfecture en Haute-Vienne de novembre 1942 à août 1944.
- 55 – Le chef de la police allemande (K.D.S.) à Vichy était le SS Hauptsturmführer (capitaine SS) Hugo Geissler (1908-1944). Il avait trois adjoints : Gallinger, Kienast et Allmann.

- 56 – En fait Erich Bartels, né en 1908 à Weende, près de Göttingen (Allemagne), SS Hauptsturmführer (capitaine), en poste à Limoges à partir du 16 juin 1943.
- 57 – En fait Joseph Meyer (1907-1949), né en 1907 à Angevillers (Moselle), SS Oberscharführer (sergent-chef SS) en poste à Limoges depuis fin 1942. Mort à Reutlingen (Allemagne) le 13 janvier 1949.
- 58 – Dominique Bayle, né le 28 août 1923 à Paris. Résistant, dit « Stendhal », il était responsable en Dordogne de « Franc-Tireur ». Il est arrêté le 28 mars 1943 à Lille par les Allemands, transféré à Périgueux et s'évade du train. Se constitue ensuite prisonnier auprès de la police française pour échapper aux Allemands. D'abord incarcéré à Périgueux, il est transféré le 29 mai 1943 à Saint-Sulpice-la-Pointe. Il sera libéré le 23 août 1943.
- 59 – Le C.D.M. (Camouflage du Matériel) était créé en juillet 1940 et commandé à l'échelon national par le commandant Emile Mollard, dit Dubourg (plus tard général).
- 60 – Pradet, capitaine, chef départemental pour la Dordogne du C.D.M.
- 61 – Les Groupes Mobiles de Réserve ont été créés par les lois du 23 avril et le 13 mai 1941.
- 62 – Tomasi, chef de cabinet du préfet régional de Limoges, sous-préfet de Constantine.
- 63 – Emile Pierre Chateaufreud. Saint-Cyrien de la promotion n° 129 « Croix de Provence » (octobre-novembre 1942) à Aix-en-Provence. Chargé de mission, attaché au cabinet du préfet régional de Limoges en 1943. Résistant dans le mouvement Noyautage des Administrations Publiques, il devint en avril 1944 agent de liaison (lieutenant) de l'état-major interallié constitué en Corrèze et Dordogne par Jacques Poirier et André Malraux. Il fut tué le 23 juin 1944 par une unité allemande (11^e Panzer Division) dans la région de Limeuil (Dordogne). Mort pour la France, il reçut à titre posthume la Croix de guerre avec citation à l'ordre de la division. D'abord enterré à Négrondes, il repose aujourd'hui à Mayac, où s'étaient retirés ses parents.
- 64 – Noyautage des Administrations Publiques, mouvement de Résistance créé en septembre 1942.
- 65 – Gaston Cougnoux, conseiller municipal S.F.I.O. de Limoges. Directeur de la SCOP l'Avenir électrique de Limoges, il avait été chef de cabinet de Jean-Baptiste Lebas, ministre du Travail du gouvernement du Front populaire en 1936.
- 66 – Chauvin, intendant de Police à Limoges.
- 67 – Jean de Vaugelas (1913-1957), milicien, nommé le 8 avril 1944 directeur du maintien de l'ordre pour la région de Limoges. Contrairement à ce que dit René Rivière, il ne fut pas tué par la Résistance, mais trouva la mort en Argentine en 1957.
- 68 – Pierre Bernardi, résistant, régisseur du château de la Vitrolle, où fut hébergé un temps le P.C. interallié de Jacques Poirier et André Malraux.
- 69 – Armée Secrète, mouvement de Résistance.

- 70 – François Huillet, résistant du maquis du plateau de l'Escale.
- 71 – de Rochebouët, dit « commandant Aumale », était membre de l'état-major interallié constitué à partir de mars 1944 en Corrèze et Dordogne par Jacques Poirier et André Malraux ; il était chargé du service de renseignement.
- 72 – Marcel Rivière, né le 9 février 1928 à Orléansville (Algérie), décédé le 6 mars 2006, faisait partie en juin et juillet 1944 de l'état-major interallié constitué en Corrèze et Dordogne par Jacques Poirier et André Malraux. Plus tard professeur de médecine, il fut membre fondateur de la Faculté de médecine de Brest.
- 73 – Rosier, docteur en médecine.
- 74 – Blanc, directeur des Ateliers Industriels de l'Air de Limoges.
- 75 – Masbatin, secrétaire général de l'Union des Syndicats de Limoges.
- 76 – Docteur Sahm, responsable régional de l'Office du Travail allemand.
- 77 – Dubois, colonel, commandant la Légion de gendarmerie de Limoges.
- 78 – Bonnet, lieutenant-colonel, adjoint au commandant de la Légion de gendarmerie de Haute-Vienne.
- 79 – Thery, commandant de gendarmerie.
- 80 – Fabre, sous-préfet de Bellac.
- 81 – de Chamborand, sous-préfet de Rochechouart.
- 82 – M^{lle} Billard, secrétaire du préfet de Haute-Vienne.
- 83 – Lamy, docteur en médecine, inspecteur régional de la santé.
- 84 – Pierre Jean Moatti, né le 21 janvier 1912 à Constantine (Algérie), secrétaire général des Hautes-Alpes du 6 juin 1939 à 1941, par la suite préfet de la Somme, de l'Oise, de la Côte d'Or puis des Alpes-Maritimes.
- 85 – Joseph Jean Paul dit José Cotoni, né le 1^{er} mai 1908 à Nice (Alpes-Maritimes), secrétaire général des Hautes-Alpes du 8 janvier 1941 à juillet 1942.
- 86 – Verdier, chef de cabinet du préfet de la Dordogne.
- 87 – Louis Feyfant (1889-1963), né le 20 juin 1889 à Périgueux, chef de division de la préfecture de Dordogne. Désigné le 28 septembre 1944 comme « délégué provisoire aux fonctions de maire de Périgueux », sous-préfet, puis préfet de l'Ariège, du Maine-et-Loire et de l'Hérault, Retraité en 1951.
- 88 – Charles de Gaulle (1890-1970), général en 1940, chef de la France Libre, président du Gouvernement provisoire de la République Française de juin 1944 à janvier 1946.
- 89 – Comité de Libération.
- 90 – Les époux Rivière eurent trois enfants : Roger, né le 4 mai 1925 à Orléansville (Algérie), Marcel, né le 9 février 1928 à Orléansville (Algérie) et René, né le 4 avril 1930 à Paris.
- 91 – Adrien Tixier (1893-1946), ministre de l'Intérieur de septembre 1944 à janvier 1946.

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

Jean Galmot, sycophante

par Brigitte et Gilles DELLUC

Blaise Cendrars dans une magnifique biographie romancée, François Brigneau dans un texte bourré de détails, Pierre Pommarède avec le talent de conteur qu'on lui connaît, Michel Dupuy avec toute sa connaissance de la Guyane, Alain Maline avec les superbes images de son film, ont narré l'histoire mouvementée de Jean Galmot. Cet aventurier est un de nos héros périgordins. La biographie du célèbre escroc Alexandre Sacha Stavisky est également bien connue.

Mais, s'il apparaît que ces deux hommes se sont rencontrés, nul biographe de Galmot n'a fourni le moindre détail sur leurs relations, à l'exception de Jean-Michel Charlier et Maurice Montarron, d'une part, et de Jacques Magne, d'autre part, qui leur consacrent quelques pages. Ces relations sortent pourtant de l'ordinaire, et, pour tout dire, du cadre de l'honnêteté. Tous les autres auteurs les ont-ils ignorées ? Ont-ils choisi de rester discrets ? On ne sait. En tous cas, la figure de l'aventurier périgordin n'en sort point grandie.

Émanant d'une université américaine, une publication récente, passée ici inaperçue, démontre que Jean Galmot, en fin de course, après avoir été le complice de Stavisky, était devenu, en 1926, un dénonciateur, un indicateur de basse police, une sorte de sycophante¹. Cet ouvrage, très documenté, s'appuyant sur les meilleures archives, est le point de départ de la modeste enquête présentée ici.

1. Sycophante, du grec *sûkon*, figue, et *phaineîn*, découvrir : dénonciateur, celui qui dénonçait les voleurs de figues dans les bois sacrés de l'Attique (Littré, 1873).

Deux trajectoires au temps des années folles

Tout le monde connaît les principaux épisodes de la vie de Jean Galmot et de celle de Alexandre Sacha Stavisky. Ils ont fait l'objet de nombreuses et excellentes publications. Résumons-les.



Fig. 1. Jean Galmot, homme d'affaires et homme politique en Guyane (presse de l'époque).

Jean Galmot (Monpazier, 1879 - Cayenne, 1928), ancien journaliste dreyfusard et romancier, part en Guyane, où son beau-père possède un *placier*. Il y fait de fructueuses affaires avec les richesses de la colonie (or, mais aussi bois de rose, balata, rhum...). Légèrement voûté, joues creusées, raie au milieu, moustache à la Groucho Marx, il y est très populaire et il y est élu député en 1919, sans étiquette, dans la chambre « bleu horizon ». Il partage ses bénéfices avec ses associés guyanais. Ses concurrents blancs l'attaquent, aussi bien à la chambre des députés que dans la presse (fig. 1).

Il est inculpé pour diverses affaires, notamment pour escroquerie lors de sa spéculation sur les rhums ; cet alcool s'est pourtant révélé bien utile pour les combattants et surtout pour les victimes de la terrible grippe espagnole. Emprisonné neuf mois à la Santé, il est condamné à la fin de 1923, avec sursis mais privé de ses biens. Il revend le château de Montfort qu'il avait fait restaurer. Il dicte à sa femme les premières pages d'un livre nouveau, au titre, évocateur, *La Double existence*². Un autre député est élu en 1924. Galmot, ruiné, revient en Guyane en 1928, pour se présenter aux élections ; elles provoquent des émeutes. Il meurt à Cayenne le 6 août 1928, empoisonné, selon la rumeur publique³.

Le 23 mars, Georges Simenon, le père de Maigret, enquêtant pour le compte de *Paris-Soir*, fait insérer, en manchette de ce quotidien, le titre suivant : « Stavisky a-t-il fait assassiner Jean Galmot ? » Nous allons voir les raisons de ce soupçon, demeuré sans suite.

Quelques années plus tard, pensionnaire à l'hôtel de Londres, en bordure de la bastide de Monpazier, dans l'accueillante famille Cassagnol, Blaise Cendrars écrit, non sans admiration pour celui qu'il compare à un Don

2. BRIGNEAUD (F.), « L'étrange histoire de Jean Galmot, aventurier et visionnaire », in : GUILLEMINAULT (G.), *Le Roman vrai de la III^e République*, Paris, éd. Denoël, 1956.

3. CHARLIER (J.-M.) et MONTARRON (M.), *Stavisky. Les secrets du scandale*, Paris, éd. Robert Laffont, 1974. J.-M. Charlier était juriste. M. Montarron était un des piliers de la revue *Détective*.

Quichotte périgordin, la vie romancée de cet enfant du pays : *La Vie secrète de Jean Galmot* (1934), plus connue sous le titre de *Rhum*⁴. Dans le film d'Alain Maline, *Jean Galmot, aventurier* (1990), Christophe Malavoy joue à merveille le rôle de Jean Galmot, dans des décors magnifiques.

Serge Alexandre Stavisky (Ukraine, 1886 - Chamonix, 1934), *alias* « le beau Sacha » ou encore « Monsieur Alexandre », célèbre escroc professionnel, a été maintes fois poursuivi par la justice pour diverses carambouilles : abus de confiance, détournements de fonds, chèques lavés ou en bois, fondation de sociétés aussi farfelues qu'inexistantes... Inexplicablement, une centaine de plaintes déposées contre lui n'aboutissent pas : il échappe à la prison. Comme on va le voir, il n'est arrêté qu'une seule fois, en 1926, à Marly-le-Roi, puis condamné à dix-huit mois de prison. Mais bientôt il est relâché pour raison de santé (fig. 2).



Fig. 2. Alexandre Sacha Stavisky, escroc mégalomane (presse de l'époque).

Malgré ses protections occultes, économiques, politiques, policières et judiciaires, il « tombe » huit ans plus tard pour l'affaire des bons de Bayonne. Le pot aux roses est enfin découvert à la fin de 1933. Il vient de détourner – follement – 200 millions de francs au détriment du Crédit municipal (mont-de-piété) de cette ville : il émettait des sortes de faux billets, d'innombrables bons à intérêts gagés sur des faux bijoux ou sur des dépôts inexistantes, avec la protection du député-maire radical-socialiste Joseph Garat et de bien d'autres hommes politiques du Tout-Paris et de la province. Chacun comptait que le silence envelopperait une fois encore cette affaire. Il avait même imaginé un coup fantastique pour se refaire : récupérer les fonds d'indemnisation, octroyés aux Hongrois dépossédés par le traité de Trianon⁵.

4. CENDRARS (B.), *La Vie secrète de Jean Galmot. Rhum. Roman vécu*, Paris, Les Éditions de France, 1927. Nouvelle édition en 1934 avec un épilogue. C'était, à l'origine, un reportage paru en feuilleton très illustré d'héliogravures dans l'hebdomadaire très engagé *Vu*, dirigé par Lucien Vogel, entre le 8 octobre et le 17 décembre 1930. Voir aussi, du même auteur : *Rhum, l'aventure de Jean Galmot*, 1930. Blaise Cendrars (Frédéric-Louis Sauser, 1887-1961) était d'origine suisse et blessé de guerre. Directeur littéraire de *La Sirène* dès 1918, il édite en 1921 *La Jungle du cinéma* de Louis Delluc, jointain cousin de Galmot (DELLUC (G.), *Louis Delluc, l'éveilleur du cinéma français*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002).

5. Pour cela, il avait introduit un homme de paille au cabinet de Georges Bonnet, ministre des Finances. En vain (ARON (R.), *Les grandes heures de la troisième République, Déclin et mort de la république*, Paris, éd. Perrin).

Traqué dans un chalet savoyard, il est trouvé mort, quelques jours plus tard, une balle dans la tête. Soupçonneux, le *Canard enchaîné* se gausse : « Stavisky s'est suicidé d'une balle qui lui a été tirée à bout portant » ou encore « Une balle tirée à trois mètres. Voilà ce que s'est que d'avoir le bras long... ». Cette « affaire Stavisky » fut exploitée par la droite contre le gouvernement de Camille Chautemps, accusé de corruption et de meurtre. Il dut démissionner. Cette instabilité politique aboutit à l'émeute anti-parlementaire du 6 février 1934.

Un moment apaisées par la constitution du cabinet Doumergue, le gentil *Gastouet* arraché à sa retraite de président de la République, les passions se réveilleront avec la mort suspecte du conseiller Albert Prince, magistrat ayant eu à connaître des activités de Stavisky et des manœuvres de l'inspecteur Pierre Bonny⁶. Le Front populaire sera élu en 1936.

Ce qui est nouveau dans cette affaire, c'est que le Pr Paul F. Jankowski vient d'écrire une étude extrêmement documentée sur Stavisky, à laquelle on se réfèrera souvent ici⁷. Dans le film d'Alain Resnais, *Stavisky* (1974), Jean-Paul Belmondo joue le rôle de l'escroc, Anny Duperey celui de sa compagne, Arlette Simon, et Claude Rich est un inspecteur Bonny plus vrai que nature, c'est-à-dire plus faux encore...

Une affaire peu connue et oubliée

Les deux biographies étant mises en place, reste à définir, pour notre lecteur, le moment de la rencontre de Galmot et de Stavisky. À cette époque, Galmot est ruiné au décours de son procès. Stavisky, noyé dans d'inextricables et multiples escroqueries, est prêt à fuir, mais il va bientôt être arrêté à Marly-le-Roi. Et son ami Jean Galmot est l'agent déclenchant de cette arrestation. Nous sommes en 1926.

Cette histoire est très peu connue. Blaise Cendrars ne s'attarde pas sur Galmot durant les années 1924-1927⁸. Il se contente de dire de ce Galmot

6. BONNY (J.), *Mon père, l'inspecteur Bonny*, Paris, éd. Robert Laffont, 1975. Bonny aurait joué un rôle direct dans la mort de ce conseiller qui serait un meurtre maquillé par lui. On doit à notre compatriote Albéric Cahuet, l'auteur de *Pontcarra*, un long article sur l'affaire Prince (*L'Illustration*, n° 4749, 10 mars 1934).

7. JANKOWSKI (P. F.), *Stavisky : A Confidence Man in the Republic of Virtue*, Copyrighted Material, Cornell University Press, 2002. Traduit en français sous le titre de *Cette vilaine affaire Stavisky. Histoire d'un scandale politique*, Paris, éd. Fayard, 2000. L'auteur, professeur d'Histoire contemporaine à Brandeis University, Massachusetts, a particulièrement fouillé les archives françaises et fournit d'innombrables références. Elles concernent aussi d'autres Périgordins : Albert Bardi de Fourtou, Georges Bonnet, André Ordonneau... Voir aussi l'entretien avec le même auteur : « Pourquoi Stavisky s'est-il suicidé ? », *L'Histoire*, n° 251, p. 42 sq.

8. CENDRARS (B.) *op. cit.* Les deux romans de J. Galmot, *Quelle étrange histoire* (1918, qu'il dédicacera plus tard à une certaine Arlette) et *Un Mort vivait parmi nous* (1922), plusieurs fois réédités (1949, 1995), ne peuvent apporter d'informations. Nous n'avons pas lu les deux livres consacrés à Galmot par son secrétaire Louis Chadourne (1890-1925) : *Terre de Chanaan* (1921) et *Le Pot au noir* (1922). Ces livres sont antérieurs aux faits présentés ici.

qu'il admire : « Il n'a plus rien. Tout a été vendu. [...]. Il cherche, cherche, cherche, et il ne trouve rien, ni personne [...]. 1928 : nouvelles élections. Il faut qu'il aille jusqu'au bout ». Pas un mot donc de Stavisky chez le biographe majeur de Galmot. Non plus chez François Brigneau, pourtant prolix en détails judiciaires, parfois orientés⁹. Pendant une dizaine d'années, la collusion Galmot-Stavisky échappera à tous.

Il faudra attendre le 21 mars 1934 pour que Philippe Henriot, député de la Gironde, en apporte les preuves devant la commission d'enquête parlementaire *ad hoc*. Il brandit un épais dossier de soixante documents de la main même de Galmot¹⁰. L'orateur vient tout juste de participer à la chute du cabinet Chautemps. Le *Time* du lundi 2 avril 1934 s'en fait l'écho, « d'après le député Henriot », et évoque l'amour de Stavisky et aussi de Galmot pour Arlette, jeune femme de bonne famille et ancien mannequin de Coco Chanel. Il accuse Stavisky de la mort de Galmot : « Une lettre de Stavisky, en partie brûlée, contient la phrase suivante : "Galmot découvrira ce qu'il coûte de croiser mon chemin." Sur son lit de mort, Jean Galmot a haleté : "Les sales chiens, ils m'ont tué !" »

Joseph Kessel résume ces faits en une courte phrase elliptique¹¹. Jacques Robichon se contente d'évoquer « une dénonciation en règle », sans en nommer l'auteur¹². Pierre Pommarède cite simplement le nom de *Stavisky* parmi les relations douteuses de Galmot, sans évoquer ni la dénonciation ni l'arrestation qui suivirent¹³. Michel Dupuy ne dit rien non plus sur ces sujets¹⁴. À notre connaissance, au terme du grand colloque consacré à Cendrars et à Galmot à Monpazier, en septembre 1996, les liens entre l'Ukrainien et le Périgordin n'apparaissent curieusement pas dans les très copieux actes, en l'honneur de *Cendrars au pays de Galmot*¹⁵. On y lit simplement une phrase anodine : « L'Affaire Stavisky relance l'Affaire Galmot. La cohorte de scandales de ces années sera l'occasion, pour Horace de Carbuccia [...] de rééditer *Rhum* à grand bruit : la vie de Galmot est arrachée à sa légende pour devenir une pièce

9. BRIGNEAU (F.), *op. cit.* On s'apercevra vite, en lisant ces pages, que cet auteur (Emmanuel Allot pour l'état civil) est un militant d'extrême droite.

10. Deux mois plus tôt, à la Chambre, il avait déjà sonné la charge contre « ce gouvernement de voleurs », durant quatre heures (*Time* du 29 janvier 1934 et ARON (R.), *op. cit.*). Issu de l'extrême droite catholique, P. Henriot (1889-1944) s'engagera dans la plus extrême collaboration durant l'Occupation. Son éloquence, lors de ses deux interventions quotidiennes à la radio, inquiétera la Résistance qui le fera exécuter le 28 juin 1944 dans son ministère de l'Information.

11. KESSEL (J.), *Stavisky, l'homme que j'ai connu*, suivi d'un *Historique de l'affaire* par R. Thévenin, Paris, éd. Gallimard, 1974.

12. ROBICHON (J.), « L'affaire Stavisky », in : GUILLEMINAULT (G.), *Le roman vrai de la III^e République*, Paris, éd. Denoël, 1956.

13. L'auteur mentionne seulement « des contacts des plus ambigus avec Stavisky ». POMMARÈDE (P.), « Jean Galmot », *BSHAP*, 1987, t. CXIV, p. 243.

14. DUPUY (M.), *Sur les traces de Jean Galmot*, Périgueux, éd. La Lauze, 2005.

15. TOURET (M.) (sous la dir. de), *Cendrars au pays de Galmot. Roman et reportage*, collection Interférences, Presses universitaires de Rennes, 1998 (22 contributions, 269 pages).

dans le dossier trouble de mouvements financiers et politiques des années de l'immédiat après-guerre ¹⁶ ».

Bien plus tard, les enquêteurs Jean-Michel Charlier et Maurice Montarron ¹⁷, de même que Jacques Magne ¹⁸, ont fait état de ce duo Galmot-Stavisky, de la dénonciation et de l'arrestation qui vont être contées ici, sans retenir l'attention.

Seul, pratiquement, l'universitaire américain Paul F. Jankowski a reconstitué, avec une précision extrêmement rigoureuse, cette rencontre et ses suites, grâce à un considérable appareil archivistique, auquel le lecteur pourra se référer ¹⁹.

Quand un aventurier rencontre un autre aventurier

Pourquoi cet étrange silence sur cette affaire de juillet 1926, après qu'eut retenti, en décembre 1933, la détonation du pistolet de Stavisky dans le chalet du *Vieux Logis*, sa dernière retraite ? C'est peut-être Robert Brasillach qui répond le mieux à cette question : « On découvrait que l'escroc avait bénéficié d'indulgences inexplicables, de remises mystérieuses, que tout Paris l'avait reçu. Et pourtant, subitement, *personne ne l'avait connu, c'était un misérable sans relations* ²⁰ ».

Résumons. Galmot a rencontré Stavisky en 1924 ²¹. Il sort de prison et tente de revivre. Cette rencontre aurait été provoquée par Arlette Simon, dont Galmot est devenu l'ami fidèle et le chevalier servant. Elle-même vient de rencontrer le beau Sacha, qui l'a séduite malgré sa mauvaise réputation. La rencontre aurait eu lieu au *Frollic's*, un cercle de jeu de la rue Gramont dont Stavisky est l'habitué. Galmot fascine ce soir-là son auditoire, y compris Stavisky, brûlé partout et poursuivi par la police ²².

16. *Ibid.*, M. Touret, p. 17. On trouve plus loin une autre allusion à l'escroc, sans autre commentaire : [Galmot alla] jusqu'à impressionner des personnages légendaires comme Blaise Cendrars et Alexandre Stavisky, le beau Sacha... » (S. Bonnefon, p. 127). H. de Carbuccia (1891-1975), comme plusieurs autres protagonistes de cette affaire, est un homme de droite. Député de Corse, il fonda le journal *Gingoire*. Son épouse était apparentée avec le préfet Jean Chiappe, dont la révocation par Édouard Daladier fut, à la suite de l'affaire Stavisky et de quelques autres, la cause directe de l'émeute du 6 février 1934.

17. CHARLIER (J.-M.) et MONTARRON (M.), *op. cit.*

18. MAGNE (J.), *Jean Galmot, l'homme des tropiques*, Éditions caribéennes, 1990. L'auteur est le fils de Léo Magne, de Montignac, qui, lui, le premier, écrivit *L'extraordinaire aventure d'Antoine de Tounens, gentilhomme périgourdin, avoué, conquistador, roi d'Araucanie-Patagonie* (éditions latino-américaines, 1950).

19. JANKOWSKI (P. F.), *op. cit.*

20. BRASILLACH (R.), *Notre avant-guerre*, Paris, éd. Plon, 1941. C'est nous qui soulignons la fin de la citation, pour bien montrer l'oubli dans lequel tombèrent beaucoup de relations de Stavisky. Robert Brasillach (1909-1945), homme de lettres, se compromettra gravement durant l'Occupation et sera fusillé.

21. Pour P. JANKOWSKI, (*op. cit.*), ou au début de 1926 pour J.-M. CHARLIER et M. MONTARRON (*op. cit.*).

22. CHARLIER (J.-M.) et MONTARRON (M.), *op. cit.*

Galmot est lui-même à la côte. Les deux hommes se reverront à de multiples reprises pour construire de mirifiques projets d'exil, doré et rémunérateur. Pour préparer leur départ et la campagne électorale de 1926, le Périgordin reçoit de Stavisky une énorme somme : environ 700 000 francs²³. C'est le magot de Stavisky, « ce qui lui restait des vols et des fraudes qui l'obligeaient aujourd'hui à fuir la police ». En échange, Galmot fait miroiter à l'escroc dans la débîne une participation à d'alléchants bénéfices en Guyane et la perspective d'une amicale complicité à la Chambre des députés. Le désir de revanche de l'un soutient la mégalomanie de l'autre.

Des rêves de fous

Oui, jusqu'ici, les deux hommes ont mené une vie à grandes guides, puis connu la dèche. Mais, aujourd'hui, ils caressent des rêves fous, construisent des projets mirobolants. Ils auraient envisagé d'armer les forçats, les relégués et les libérés *doublards* du pénitencier de Cayenne et de se mettre à leur tête. Pourquoi même ne pas créer un état indépendant de Guyane avec le soutien des États-Unis²⁴ ? Peu auparavant, Albert Londres, tout fier des remous provoqués par ses articles, n'a-t-il pas écrit que le bagne était supprimé²⁵ ? Ces élucubrations des deux larrons trouvent peut-être une explication dans l'histoire intime de Stavisky, dont le médecin peut essayer de pénétrer un peu le dossier.

Stavisky vivait sur un grand pied et son comportement pouvait évoquer une sorte de folie des grandeurs. En réalité, d'après son ami le Dr Pierre Vachet, spécialiste reconnu de psychologie²⁶, il aurait été frappé par la syphilis. Cette maladie, si fréquente à l'époque, était même parvenue chez lui au stade de « paralysie générale²⁷ ». Ce stade ultime, qui n'avait de paralysie que le nom, comportait des troubles neuro-psychiques progressifs, notamment une démence, un délire mégalomane, pouvant expliquer l'avidité démesurée

23. 700 000 francs de l'époque correspondent à plus de 3 millions de nos euros. Certains parlent aussi de 600 000, de 800 000 ou encore de « plusieurs centaines de milliers de francs » de 1926.

24. Nous en avons retrouvé la trace dans le *Time* du 2 avril 1934. Voici ce texte étonnant : *Before 1926, according to Deputy Henriot, swindler Stavisky entered into relations with a rival adventurer known as Jean Galmot, from French Guiana. Galmot, a Wartime rumrunner, turned a handsome profit before developing political ambitions. With 800,000 francs, lent by Sacha Stavisky, Jean Galmot became a Deputy for French Guiana. The two cronies developed an even wilder scheme: to arm the convicts in the Guiana penal settlements and set up an independent state which they imagined the U. S. would support. At this point, still according to Deputy Henriot, Jean Galmot and "Handsome Alex" Stavisky fell madly in love with the beautiful Arlette Simon who married Stavisky. Conspirator Galmot tattled on Conspirator Stavisky. In 1928 Jean Galmot was mysteriously poisoned.*

25. *Le Petit Parisien* du 14 septembre 1924. La réalité est autre. La vie au bagne s'est humanisée mais le bagne ne sera supprimé qu'en 1937.

26. Il a écrit plusieurs ouvrages remarquables, dont, chez Grasset en 1934, une *Psychologie du vice...*

27. CHARLIER (J.-M.) et MONTARRON (M.), *op. cit.*

et les projets fumeux de l'escroc. Il aurait fait l'objet, dès 1928, d'une ponction lombaire pratiquée par le futur professeur André Ombredane, alors interne à l'hôpital psychiatrique Henri-Rousselle à Paris : elle aurait confirmé l'intensité de cette gravissime méningo-encéphalite. C'est peut-être pour cela que Stavisky perdait plus d'argent qu'il n'en volait, comme l'a bien montré Georgette Elgey : « Tant d'efforts pour ne rien réussir ²⁸ ».

On peut se demander si ce malade, aussi dément que convaincant, n'aurait pas entraîné dans son délire le malheureux Jean Galmot, lui-même à la dérive et épuisé.

Un dîner d'adieu à Marly-le-Roi



Fig. 3. Le commissaire Edmond Pachot a reçu les confidences de Galmot (presse de l'époque).

Paris, place du Châtelet. L'action se passe le 26 juillet 1926 en fin d'après-midi, dans le sous-sol de la *Brasserie Zimmer* ²⁹. Deux personnages. Le commissaire divisionnaire aux délégations judiciaires Edmond Pachot a rendez-vous avec Jean Galmot. Docteur en droit, licencié ès lettres, ce quinquagénaire moustachu, aux petites lunettes rondes, a une allure de dogue (fig. 3). Il pourchasse Stavisky avec le juge d'instruction René Decante : ce magistrat vient de lancer un mandat d'arrêt contre le « beau Sacha » ³⁰ : la justice a retenu contre lui vingt-quatre plaintes en quinze ans. Pour l'heure, on lui reproche une escroquerie de 5 millions de francs (plus de 20 millions d'euros), extorqués à un agent de change ³¹. Mais l'escroc, que l'on aperçoit parfois dans telle ou telle boîte de nuit, s'éclipse toujours au bon moment. Comme miraculeusement prévenu...

Galmot se confie à Pachot. La veille encore, il a vu Stavisky et sa compagne Arlette. C'était dans une villa de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise) ³². Arlette était prête à accoucher et Stavisky se préparait à quitter la France. Ils en ont parlé toute la soirée, car Sacha songe à se réfugier avec lui en Guyane,

28. ELGEY (G.), « Les mauvaises affaires d'Alexandre Stavisky », *Historia*, décembre 2003, n° 684.

29. Située presque en face du théâtre du Châtelet, cette brasserie accueillit les plus grands écrivains et artistes : Jules Verne, Émile Zola, Sarah Bernhardt, Toulouse-Lautrec, Nijinski, Pablo Picasso. Elle existe toujours.

30. Peu avant, Pachot est allé informer le père de Stavisky, dentiste aux Champs-Élysées, des filouteries de son fils. Cet honnête homme, apprenant la terrible réalité, remboursera une partie des arnaques de son fils et se suicidera.

31. ELGEY (G.), *op. cit.*

32. Aujourd'hui Yvelines.

En attendant, Galmot garderait le magot, le temps que tout s'apaise en France. Ce soir-même, Stavisky donne un grand dîner d'adieu. D'ailleurs, Galmot doit s'y rendre avec le Dr Pierre Vachet et rejoindre la villa en taxi.

Ainsi, au *Zimmer*, quelques minutes avant de partir pour Marly, Galmot est en train de « balancer » son ami Stavisky. Pourquoi ? Pour protéger Arlette et la soustraire à son amant et à son néfaste milieu, répond gentiment Galmot³³. Des précisions... demande Pachot. Oui, commissaire, c'est à Marly, rue de Madame (fig. 4)³⁴. Une grande soirée. Une voiture est prête pour les conduire en Suisse à minuit.

Deux voitures de police foncent dans le jour qui décline. Pachot et deux inspecteurs de la Sûreté générale³⁵ arrivent à Marly devant la villa. Deux étages, six pièces, un jardin avec un petit cèdre. La maison a été prêtée par Maurice Niemensky, *alias* Niemen, ci-devant champion de boxe (poids *welter*). Devant la porte, une voiture, réservoir d'essence plein et bagages chargés. Il est 20 h 30. On va dîner entre amis. Smokings, bijoux et robes du soir décolletées. Fleurs sur la table et 78 tours sur le gramophone. C'est l'heure des cocktails.

« Police. Que personne ne bouge ! »³⁶ (fig. 5). Point de Stavisky. Évaporé... Toutefois, autour de la table, on compte onze chaises alors que les invités ne semblent être que dix. Onze au lieu de dix... On cherche.



Fig. 4. La villa de Marly-le-Roi où Stavisky donnait son dîner d'adieu (presse de l'époque).



Fig. 5. L'arrivée de la police parmi les convives (dessin de MR, in Aron (R.), op. cit.).

33. Le *Time* du 2 avril 1934 note que, selon le député Philippe Henriot, Jean Galmot et le beau Sacha étaient tous deux amoureux d'Arlette Simon qu'épousera Stavisky. Cette affaire de dénonciation serait en fait plus compliquée qu'il n'y paraît. Galmot aurait été menacé de prison par un certain inspecteur Gripois. Il aurait acheté sa liberté au prix de cette trahison (CHARLIER (J.-M.) et MONTARRON (M.), *op. cit.*).

34. À cent mètres du parc du château et de l'Abreuvoir aux célèbres Chevaux.

35. C'est la police secrète. Parmi ces membres, l'inspecteur Bayard, le mal nommé, est une taupe de Stavisky. Celui-ci est son informateur et ils échangent leurs renseignements. On ne manquera pas d'accuser Pierre Bonny de ce rôle souterrain.

36. Un dessin de MR représente la scène (ARON (R.), *op. cit.*, h.-t., p. 184).

On finit par retrouver le manquant dans les toilettes du premier étage, derrière une porte dérobée : Stavisky, bien sûr, tout penaud, blême et la chemise en bannière. Il confesse : « Je donnais une petite réception d'adieu [...]]. Demain j'allais me constituer prisonnier ». Il est arrêté, Arlette aussi. Ses amis sont relâchés. Au coin de la rue, Galmot et le Dr Vachet ont assisté à la scène et ont fait faire prudemment demi-tour à leur taxi ³⁷.



Fig. 6. Stavisky, menottes aux mains, le 26 juillet 1926. Il a été dénoncé par son complice Galmot (presse de l'époque).

« L'Introuvable est retrouvé », proclame, le lendemain, *Paris-Soir*, tandis qu'*Excelsior* publie une de ces photos *people* dont ce quotidien a déjà le secret : voici l'escroc, menottes aux poignets, chapeauté et en grand manteau malgré la chaleur de ce mois de juillet ³⁸ (fig. 6). Des avocats de renom (le socialiste Joseph Paul-Boncour, César Campinchi, futur ministre de la Justice et de la Marine, Henry Torrès, par ailleurs journaliste et auteur dramatique) défendront les accusés. Maurice Garçon représentera la partie civile. Plus tard, Vincent de Moro-Giafferi sera l'avocat d'Arlette Stavisky qu'il fera innocenter.

Les escroqueries de « Monsieur Alexandre » sont évaluées à des millions de francs. La justice va passer, mais on se garde bien, comme à l'accoutumée, de préciser les conditions de l'arrestation, notamment le rôle de l'informateur.

L'oiseau s'envole

Une autre version de cet épisode a été rapportée. Selon Jacques Bonny, le fils du si douteux inspecteur, ce serait son père qui aurait révélé le lieu du fameux dîner ³⁹. Le policier s'était rendu compte, dit-il, que l'escroc avait quitté depuis quelques jours le *Claridge* où il se cachait ⁴⁰. Ce serait lui aussi qui, aux ordres du commissaire Pachot, aurait forcé la porte des toilettes de la villa ⁴¹. Bonny sera relevé de ses fonctions peu après le scandale Stavisky de

37. CHARLIER (J.-M.) et MONTARRON (M.), *op. cit.*

38. Il aurait été passé à tabac peu après (CHARLIER (J.-M.) et MONTARRON (M.), *op. cit.*)

39. Il le situe le 28 juillet au soir et non le 26.

40. CHARLIER (J.-M.) et MONTARRON (M.), *op. cit.* C'était là une bien folle cachette, en plein Paris, dans un palace sis à deux pas de l'Étoile, entre les Champs-Élysées et les avenues Montaigne et George V.

41. BONNY (J.), *op. cit.*

1934⁴². Il se compromettra criminellement durant l'Occupation. Juste avant son exécution, le 27 décembre 1945, l'ex-inspecteur Bonny fera de nombreuses déclarations peu convaincantes, dans l'espoir de retarder la fatale échéance. Il est donc difficile de le croire sur parole.

Après sa capture à Marly, l'escroc Stavisky va croupir à la prison de la Santé, tandis qu'Arlette supplie Galmot de rembourser les plaignants pour faire libérer son compagnon. Peine perdue... Mais, bientôt, le prisonnier semble très malade : teint pâle, état dépressif, perte d'appétit, amaigrissement, douleurs de ventre... Le docteur Paul, célèbre médecin légiste, lui-même bon vivant et admirable conteur d'histoires, l'examine et s'inquiète. On finit par parler d'infection torpide, vésiculaire ou appendiculaire, voire d'un abcès ou d'une tumeur abdominale. Il faudrait opérer mais l'intéressé refuse. Il risque de mourir d'un moment à l'autre. À la fin décembre 1927, au bout de dix-huit mois de prison, sur ordonnance du juge d'instruction et contre une caution de 50 000 francs, on finit par le libérer, quasi mourant. Et notre homme, cachectique..., repart pour de nouvelles aventures. Il épouse Arlette le 28 juillet 1928⁴³, dont il aura deux enfants.

Galmot, cette ordure...

L'élégant « Monsieur Alexandre », au front d'intellectuel distingué et aux beaux cheveux noirs calamistrés, conservera toujours une haine de la prison – « plus jamais cela, plutôt la mort » – et une solide rancune contre celui qui l'y a envoyé. Galmot, « cette ordure... ».

Plus tard, cinq ans après la mort de Galmot, un soir de 1933, chez *Korniloff*, restaurant russe proche de l'Étoile, rendu loquace par la vodka, le « beau Sacha » avouera à Joseph Kessel, son compatriote d'Europe centrale, la raison de son exécution. Elle se résume en une courte phrase de cinq à six mots : « Il m'a vendu à Pachot ».

Galmot avait été son grand ami. Mais cela n'avait pas duré longtemps : « Galmot, une putain, oui, ça tu peux le dire. Charmeur comme personne [...]. Je l'adorais. Je me serais fait crever pour lui. Il m'a vendu à Pachot [...]. Pour quarante mille francs que je lui avais prêtés pour acheter une voiture [...]. Le voilà ton Galmot et sa légende ». Et Joseph Kessel a bien observé le visage de Stavisky : « Des larmes de rage et de souffrance embuaient ses yeux [...]. Une sorte de bête dangereuse, faible et rusée, semblait sortir de lui, comme d'une caverne mollement capitonnée. Un long silence s'établit entre nous ». On aura remarqué que, par prudence peut-être ou par dépit, Stavisky n'évoque pas les

42. Et, pour tenter de rentrer en cour, dénoncera, en 1938, les dépôts d'armes de la Cagoule (DELLUC (B. et G.), *Jean Filliol, du Périgord à la Cagoule, de la Milice à Oradour*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2005).

43. Une coïncidence, enfin, pour les amateurs de romans policiers. La même année 1928, paraît *La Demeure mystérieuse* de Maurice Leblanc. Dans le livre, l'élégant gentleman-cabrioleur Arsène Lupin s'éprend d'Arlette. Elle aussi est une petite couturière qui veut devenir mannequin...

centaines de milliers de francs confiés à Galmot avant son faux départ et son arrestation de 1926. Il ne les a jamais revus à notre connaissance ⁴⁴. Les deux hommes n'en vont pas moins finir leur soirée à Montmartre.

Et, quelques semaines plus tard, tout à la fin décembre 1933, au bout du rouleau, réfugié au *Vieux logis*, à Chamonix, Stavisky n'a plus que quelques heures à vivre. Il ressasse, amèrement, devant son pâle comparse Henri Voix, la terrible soirée de Marly-le-Roi. Il lui raconte une fois encore la trahison de son ami Galmot, juste au moment où il était près de se réfugier en Suisse.

Mais, pour l'heure, l'inspecteur Pierre Bonny s'est saisi de l'affaire et en a élucidé les inconnues ⁴⁵ : il a retrouvé les talons de chèques de l'escroc à la fin de février 1934. On pourra enfin pincer les « chéquards », comme lors de l'affaire de Panama. À l'occasion de ce coup d'éclat, Henry Chéron, le garde des Sceaux de l'époque, le félicitera : « Jeune homme, vous avez sauvé la République. Vous êtes le premier policier de France ! ». Et, aujourd'hui, les inspecteurs de la Sûreté sont déjà devant la porte du repaire de Stavisky. Un coup de feu claqué, étouffé par la neige qui recouvre le pays...

Quelle étrange histoire...

Le titre d'un des romans de Galmot nous servira de conclusion : *Quelle étrange histoire !*

Aujourd'hui, tous les protagonistes de cette affaire ont disparu. Stavisky a pris rang parmi les grands escrocs – un de plus –, dont on oublie que leur médiocre aventure a joué un rôle dans la grande histoire de notre pays. Jean Galmot, « Papa Galmot » pour les gens de Guyane, est devenu un mythe, une sorte de héros local. Ici et là-bas.

Le soleil obstiné de Cayenne, les frondaisons de la grande forêt, le cours glauque des criques encore sauvages, le lourd vol des noirs urubus, le cri lancinant des crapauds-buffles et la brume du temps qui passe ont estompé les rugosités de la carrière chaotique de l'aventureux Jean Galmot. On n'y pense plus trop à Monpazier, bastide endormie, ni au château de Montfort, nid d'aigle inaccessible. Cette rencontre assez sordide entre un escroc et un aventurier est bien oubliée et, pour nous Périgordins, c'est peut-être mieux ainsi.

B. et G. D. ⁴⁶

44. Mais, sur la foi d'un petit carnet de comptes, Marianne Galmot affirmera que son mari en aurait rendu une bonne partie au cours du troisième trimestre de 1926 (MAGNE (J.), *op. cit.*, p. 165).

45. Chacun connaît la vie, si peu recommandable, de P. Bonny. Il trempera dans d'autres sales affaires (Seznec, Prince, complot de la Cagoule...) et sera congédié de la police. Durant l'Occupation, il deviendra le second de Henri Chamberlin, *alias* Laffont, à la « Gestapo du 93 de la rue Lauriston », à qui on doit l'arrivée de la redoutable Brigade nord-africaine (les « Bicots ») en Dordogne au début de 1944. Bonny est même devenu un triste héros de roman : il se nomme Pierre Philibert dans *La Ronde de nuit* de Patrick Modiano (Paris, éd. Gallimard, 1969).

46. UMR 5198 du CNRS et gilles.delluc@orange.fr

Notre sortie d'automne dans le Mareuillais

par Alain RIBADEAU-DUMAS
Alain BLONDIN
Claude-Henri PIRAUD

Le 29 septembre 2007, nous évoquons le souvenir de grands capitaines, là où ils avaient vécu :

- Charles de Gaulle, futur général, qui deviendra chef d'État, à Fontaine, La Ligerie,
- L'amiral duc d'Épernon, puis le maréchal, duc de Navailles à Villebois-Lavalette,
- La capitainesse d'Haute Corne, à Aucors.

1. Saint-Jean-Baptiste de Fontaine et le prieuré Notre-Dame de Fontaine

Il ne reste de l'église Saint-Jean-Baptiste que les murs gouttereaux du début du XIII^e siècle. La façade occidentale est reconstruite au XIV^e siècle et on ajoute un collatéral au nord. L'église se présente actuellement comme une nef de trois travées dévouûtées qui précède un chœur à chevet plat voûté de croisées d'ogives du XVI^e siècle, dans lequel se trouve un sacraire, et un collatéral nord orné d'un bel autel du XVII^e siècle. À signaler des fonts baptismaux de la même époque.



L'église de Fontaine (photo J.-C. Monchot).

La corniche sud du chœur présente quinze modillons dont une tête de mort, des masques s'efforçant de sourire que le P. Pommarède appelle des « zygomatiques » et des monstres avalant des personnages qu'il décrit comme « androphages ».

Il faut distinguer cette église paroissiale de l'église du prieuré de moniales dépendant de l'abbaye de Fontevraud, dont parle Xavier de Monteil dans notre bulletin de 1934 où, dit-il, « il ne reste presque rien, ne permettant de soupçonner que là, pendant des siècles, fut et prospéra un prieuré de moniales, dans la prairie se voient quelques pans de murettes et des traces de canalisations en partie comblées ». Léon Dessalles, dans son *Histoire du Périgord*¹, ajoute que « le monastère était placé dans un endroit marécageux ». Le cadastre napoléonien n'est pas plus précis.

D'autre part, des fouilles archéologiques n'ont pas été pratiquées. Nous dirons toutefois quelques mots de ce prieuré fondé par Robert d'Arbrissel en 1130. Jean Maubourguet mentionne 94 sœurs en 1445. Mais le prieuré sera pillé pendant la guerre de Cent Ans. X. de Monteil² décrit l'admission de quelques novices appartenant à la noblesse du Périgord. La dernière prieure de Fontaine, Antoinette de Lageard, fut mise à mort à la Révolution, et son corps transféré plus tard dans l'église de Saint-Pardoux-de-Mareuil³. Le notaire Gendraud, de Verteillac, décrit les biens et revenus de la communauté en 1790, qui seront vendus ainsi que les bâtiments le 26 brumaire 1793⁴. Les tourelles et créneaux seront détruits comme symbole de féodalité⁵. Jean Maubourguet écrit dans *Choses et gens du Périgord*, que le monastère est définitivement détruit à la Révolution. Le prieuré d'hommes du Bourmet est quant à lui transformé en grange, et le clocher en pigeonnier. (A, B.)

1. t. I, p. 288.

2. BSHAP, 1934, t. LXI.

3. BRUGIERE (chanoine), Notes sur Fontaine.

4. BSHAP, 1903, t. XXX ; ADD, 72 H 2 et Q 124. Nous remercions Lylian Duclaud pour ses recherches aux Archives départementales.

5. BSHAP, 1901, t. XXVIII.

2. La Ligerie

À Fontaine, après la présentation de l'église, par Alain Blondin et la montée à pied, nous étions accueillis à La Ligerie par les propriétaires, Yves et Odile de Vilmorin. C'est dans sa belle cour qu'Yves de Vilmorin nous présenta sa demeure. Elle relevait, de 1602 à 1846, d'un fief Faucher de la Ligerie de Clausuroux, dont la famille compta de nombreux officiers, de terre et de mer, avec 4 officiers de Saint-Louis.

Le 18 mai 1900, Henri Charles de Gaulle, avocat, achète la Ligerie, où son fils Charles, avec sa famille, fera de nombreux séjours, jusqu'à sa vente en 1920 à Philippe Henri qui revendra à Maurice Legendre, beau-père de Jacques Chaban-Delmas en 1943. Celui-ci en deviendra propriétaire, et ses fils vendront la Ligerie à Yves et Odile de Vilmorin en 2003.



La Ligerie (photo J.-C. Monchot).

Repaire noble, la Ligerie était aussi le centre d'une exploitation agricole, et viticole, avec le logis en fond de cour, et, sur les côtés, les communs en retour d'angle (l'un fut démoli) suivis par deux tours pigeonniers, rondes. L'architecture en est simple, les murs de moellons enduits, renforcés de pierres de taille aux angles, les toitures de tuiles canal, sauf les tours rondes qui sont couvertes d'ardoises.

Le logis, du XVII^e siècle, a deux niveaux d'habitation. Le premier comprenait un grand chais voûté, occupant un quart du bâtiment. Voilà pourquoi

n'existaient que deux chambres – une pour les garçons, une pour les filles – au temps de la famille de Gaulle. Le chais fut transformé récemment en pièces d'habitation après le percement de fenêtres, complétant sur cour les 5 travées de grandes baies surmontées, au grenier, de beaux œils-de-bœuf ronds.

Côté parc, deux petites tours, de même hauteur que le logis, s'appuient sur lui, une en son milieu, carrée, l'autre, ronde, moderne, près d'une extrémité. C'est la tour carrée, appelée tourelle, dont les révolutionnaires, en 1793, avaient « ordonné la démolition... jusque et au même niveau dudit corps de logis et autres bâtiments ». Il semble que cette décision n'ait pas été suivie d'effet.

Une sympathique pause-café, due à nos hôtes, nous réunit dans le parc, où nous avons pu les remercier près du superbe cèdre du Liban, et notre visite se terminait dans ce lieu si accueillant. Puis, nous empruntions l'ancienne voie romaine Périgueux-Saintes, traversant la Nizonne au Pas de Fontaine pour atteindre Villebois-Lavalette. (A. R.D.)

3. Le château de Villebois-Lavalette

Il occupe une situation dominante, sur la ville et les environs : ce fut un lieu privilégié pour la défense et l'habitation, où culmine un important ensemble de fortifications entourant les restes d'une puissante forteresse. Norbert Fradin, le propriétaire, nous y accueillit, et avec l'aide d'une guide nous en conta l'histoire, et nous le présenta.

En l'an mil, Villebois relevait du comte d'Angoulême, avec Itier, puis Hélié de Villebois. En 1010, Arnaud de Villebois est évêque de Périgueux. Au début du XIII^e siècle, Villebois passe aux Lusignan, probables constructeurs de la forteresse, puis du XIV^e au XVI^e siècle aux Mareuil.

Durant les guerres de Religion, Louis de Nogaret de Lavalette, duc d'Épernon, reprend aux ligueurs, pour le roi, le château, qu'il achètera quelques années plus tard aux héritiers des Mareuil. Il y recevra en 1615 Louis XIII et Anne d'Autriche. Érigé en duché-pairie, Villebois prendra le nom de Villebois-Lavalette.

Il sera vendu, en 1660, par le fils du duc d'Épernon, à Philippe de Montaut de Bénac, duc de Navailles, maréchal de France. Celui-ci fit construire le château moderne qui, vendu bien national à la Révolution, fut incendié en 1822, et transformé en école. Maurice de Fleury achète le château à la commune en 1914 ; il sera revendu en 2000 à Norbert Fradin qui entreprend la restauration du site.

Il rétablit d'abord le mur d'enceinte avec ses 6 demi-tours ronds (la 7^e sera reconstruite) percées d'archères, dégage les créneaux, travaux qui avaient été engagés par « Les amis du château » puis, avec la Direction des Monuments Historiques - le château est M.H.C. - entreprend d'importantes fouilles.

Nous voyons d'abord (sous la pluie !) l'entrée ou fut dégagé l'ancien passage vers la chapelle - porche à 2 niveaux du XII^e siècle (M.H.C.) dont la



La forteresse de Villebois-Lavalette et l'habitation, partie du château XVII^e siècle, conservant les contreforts circulaires sur un mur du XIII^e siècle (avec l'aimable autorisation de M. Fradin).

toiture, absente, doit être refaite prochainement. La fouille de la chapelle a permis de dégager de nombreuses sépultures, et un silo ovoïde ; elle possède de beaux chapiteaux, sur des colonnes engagées supportant des arcs doubleaux.

Face à la chapelle, nous voyons l'extrémité de la grande salle seigneuriale du XIII^e siècle, de 34 m x 14 m, récemment déblayée, avec ses contreforts d'angles circulaires, ses grandes fentes d'éclairage dans les murs de très bel appareil, très bien conservés, mais dépourvus de leur voûte, remplacée par une dalle moderne. Accolés à la salle furent découverts la base d'une tour d'escalier inconnue et un puits.

L'élévation de la salle, et de celle qui la surmontait, dépassait 10 m, comme le montre la très belle fenêtre à remplages du XIII^e siècle, découverte au 2^e niveau, face au Nord, sous le crépi d'un mur de la forteresse qui a été intégré dans l'aile ouest du château XVII^e. Celui-ci était composé, à l'origine, de 3 ailes en U. Il n'en reste que l'aile ouest, et, attenante, une petite partie de l'aile sud qui a conservé le beau porche. En cours de restauration, cet ensemble sera le logis...

La longue salle voûtée, dite salle des gardes, appuyée à la grande salle (dont elle obstrue des fentes d'éclairage), fut faite au XVII^e siècle, pour la cuisine du duc de Navailles. À l'abri de la pluie, nous avons pu y voir des photographies, dessins et plans de la forteresse et du château.

La visite si passionnante, se termina dans la grande esplanade où furent vus et escaladés les remparts sommés du chemin de ronde, et leurs tours,

aux belles voûtes. Nos remerciements allèrent à M. Fradin qui a bien voulu nous montrer ce site extraordinaire avec ses fouilles en cours, dans la motte féodale, qui éclaireront l'histoire de ce lieu, si riche. Nous nous promettons d'y revenir.

Quittant Villebois-Lavalette, nous avons vu, à La Rochebeaucourt, les restes du château des princes de Béarn, incendié durant la dernière guerre, puis, à Combiers, les anciennes forges, et, suivant la Nizonne, traversé Les Graulges avant d'apercevoir le très beau site d'Aucors perché sur sa grande falaise.

Claude-Henri et Dominique Piraud, les propriétaires, nous ouvrirent généreusement leur belle demeure, où, près du feu, Claude-Henri nous en contera avec humour la longue histoire. (A. R.D.)

4. Quelques mots sur Aucors

Aucors est attesté au XI^e siècle. En 1100, Renaud, évêque de Périgueux, ratifia un acte par lequel, « voilà très longtemps », Gardrad de Haute-Corne, très-noble prêtre, avait donné l'église Saint-Étienne de Beaussac au chapitre de Saint-Astier. Haute-Corne, étymologie d'Aucors, évoque la corne de la falaise d'où la forteresse primitive dominait de cent pieds la Nizonne. Guillaume de Mareuil y marquait son accord. Après la *chronique de Guitres*, c'est la première fois qu'apparaissent les Mareuil, riche famille qui ne rendait qu'au soleil l'hommage de ses domaines et de ses seigneuries.

Au XIII^e siècle, les sires de Mareuil prêtèrent plusieurs fois hommage pour Aucors aux comtes d'Angoulême. Pour le château de Mareuil, ils partageaient leur hommage entre le comte d'Angoulême et le vicomte de Limoges, qui l'avouait à l'évêque d'Angoulême. Avec Aubeterre et Villebois, cette partie de la *civitas Petragorensis* restait tournée vers Angoulême. À la fin du siècle, les Mareuil cédèrent Aucors à un fidèle de Philippe le Bel, Jean Vigier, originaire de Marthon, « chevalier du roi ». Il fut notamment maire de Bordeaux, de 1300 à 1302, quand le roi avait saisi la Guyenne.

Marie Vigier, son arrière-petite-fille, veuve sans enfants d'un Mareuil, était héritière d'Aucors et de Javerlhac, forteresse voisine sur le Bandiat. Elle se fit épouser par le fils du vicomte de Rochechouart, âgé de 18 ans. L'audace paya : le vicomte menaça de déshériter, mais, admonesté par le pape, il fit « de nécessité vertu ». C'était en 1355. Six mois plus tard, accompagné de son fils, il figurait en grand arroi à Maupertuis. Il mourut dans la bataille, Louis devint vicomte, et Aucors entra pour cent ans dans le patrimoine des Rochechouart. Cette famille, un des plus solides et des plus sûrs appuis de la couronne en Guyenne, obtint d'émarger au budget de l'État pour entretenir et garnir Aucors.

En 1394, à la faveur des trêves, le vicomte crut pouvoir économiser sur la garnison. Mauvais calcul : un des pires brigands du moment, Peyrot le Béarnais, grand chef de routiers, s'empara par surprise de la forteresse. Paris s'émut et adressa une ambassade musclée, dirigée par le maréchal Boucicaut,

au duc de Lancastre. Le lieutenant-général admit la faute, ordonna au Béarnais de déguerpir – ce qu’il fit piteusement – et remit Aucors au sire de Pons. Mais le conservateur des trêves se fit longtemps tirer l’oreille pour restituer à son propriétaire une forteresse si mal gardée.

Si Aucors tomba de nouveau à l’ennemi, une vingtaine d’années plus tard, au moins ne fut-ce pas par négligence : la place fut prise « d’emblée ». En 1430, les consuls de Périgueux offraient, pour l’amadou, dix pintes de vin blanc à la *capitanessa d’Aucorn*. Une femme commandait alors la garnison. En 1435, le sénéchal de Poitou s’engagea contre rémunération à chasser les Anglais, vraisemblablement le sire de Gramont, déjà maître d’Aubeterre, de Chalais et de Mareuil. Le siège dura plusieurs mois, et dix ans plus tard beaucoup de gentilshommes se glorifiaient encore d’y avoir été. Le château conquis, Jean de La Roche l’utilisa pour ses opérations personnelles, au moins jusqu’à la Praguerie (1440).

La paix venue, Aucors passa par mariage aux Faulcon, qui bâtirent – ou rénoverent – la grand’salle située dans la basse-cour : trente mètres de long sur sept de large. On y voit leur blason. Leur succédèrent les Bompar, puis les Paysac, qui modernisèrent les lieux, divisèrent la grand’salle en trois pièces, ajoutèrent une tour d’escalier et mirent leurs armes sur la porte d’entrée.

Aucors retourna aux Mareuil. Pourquoi et comment ? Je n’en sais rien. Toujours est-il qu’en 1575, les protestants envahirent la forteresse, à nouveau mal gardée, avec l’idée d’en faire un point d’appui pour leurs courses contre Périgueux et Angoulême. André de Bourdeille, sénéchal de Périgord, se ménagea des complicités dans la place et l’enleva sans coup férir.

En 1577, Jacques de Conan, seigneur de Connezac, et sa femme achetèrent 9 500 livres le château d’Aucors – domaine, rentes et justice – qui forma le lot de leur fils cadet. À partir de 1617, celui-ci se mit en devoir de reconstruire le logis. Quarante ans d’incurie avaient tout ruiné, même les tuiles avaient échoué sur les toits de Connezac ! Il ouvrit des baies au goût du jour et encadra la façade de deux échauguettes « en poivrière ». Sans doute acheva-t-il de démolir la forteresse, qui ne se devine plus que par sa douve sèche en demi-cercle.

Sept générations de Conan gardèrent Aucors sans laisser d’histoires : ils se mariaient dans cette petite vallée de la Nizonne que Verneilh comparera à « un coin du faubourg Saint-Germain, tant il s’y trouve de noblesse ancienne », ils géraient leur terre au mieux, et allaient à l’armée servir le roi.

En 1792, Jacques de Conan, seigneur des lieux, était veuf et père de deux officiers, un cavalier et un marin, et de deux filles. Ses fils émigrèrent pour se battre dans l’armée des Princes. On suspecta le père et les sœurs, on les emprisonna dix-huit mois aux Sables-sur-Dronne, « ci-devant abbaye de Saint-Pardoux-la-Rivière », dont on avait expulsé leur tante, réfugiée à Aucors. Les laïcs au couvent, les nonnes au château, logique d’un temps qui vénait



Aucors. Le logis, avec tous les attributs de sa féodalité : échauguettes, girouettes et tour à mâchicoulis (photo Ch. Chardigny, 2002).

déesse Raison ! Avec le *senatus-consulte* de 1802, tout s'arrangea, Henri, l'aîné, revint, réintégra ses biens, se maria, n'eut pas d'enfants. Mort en 1820, il légua le repaire ancestral à son plus proche parent, Thibault de Maillard-La Combe.

Maillard en fit la part de son dixième enfant, Antoinette, qui épousait Auguste Dupin de Saint-Cyr. En 1876, dans ses *Voyages agricoles*, Louis de Lamothe, beau-père de leur fils, décrit avec lyrisme la terre de son gendre. « La falaise se dresse et nous voyons à son sommet apparaître le vieil Aucors avec son étroite terrasse surplombant le précipice, ses deux poivrières surveillant les alentours, sa tour octogone crénelée, sa sévère enceinte aux portes surmontées de l'écusson des Conan, dont la trace et le nom remplissent le canton de Mareuil. » Cinq générations s'y succédèrent, jusqu'au commandant Dupin de Saint-Cyr, grand-père de ma femme, mort à Aucors en 1982. Du mariage de ses parents, en 1900, provint une large descendance qui remplit toujours le canton de Mareuil. (C.-H. P.)

Puis, après les visites et le verre réconfortant de nos hôtes, tous les remercièrent de cette chaude et passionnante étape.

A. R.D., A. B., C.-H. P.

Au nom de tous les participants, le conseil d'administration remercie les propriétaires qui nous ont si aimablement ouverts leurs portes, M. Alain Blondin pour sa présentation de l'église de Fontaine, et bien entendu M. Alain Ribadeau Dumas pour son dévouement et son efficacité dans l'organisation de nos sorties.

NOTES DE LECTURE

L'Auvézère et La Loue

Pierre Thibaud

éd. Fanlac, 2007, 168 p., ill., 20 €

Voici un peu moins de vingt ans que Pierre Thibaud commettait un ouvrage sur le même sujet. Cette nouvelle publication, revue en totalité, est très largement augmentée notamment avec des chapitres inédits traitant de la Résistance ou encore de l'approche environnementale des rivières. Cinq chapitres accompagnent les pérégrinations dans un pays aux nombreuses singularités : les sources limousines, l'Auvézère, la Loue, le pays des gorges, la plaine de l'Auvézère... en faisant découvrir moulins, forges, châteaux, causse.

Il est également question des hommes qui ont fait ce terroir. Ce travail abouti fait écho à une iconographie dense et exigeante : photographies originales, documents d'archives, cartes ou encore plans illustrent, en effet, de belle manière l'étude historique. Un travail indéniable d'investigation et de croisement des sources permet une lecture aisée et enrichissante qui s'achève par une intéressante bibliographie.

L'auteur est également acteur de ce territoire. Il mène depuis plusieurs années le projet de la mise en valeur et de la création d'un écomusée à la papeterie de Vaux. C'est dire que ses actions pour la défense du patrimoine rural et industriel se concrétisent par un engagement réaliste. ■ M.-P. M.-J.



Périgueux : un sentiment d'éternité

Jean-Jacques Ratier et Francis Annet

éd. Annet, 2003, 155 p., ill.

Francis Annet, qui nous a habitués à d'excellents reportages photographiques sur les sites et les terroirs les plus divers, joue les piétons de Périgueux, dont il a visiblement fréquenté les rues à la recherche patiente du bon angle, du détail architectural ignoré et de l'éclairage idéal des façades.

Notons que ce piéton très observateur n'hésite pas à escalader les coupôles de Saint-Front pour en ramener des clichés inédits ou à se livrer à des sorties dans la campagne vers Lieu-Dieu, Rognac ou Caussade ce qui donne une vision plus complète de Périgueux dans l'histoire.

L'histoire justement est présentée par un passionné du Périgord, et de son patrimoine. Jean-Jacques Ratier, qui retrace à sa manière une prodigieuse aventure urbaine, poussée par une sorte « d'instinct de vie », mais aussi de « goût de l'indépendance » et du « sens du sacré ». L'ancien adjoint à la Culture de la ville joue avec talent sur ces trois thèmes, fils conducteurs du passé et du présent pour cet historien amoureux. ■ G. F.





La Latière : une foire en Périgord

collectif

éd. Fanlac, 2007, 95 p., ill., 12 €

L'histoire de la foire la Latière, étroitement liée à la commune de Saint-Aulaye, remonte au Moyen Âge. De tout temps, elle a suscité mystères, légendes, diableries et même brigandages... Depuis des lustres, la foire est reconnue par son importance économique bien au-delà des limites de la région.

Le collectif *Synergie Culture* a entrepris un travail d'investigation peu aisé puisque sources écrites, visuelles et témoignages sont peu effectifs. Aussi, la fiction pouvait parfois dépasser la réalité

historique. Cependant, il faut compter sur l'opiniâtre travail des onze auteurs qui ont collaboré à cette étude pour se rendre compte que l'histoire de la Double, de sa foire en pleine campagne et donc de la vie rurale, est un sujet qui mérite bien plus que les habituelles évocations fantasmatiques. Cet ouvrage en est, par corrélation, un exemple bien distinct. D'ailleurs, la mémoire de cette vie rurale dans sa globalité aurait certainement défailli au fil du temps sans ce travail de collation primordial : sorte de point d'orgue qui parachève un manquement dans les études sur le sujet et ouvre sur d'autres travaux. ■ M.-P. M.-J.



Dordogne-Périgord

S. Maury, M. Combet, Th. Boisvert, M. Chadeuil, Y. Laborie,
J. Roux, B. Lesfargues et M. Genty

éd. Christine-Bonneton, 2007, 320 p., ill., 30 €

La nouvelle édition conserve les grandes têtes de chapitre que l'édition de 1993, traitées par les mêmes auteurs : Histoire et Art, Ethnographie, Langue et Littérature, Milieu naturel.

Pour la préhistoire, l'histoire et l'histoire de l'art, S. Maury et M. Combet s'en tiennent tout naturellement à l'ordre chronologique, jalonné par des faits marquants particulièrement significatifs de notre histoire. Les auteurs, qui avaient choisi comme dernier jalon en 1993 l'ouverture d'un Mac Do à Trélissac, retiennent dans l'actuelle édition l'ouverture, en 2003, du musée

Vesunna, vieux rêve enfin réalisé de Wlgrin de Taillefer.

Les auteurs de l'« Ethnographie », Th. Boisvert, M. Chadeuil et Y. Laborie, ont conservé les mêmes thèmes trop rarement présentés dans les ouvrages sur le Périgord et qui ouvrent un immense champ d'investigation. B. Lesfargues et J. Roux, spécialistes reconnus des littératures occitane et française, nous en livre un très complet panorama mis à jour, tout comme le géographe M. Genty, grand connaisseur du pays et des paysans du Périgord, dont il présente aussi la vie économique. Il n'en dissimule pas la persistante fragilité et le rôle fondamental de l'agriculture. Cette nouvelle édition se trouve également richement dotée d'une iconographie très attrayante. ■ G. F.

Monsieur de Puyloubard ou Vieilles haines et jeunes amours en Périgord vert. Roman

Marie de Pindray d'Ambelle

éd. Cyranô, 2007 (1^{re} édition, Plon, 1925), 236 p., ill., 15 €

L'intrigue se déroule entre Belle et Nizonne dans les années 1820, lors de la Restauration. L'histoire en est simple, le sous-titre l'annonce : « Vieilles haines et jeunes amours en Périgord vert ». Il semble pourtant quelque peu excessif de voir dans ce récit une version périgorde de *Roméo et Juliette*, bénéficiant en outre d'un dénouement heureux. Malgré les blessures ouvertes par la Révolution et l'émigration, l'on reste loin des haines ancestrales entre Montaignu et Capulet. Du reste, tout respire harmonie et joie de vivre dans cette société du Périgord, antithèse presque parfaite de la peinture misérabiliste qu'Eugène Le Roy en donne dans *Jacquon le Croquant* qui se déroule à la même époque. Il est vrai que l'auteur de cette histoire édifiante est une marquise s'inscrivant d'emblée dans la lignée de la comtesse de Ségur. Disons-le tout net, il est peu probable que ce roman à l'eau de rose d'une marquise se faisant servir le thé à cinq heures recueille les suffrages d'amateurs de boissons plus vigoureuses. Qu'importe. Ceux-là pourront se tourner vers les œuvres plus robustes d'E. Le Roy. *Monsieur de Puyloubard* n'en demeure pas moins un témoignage idéalisé sur l'aristocratie du Périgord au début du XIX^e siècle renvoyant, par un effet de miroir, à la tentative de la « bonne société », déstabilisée par la Grande Guerre, de retrouver ses repères en se penchant sur un hypothétique âge d'or (ce roman est initialement paru chez Plon en 1925). ■ P. P.



Histoire de Meyrals des origines à la Révolution

Jacqueline Jouanel

éd. Récéad, 2007, 236 p., ill., 23 €

L'auteure, dont la famille est meyralaise « depuis la nuit des temps », comme elle le souligne en préambule, est historienne de formation. Elle a ainsi réalisé un remarquable travail, qui obtint le *Prix des Maires* du concours des *Clochers d'or* 2006. Meyrals, petite commune du Périgord Noir, révèle son histoire, du Paléolithique, avec les grottes de Bernifal, du Bison et de Sous-Grand-Lac, à la veille de la Révolution. J. Jouanel, également auteur d'un mémoire de DEA sur *La vie quotidienne des paysans du Sarladais à la fin du XVIII^e siècle*, insiste sur ce thème, les métiers, l'alimentation, le cadre de vie, mais n'oublie pas de présenter les édifices principaux, les personnages marquants, les seigneurs (les Beynac puis les Beaumont)... De nombreuses anecdotes, telle l'évocation d'une femme chirurgien au XVIII^e siècle, nous éclairent sur la vie des Meyralais d'autrefois, et, plus généralement sur celle des habitants des bourgs ruraux du Périgord. Enfin, il faut souligner la qualité et la pertinence des illustrations.

■ S. B.-P.





Saint-Amand-de-Coly en Périgord : histoire d'une abbaye et d'un village

Collectif

éd. Amis de Saint-Amand-de-Coly, 2007, 110 p., ill., 25 €

Voici un superbe ouvrage collectif de 110 pages, sur papier Condat, riche de nombreuses et belles photographies en couleurs. C'est aussi le témoignage d'une grande réussite : celle des Amis de Saint-Amand-de-Coly, parmi lesquels plusieurs membres de notre compagnie. Depuis plus de trente ans, ils ont œuvré sans relâche pour sauver leur abbaye fortifiée et tout ce qui l'entoure. Après avoir précisé l'environnement géographique de ce village, situé aux confins des calcaires gréseux du Périgord Noir, les auteurs emmènent le lecteur dans l'intimité de l'abbaye. Ils lui font découvrir, en passant, de nombreux détails architecturaux parfois très émouvants, comme des marches usées, une baie polylobée, des sculptures cachées... Des annexes, encartées sur des pages colorées, permettent d'enrichir la présentation avec de nombreux détails géologiques, historiques, archéologiques, épigraphiques, sans alourdir le texte. En outre, l'ouvrage ne se contente pas de présenter l'abbaye, mais il entraîne le lecteur sur ses toitures, le fait pénétrer dans ce village fortifié, dans ses ruelles, dans les châteaux et les hameaux des environs. Oui, un beau et bon livre... ■ B. et G. D.

Ont participé à cette rubrique : Marie-Pierre Mazeau-Janot, Gérard Fayolle, Patrick Petot, Sophie Bridoux-Pradeau, Brigitte et Gilles Dellue.

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse à Marie-Pierre Mazeau-Janot, au siège de la SHAP. Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Les programmes de nos réunions mensuelles sont désormais envoyés régulièrement par Internet à tous les membres ayant fourni leur courriel à notre secrétariat. Pour les autres, le programme continue à être fourni par la presse locale.

- Par décision du conseil d'administration du 17 septembre 2007, nos soirées bimestrielles ne seront plus organisées systématiquement. Elles seront annoncées par le *Bulletin*, par voie de presse et par courriel.

- Notre prochaine assemblée générale aura lieu le 2 janvier, avec report automatique au 6 février 2008 pour quorum insuffisant. Au programme : rapport moral et rapport financier pour l'année 2007.

COURRIER DES LECTEURS

- En hommage à l'historien Louis Grillon, spécialiste de nos abbayes cisterciennes, récemment disparu, voici trois dessins à la plume et une description de l'abbaye de Peyrouse (Saint-Saud-Lacoussière), avant sa destruction à la fin du XIX^e siècle. Ces documents sont extraits de la notice Saint-Saud du chanoine H. Brugière (1831-1922). La figure 1 montre la façade de l'aile des moines vue de l'est (en haut), l'autel très décoré de la chapelle (à gauche) et le vestibule (à droite), *avant l'incendie*. L'abbaye, desservie par l'humidité du vallon, appartenait alors à M. de Grangevieille de Mazeaubert, qui y logeait ses deux filles. Elle fut incendiée un soir de 1892 par un inconnu qui se jeta ensuite dans l'étang tout proche. H. Brugière complète la solide étude de Nelly Buisson (*BSHAP*, 1986, t. CXIII, p. 309-323) par une description, elle aussi inédite, de l'ancienne aile des moines : « De cette abbaye, il reste aujourd'hui [*c'était avant l'incendie*] : le corps de logis sur caves voûtées, composé au

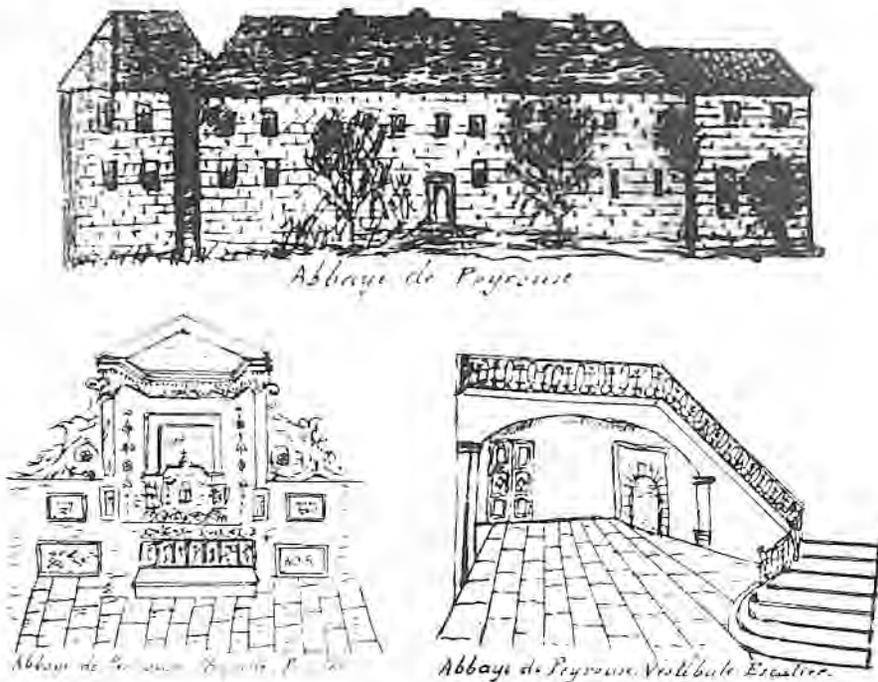


fig. 1.

rez-de-chaussée d'un grand vestibule, le réfectoire, une cellule, un salon et une chambre. À gauche du vestibule : un corridor sur lequel ouvrent deux chambres, deux cabinets et une cellule. La partie à droite est surmontée d'un pavillon carré au premier étage¹ et comprenant plusieurs chambres dont l'une est appelée *la chambre du Roi*, à cause d'un portrait du roi Louis XV, peint sur toile, donné par lui à l'abbaye et que l'on voit encore sur la cheminée². On remarque à l'intérieur de ce pavillon de belles boiseries et un escalier en pierre avec sa rampe en fer forgé au bas de laquelle est une belle pomme en cuivre. À l'ouest de ces bâtiments est une vaste cour entourée par les cloîtres. De l'église, il ne reste plus qu'une chapelle de neuf mètres carrés³, voûtée en coupole et représentant la quatrième partie environ de l'édifice primitif⁴ ». Aujourd'hui, il ne reste de l'abbaye qu'un pan de mur et une porte, la fontaine Saint-Jacques.

1. La se situait peut-être l'ancien dortoir des novices (BUISSON (Nelly), *BSHAP*, 1986, t. CXIII, plans p. 322-323. Ces plans rectifient celui de J. Secret de 1952. Voir *BSHAP*, 1974, t. CI, p. 166-171. Voir aussi BARRIERE (Bernadette) (sous la dir. de), *Moines en Limousin, L'aventure cistercienne*, Presses universitaires de Limoges, 1998, p. 190-191).

2. Tableau détruit dans l'incendie.

3. Elle faisait partie du bras sud du transept (*ibid.*)

4. Notre bibliothèque met à la disposition de nos collègues la plupart des notices de *L'Ancien et le nouveau Périgord* de H. Brugière, rédigées entre 1884 et 1892, qu'il est toujours utile de consulter avant toute recherche sur une commune.

le vivier et le Palem canalisé, un pont et du mobilier dispersé. Dossier recueilli par le Dr Gilles Delluc (gilles.delluc@orange.fr).

- Le contre-amiral Rémi Monaque, venu à la réunion des Cincinnati parler des signaux et du chevalier du Pavillon, adresse un courriel pour dire l'intérêt qu'il a pris à la lecture de l'article, paru dans notre dernier bulletin, consacré à l'amiral Dartige du Fournet et à l'affaire Paknam, qui fit entrer le Laos dans les possessions coloniales françaises.

- Le petit oratoire du château de Marzac (fin du XV^e siècle) est décoré de peintures murales qui ont fait l'objet d'une note par J.-L. Galet en 1993 (*BSHAP*, 1993, t. CXX, p. 635). Ce dernier signalait un saint Nicolas avec les trois enfants dans une cuve. M. Philippe Lavaysse (Maison du Bailli, 24540 Biron), ancien propriétaire de ce château de 1962 à 1987, nous adresse des copies des photographies qui ont été réalisées en 1972 par M. T. Prat, un technicien du service de M^{me} A. Noury, à l'époque conservateur au Musée des Monuments français. Nous en avons extrait trois détails : Dieu le père bénissant (fig. 2), le martyr de saint Sébastien (fig. 3) et saint Nicolas et les enfants dans la cuve (fig. 4). J.-L. Galet signale aussi une sainte qui pourrait être sainte Lucie si ce sont ses yeux qu'elle porte dans un plat ou sainte Anne, si ce sont des seins.

- M^{me} Geneviève Doche (11, avenue de Lattre-de-Tassigny, 24000 Périgueux) signale que Aimé Clariond a interprété, vers 1948-1949, au petit théâtre de la ville de Périgueux, aujourd'hui disparu, *Les Mal-Aimés* de François Mauriac, avec la Comédie



fig. 2.



fig. 3.



fig. 4.

française. Il jouait le rôle du héros, Monsieur de Virelade. Il rappela alors au public sa naissance à Périgueux. Cet acteur serait né dans une roulotte cours Montaigne, tandis que l'état civil indique le 7, rue Salomon. Actuellement, cette maison est occupée par une sage-femme, mais les personnes interrogées ne savent pas qui l'occupait jadis.

- Deux chromos (fig. 5) concernent le général Yrieix Pierre Daumesnil (1776-1832). Ce soldat n'avait pas eu de chance. Déjà blessé au genou lors du *Dos de mayo* en 1808, il eut une cheville brisée par un boulet à Wagram le 6 juillet de l'année suivante. Les chirurgiens Larrey et Lachaume l'amputèrent sur le champ de bataille : « Mieux vivre avec trois membres que mourir avec quatre » déclara-t-il. Devenu baron, général de brigade et gouverneur, il défendit Vincennes et l'artillerie française contre les Alliés en 1814 et en 1815 : « Quand vous me rendrez ma jambe, je vous rendrai ma place [...] ». Mon refus, dit-il, servira de dot à mes enfants. » Tout cela est connu. Mais quelle jambe avait-il perdu ? Si l'on en croit l'iconographie populaire, telles ces chromos publicitaires du Bon Marché ou du chocolat Poulain (repris par la



fig. 5.

chocolaterie de la trappe d'Aiguebelle, Drôme), c'était la jambe droite. Auquel cas, il eut été gêné pour monter à cheval (on utilise d'abord l'étrier gauche). Or on sait qu'il montait sans problème grâce à un étrier-godet avec étrivière métallique pour son pilon (BSHAP, 1996, t. CXXIII, p. 501). En outre, Joseph Durieux (*La Dordogne militaire. Généraux et soldats de la Révolution et de l'Empire*. Bergerac, impr. du Sud-Ouest, 1920) parle bien de la jambe gauche et c'est cette même jambe gauche qui fait défaut sur les statues de Daumesnil, à Périgueux, et à Vincennes ; de même sur la peinture monumentale de la mairie de Vincennes. La prothèse est aux Invalides. Daumesnil laissa un grand souvenir à Paris. L'avenue Daumesnil est une des plus longues de la capitale. Un ballon monté *Le Général-Daumesnil*, gros de 2 000 m³, chargé de dépêches, piloté par le marin Robin, s'envola de Paris (gare de l'Est) le 22 janvier 1871, pendant le siège de Paris et se posa huit heures plus tard, près de Charleroi (Belgique) (de la collection de M^{me} Geneviève Delluc).

- Le Dr Gilles Delluc revient sur l'histoire du bison de la Genière. Cette histoire est peu connue. Elle permet de rappeler que, contre toute attente, on n'a jamais trouvé les croquis exécutés par les artistes paléolithiques. Leurs œuvres sur les parois des grottes sont toujours des œuvres uniques et définitives. « Une pierre calcaire gravée d'un bison (fig. 6 à gauche) a été trouvée le 28 août 1925 par C. Gaillard (docteur ès sciences, alors directeur du Muséum de Lyon), J. Pissot et C. Cote dans l'abri de La Genière à Serrières-sur-Ain (Ain), entre Bourg-en-Bresse et Nautua, semblant incluse dans la couche archéologique « magdaléno-azilienne et prototardenoisienne ⁵ ». Dès son exhumation, ce bison a retenu l'attention et a été comparé par les inventeurs à ses congénères de Font de Gaume. L'abbé Henri Breuil, consulté, s'avança même plus loin : « Il est difficile d'échapper à l'idée qu'un même artiste les a tracés tous les

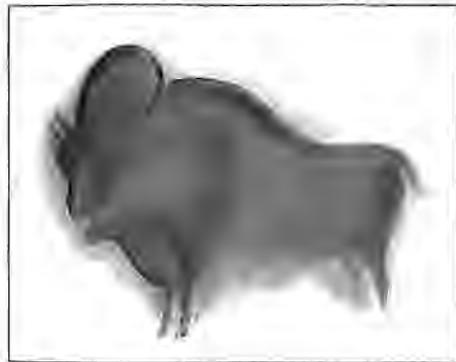
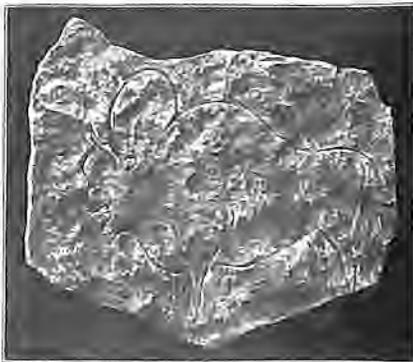


fig. 6.

5. GAILLARD (C.), PISSOT (J.), COTE (C.), « L'abri préhistorique de La Genière à Serrières-sur-Ain », *L'Anthropologie*, 1927, 37, 47 p., ill. Texte et dessins repris dans GAILLARD (C.) (directeur du Muséum de Lyon), *L'Art préhistorique à La Genière*, Bourg, impr. V. Berthod, 1930 (extrait du *Bull. des naturalistes et des archéologues de l'Ain*, janvier 1930).

deux. Qui sait si votre petit caillou n'a pas été le modèle de la fresque ? Ou bien en l'inverse, souvenir de pèlerinage ? En tous cas, la découverte fixe d'une façon absolument précise la date très tardive dans le Magdalénien des fresques polychromes de Font de Gaume, ce que j'avais depuis longtemps affirmé ». Un carnet de croquis ? On sait aujourd'hui que le bison de La Genière est un faux, copié non sur le bison 20, noir brun modelé, peint et gravé, de Font de Gaume, mais sur son relevé par Henri Breuil ⁶ (fig. 6 à droite). La datation des œuvres de Font de Gaume a été vieillie. Elles sont désormais attribuées au Magdalénien moyen à tectiformes des environs des Eyzies (comme les Combarelles, Bernifal, Rouffignac et la Mouthe). Une autre pierre gravée, ornée d'un renne, avait d'ailleurs été trouvée un plus tard dans les déblais de La Genière. Le renne, initialement comparé à ceux de Limeuil, est très maladroitement exécuté et ne peut être retenu. Denis Peyrony le rejetait : « La figure est grotesque et, pour tout observateur, est un faux grossier ⁷ ».

- Un récent livre de Roger Senzig et Maurice Gay, *L'Affaire Jeanne d'Arc* (Florent Massot édition, 2007), reprend la vieille légende de Jeanne fille, bâtarde d'Isabeau de Bavière et du duc d'Orléans ou encore fille illégitime du roi fou. Demi-sœur du jeune roi Charles VII, cette « princesse » l'aurait facilement convaincu à Chinon. Cette hypothèse avait été lancée par Pierre Caze, sous-préfet de Bergerac (octobre 1804-février 1806), succédant à l'érudit Joseph Prunis. Il avait consacré à sa théorie une tragédie classique en cinq actes et en vers, *La Mort de Jeanne d'Arc*, écrite en 1802, refusée en 1803 au comité de lecture de la Comédie française. Elle fut éditée en 1805 sous le titre de *La Mort de Jeanne d'Arc ou La Pucelle d'Orléans*. À ses critiques, Caze répliqua en publiant, en 1819, *La Vérité sur Jeanne d'Arc ou Éclaircissements sur son origine* (fig. 7 : à gauche, page de faux-titre du livre de P. Caze ; à droite, seul portrait de Jeanne d'Arc de son vivant, dessiné en marge d'un registre du Parlement en 1429), en deux épais volumes (1819, Rosa, Paris, et Trentel and Wurtz, Londres). Il y établissait même des liens entre Jeanne et un imposteur, Jeanne des Armoises. En exergue, comme le faisait Rousseau, une phrase énigmatique, extraite d'Horace (*Ars poetica*, 25) : *Decipimur specie recti* : nous sommes trompés par l'apparence du bien. Malgré l'ouvrage récent, dû à un ancien agent secret de la France libre, latiniste et paléographe, et à un grand reporter, aucun argument sérieux n'est venu confirmer les suppositions de notre sous-préfet de passage à Bergerac. Lui n'était pas aux champs et Alphonse Daudet ne nous a rien laissé à son sujet... (communiqué par M^{me} Brigitte Delluc, Le Bourg, 24380 Saint-Michel-de-Villadeix).

6. Bison n° 25 de la bande générale, fig. 53, p. 82, planche hors texte n° XVIII et dépliant hors texte p. 58, juste avant l'entrée de la Salle des petits bisons in : CAPITAN (L.), BREUIL (H.) et PEYRONY, (D.), *La Caverne de Font de Gaume aux Eyzies (Dordogne)*, Monaco, veuve A. Chêne, 1910.

7. Mention manuscrite en marge de la publication conservée au Musée des Eyzies.

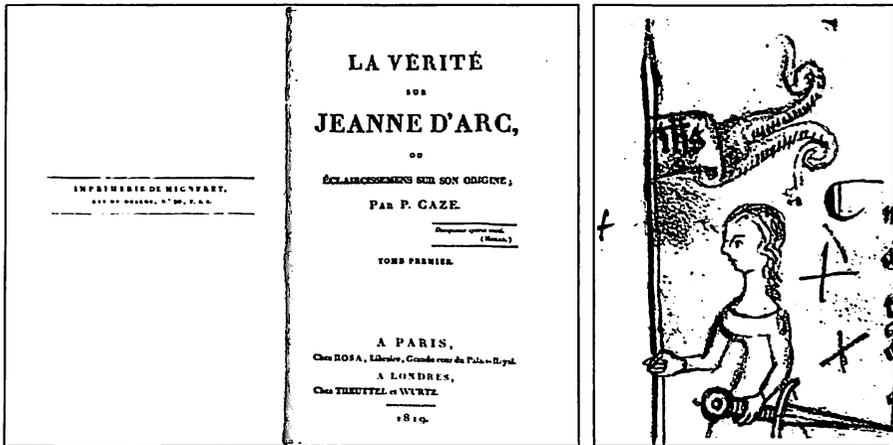


fig. 7.

- M. Jean-Jacques Tournaud (TOURNAJE@Ib.cic.fr) nous demande de signaler une erreur correspondant à une mauvaise interprétation d'un acte de 1210, qui lui a été signalée par M. Claude-Henri Piraud, à propos de son article sur les propriétaires du château du Paluel (BSHAP, 2007, t. CXXXIV, p. 270-271). « L'acte de 1210... a été publié par Alexandre Teulet dans *Layettes du Trésor des Chartes*, t. I, Paris 1863, p. 362. L'éditeur identifiait ce *Paluellum* à Palluau, Indre. Des actes postérieurs mentionnent d'autres *Paluellum* : ce serait... un Paluel près de Montpellier, ... ou un Paluel localisé à Saint-Pourçain dans l'Allier ». J.-J. Tournaud prend acte de cette erreur. Mais il précise que « la forteresse de Paluel existait déjà au début du XIII^e siècle. Il est fort probable qu'un château existait avant les Vigier ». Il précise que : « À la bataille de Bouvines (1214), parmi les seigneurs bannerets rangés aux côtés de Philippe Auguste, on trouve un « Gaudefroï de Paluel », chevalier d'Anjou (MAZAS (Alexandre), *Vie des Grands capitaines du Moyen Âge*, 1845). Le château de Palluau (près de Montmoreau, Charente) est nommé « château de Paluel » dans plusieurs écrits ; Froissart parle de Raymond de Mareuil qui, vers 1350, a repris sur les Anglais les châteaux de Mareuil (sur Belle), Paluel (Palluau) et Agonac ». Enfin, il signale que « son propriétaire, le professeur Jean Lassner, est décédé le 28 juillet 2007. Les héritiers ayant décidé de mettre en vente la propriété, il faut espérer que les prochains propriétaires pourront sauver ce monument de l'abandon ».

- M. Claude Ribeyrol (esc. 3, 107, rue de Reuilly, 75012 Paris. 01 73 70 56 85 ; claude.ribeyrol@neuf.fr) nous adresse la transcription exhaustive du tome 77 du fonds Périgord de la BNF (chartes antérieures à 1200). Ce document est donc désormais disponible à notre bibliothèque. C'est l'occasion de rappeler l'adresse de son site : www.guyenne.fr

DEMANDES DES MEMBRES

- M^{me} Jeannine Rousset (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux) a retrouvé dans un tiroir de la bibliothèque une liste bibliographique qui mérite d'être publiée. Il s'agit du dépouillement de *La Gazette de France*, pour les années 1768 à 1780. En l'absence d'information sur l'auteur de ce travail bibliographique, et sauf avis contraire, la liste sera publiée de façon anonyme.

- M. Jean Hoarau de La Source (Pouthet, 24500 Eymet ; araudel@free.fr) recherche tout document historique concernant sa propriété de Pouthet. Il signale qu'un chemin y est communément appelé « voie romaine » et il demande si ce chemin fait effectivement partie d'une voie romaine reconnue entre Eymet et Bergerac.

AUTRES DEMANDES

- M^{me} Suzanne Larroudé-Rulmont (6, rue Paul-Delmet, 45400 Fleury-les-Aubrais ; larrul155@hotmail.com) recherche tout document concernant l'histoire du château de Naillac près de Bergerac, qui abrite aujourd'hui le lycée Jean-Capelle. Ce château du XVI^e siècle a appartenu à ses grands-parents, M. et M^{me} Julien Rulmont, de 1920 à 1952.

- M. Robert Stone (ferailloustone@wanadoo.fr), propriétaire du château de Ferailou, ancienne propriété de la famille Montozon (ou Montauzon), recherche la raison pour laquelle la dernière pierre de la rue de la Sagesse à Périgueux porte le mot « Montozon », alors que, dans cette rue, les pierres sur le sol portent des maximes « sages et appropriées ».

INFORMATIONS

- M. Jean-Philippe Durand du Chatelard (durand.jp@aliceadsl.fr) nous indique que son site Internet contient quelques références généalogiques périgordines : <http://gw1.geneanet.org/index.php3?b=planchas>

CORRESPONDANCE POUR LES « PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des « Petites Nouvelles », on peut écrire directement à M^{me} Brigitte Delluc, secrétaire générale, S.H.A.P., 16-18 rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel (ATTENTION, il a changé) : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques peuvent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou sous forme numérisée en format JPG. Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

TARIFS 2008

Cotisation (sans envoi du Bulletin).....	20 €
Cotisations pour un couple (sans envoi du Bulletin).....	40 €
Cotisation et abonnement au Bulletin.....	50 €
Cotisations et abonnement au Bulletin pour un couple.....	60 €
Abonnement au Bulletin, sans cotisation (collectivités, associations...)	55 €

Il est possible de régler sa cotisation par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W ou par chèque bancaire à l'ordre de la S.H.A.P. et adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les étudiants, âgés de moins de 30 ans, désireux de recevoir le Bulletin sont invités à le demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'une carte d'étudiant (réservé à un abonnement par foyer).

Pour tous renseignements :

Tél./fax : 05 53 06 95 88

Courriel : shap24@yahoo.fr

Site internet : www.shap.fr

***Permanence téléphonique de 14 heures à 17 heures :
mardi - jeudi - vendredi - samedi***

***Notre bibliothèque est à la disposition des membres
chaque samedi de 14 heures à 18 heures.***

***Réunions le 1^{er} mercredi de chaque mois à 14 heures
au siège de la S.H.A.P.***

**La directrice de la publication : Marie-Pierre Mazeau-Janot
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD**

18, rue du Plantier – 24000 Périgueux

tél. / fax : 05.53.06.95.88

courriel : shap24@yahoo.fr

Commission paritaire n° 0211 G 87921

IMPRIMERIE LA NEF-CHASTRUSSE - N° 001631/00

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON 2007

- Compte rendu de la séance
du 1^{er} août 2007 487
du 5 septembre 2007 491
du 3 octobre 2007 498
- Éditorial : De Gutenberg à l'encre électronique 505
- Les monticules de La Ferrassie : entre réalité géologique et vue de
l'esprit (Diane Laville) 507
- René Rivière préfet de la Dordogne de 1941 à 1943. Un témoignage
inédit sur la période de l'Occupation (Guy Penaud) 523
- Dans notre iconothèque et les archives : Jean Galmot, sycophante
(Brigitte et Gilles Delluc) 597
- Notre sortie d'automne dans le Mareuillais (Alain Ribadeau Dumas,
Alain Blondin, Claude-Henri Piraud) 609
- Notes de lecture : L'Auvézère et La Loue (P. Thibaud), Périgueux : un
sentiment d'éternité (F. Annet et J.-J. Ratier), La Latière : une foire en
Périgord (collectif), Dordogne-Périgord (collectif), Monsieur
de Puylobard ou Vieilles haines et jeunes amours en Périgord vert
(M. de Pindray d'Ambelle), Histoire de Meyrals des origines à la
Révolution (J. Jouanel), Saint-Amand-de-Coly en Périgord : histoire
d'une abbaye et d'un village (collectif) 617
- Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) 621

Le présent bulletin a été tiré à 1 350 exemplaires.

Photo de couverture : Le château d'Aucors, à Beaussac (avec l'aimable autorisation de Cl.-H. Piraud).